

**Comité National d'Evaluation**

---

**LES SCIENCES DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION**

---

*Rapport d'évaluation*

*Mars 1993*



## Organisation de l'évaluation

L'évaluation des sciences de l'information et de la communication était placée sous la responsabilité de Jean **Brunet** et Jean **Sirinelli**, membres du Comité National d'Evaluation.

Françoise **Massit-Folléa**, chargée de mission pour les publications et la communication au Secrétariat général du Comité, a été rapporteur de la commission constituée à cet effet et coordinateur du rapport final.

La commission était composée de :

Jean-Baptiste **Carpentier**, professeur des universités, directeur-adjoint du CELSA, université Paris IV

Béatrice **Galinon-Mélénec**, maître de conférences, directeur du DESS Communication Interne à l'université Bordeaux III

Jean **Joly**, président de société, fondateur de France-Bus Publicité

Bruno **Martinet**, ingénieur des Mines, directeur de l'information et la formation, Technodes, Groupe Ciments français

Jean **Meyriat**, ancien directeur de recherche à la Fondation Nationale des Sciences politiques, directeur d'études à l'EHESS

Jean-Louis **Missika**\*, membre de la direction générale du Groupe Presses de la Cité, ancien directeur du Service d'Information et de Documentation du gouvernement, enseignant et chercheur

Jean-Claude **Salomon**, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education nationale

Jean-François **Tétu**, professeur des universités, Institut d'Etudes politiques de Lyon et université Lyon II

\* jusqu'en février 1992.

Ont été associés aux travaux au titre du Secrétariat général du Comité :

Pierre **Saget**, chargé de mission pour les évaluations,

Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions et le compte rendu des réunions

Bruno **Curvale**, pour le traitement des données

Michèle **Deriémont**, documentaliste

Anita **Jeanne**, secrétaire

Florence **Villette**, secrétaire

André **Staropoli**, Secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport final relève de sa seule responsabilité.



# Les sciences de l'information et de la communication

## TABLE DES MATIERES

<b>Préface</b>	<b>7</b>
<b>Introduction</b>	<b>9</b>
Approche du champ d'étude	12
Historique	14
<b>Les formations en information et communication : état des lieux</b>	<b>19</b>
Dans les universités (hors IUT)	21
Les formations supérieures courtes	31
Les formations supérieures hors université	33
Le cas particulier de l'information spécialisée	35
Trois problèmes-clés	37
<b>Formations et marché de l'emploi</b>	<b>43</b>
Les métiers de la presse	46
Communication commerciale et communication d'entreprise	47
Information spécialisée	49
Cinéma et audiovisuel	50
Esquisse de bilan	51
<b>Etat de la recherche</b>	<b>57</b>
Un champ très vaste	59
Les grands axes thématiques	60
Conditions de la recherche	61
Bilan des thèses soutenues depuis dix ans	63
<b>Eléments de perspective internationale</b>	<b>67</b>
Recherche	69
Enseignement	70
Echanges et coopérations	74
Débouchés des études	75
<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>79</b>
<b>Annexes</b>	<b>91</b>
Annexe I - Textes réglementaires	93
Annexe II - Liste des formations	103
Annexe III - Contenus d'enseignement : quelques exemples	113
Annexe IV - Liste des ATER	121
Annexe V - Domaine de compétences de la 71e section	123
<b>Remerciements</b>	
<b>Liste des sigles utilisés</b>	
<b>Liste des publications du Comité</b>	



## PREFACE

L'évaluation d'un champ disciplinaire est une mission délicate que le Comité aborde pour la deuxième fois : après l'évaluation de la géographie, dont le rapport a été publié en mai 1989, l'évaluation des sciences de l'information et de la communication s'est déroulée de novembre 1991 à février 1993.

Elle a été entreprise à la suite d'une démarche de la 71e section du Conseil National des Universités, qui rassemble les enseignants chercheurs des départements d'information-communication des universités.

L'analyse du Comité s'est fondée sur un triple constat :

- les filières information-communication dans le secteur lettres et sciences humaines des établissements universitaires connaissent un afflux considérable d'étudiants dont les succès et les débouchés sont incertains ;
- les conditions de création et de fonctionnement de ces filières amènent à une grande dispersion des intitulés, des contenus, des niveaux de qualification ;
- l'émergence d'un corps professoral spécialisé se heurte à un obstacle de taille : pour se vouloir "discipline" à part entière dans le monde universitaire, les sciences de l'information et de la communication sont confrontées à une question d'ordre épistémologique (quel peut être le centre théorique du champ scientifique ?) et à la difficulté d'établir des critères d'évaluation des enseignants chercheurs.

Il n'était pas question, faute d'une méthodologie éprouvée et admise, de procéder à une évaluation de la "qualité" des enseignements d'information et de communication, que celle-ci soit abordée sous l'angle pédagogique ou selon le critère d'adaptation des formations au marché de l'emploi. Il s'est en revanche avéré nécessaire de déborder du cadre des formations universitaires : leurs diplômés se trouvent en concurrence avec d'autres diplômés de l'enseignement supérieur ainsi qu'avec des formations spécialisées très liées aux professions. Enfin il a fallu prendre en compte toutes les objections qui déniaient aux disciplines de l'information et de la communication - au moins au stade actuel de leur élaboration conceptuelle - leur caractère de "sciences" autonomes.

Où, quand, comment, avec quels enseignants, pour quels débouchés, forme-t-on aujourd'hui les futurs professionnels de l'information et de la communication ? L'état des lieux qu'a établi le Comité pose pour l'instant plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Il brosse un tableau des principaux lieux de formation sans en fournir un guide détaillé. Il évoque les atouts et les faiblesses de telle filière ou de tel diplôme dans la perspective du marché de l'emploi sans procéder pour autant à des comparaisons ou à une évaluation des contenus des enseignements, tant est grande la diversité des options proposées et mouvante la délimitation des aptitudes et des niveaux requis : les enseignements et les recherches en information et communication se développent largement au-delà des formations et des instances universitaires qui ont adopté cet intitulé ; les métiers de la communication sont pour une large part issus de métiers anciens dont les outils et les conditions d'exercice se sont transformés.

Le Comité s'est efforcé avant tout de "mettre à plat" les ambiguïtés d'un domaine où la forte demande des étudiants se situe entre deux "ensembles flous", un secteur scientifique dont les objets sont récents et les démarches disparates, des secteurs professionnels aux frontières et aux perspectives mal connues.

Le développement des économies modernes a entraîné une extension considérable de ces deux notions d'information et communication, notamment avec l'usage de ce qu'on appelle les "nouvelles technologies", qui imprègnent un nombre croissant d'activités

professionnelles et privées. Leur association dans un ensemble universitaire pluriel dit "sciences de l'information et de la communication" est une spécificité française qui date d'à peine plus de vingt ans.

La communication est le propre de toute activité sociale. Elle devient objet d'enseignement et de recherche à partir du moment où l'on se propose de comprendre la nature du processus, les mécanismes qu'il fait intervenir, les moyens qu'il emploie, les conditions de son efficacité. De même l'information est la "matière première" de toute activité économique, politique, technique, scientifique, pédagogique. On ne peut parler de "sciences" de l'information que lorsque celle-ci est consciemment recherchée, gérée et mise en oeuvre, lorsqu'il est nécessaire de comprendre sa nature et ses apparences, les mécanismes que construit la société afin de la contrôler et d'en disposer pour répondre à ses besoins. Mais les concepts et les outils proviennent pour l'essentiel des disciplines établies de longue date : linguistique, informatique, arts, histoire, droit<sup>1</sup>, économie, etc.

Aborder l'étude de l'information et de la communication, c'est aussi toucher à des préoccupations d'intérêt général : "l'information" qui, dans son acception la plus courante en France, désigne le message délivré par les médias, s'avère aux yeux de l'opinion de plus en plus marquée par les contraintes d'une "communication" réduite à sa fonction commerciale (la télévision fait figure de principal accusé, le culte de l'audience et de l'image ayant remplacé l'expression crue de la propagande ou de la censure dans la transgression des règles les plus élémentaires de la déontologie). Parallèlement la "communication" recouvre des activités économiques et symboliques tellement variées (un "réseau de communication" est aussi bien une entreprise de transports, une installation télématique, un regroupement d'individus partageant les mêmes objectifs, etc.) qu'elle fait office de mythe moderne, de nouvelle sophistique, loin de tout enracinement scientifique des techniques et de garantie sociale des usages de la transmission de l'information.

Le Comité se montrera très attentif à l'évolution de ces différentes questions. Il se réserve la possibilité d'entreprendre à une date ultérieure un nouvel examen approfondi des contenus des formations en fonction des problèmes soulevés. Les chercheurs et les enseignants en information et communication, tout comme les professionnels concernés, sont donc particulièrement invités à contribuer à un effort de clarification : au delà de la question de l'adaptation des formations aux emplois, que celle-ci soit envisagée du point de vue des effectifs ou des contenus, ce domaine révèle un véritable enjeu de société.

François Luchaire

---

<sup>1</sup> Le Parlement sera prochainement saisi d'un projet de "code de la communication".



# **Les sciences de l'information et de la communication**

---

## **INTRODUCTION**

---



Les "sciences de l'information et de la communication" existent en tant que secteur d'enseignement et de recherche dans l'université française, spécifié par la présence d'une section - la 71e - du Conseil National des Universités qui rassemble les enseignants chercheurs du champ considéré.

C'est en 1975, alors que se développaient de nouvelles filières et que des enseignements d'information et de communication s'implantaient dans de nombreuses disciplines, qu'a été créée au sein de l'organe représentatif du corps des enseignants chercheurs la section "sciences de l'information et de la communication". Le pluriel et le double vocable, associant un mot plus concret et un autre plus vague, permettaient de servir les intérêts de plusieurs groupes distincts de spécialistes, sans prendre une position définitive sur l'unité épistémologique du domaine. La section ne comptait alors que 7 professeurs et moins de 20 maîtres-assistants.

La 71e section regroupe au 1er janvier 1992 61 professeurs (dont 7 de classe exceptionnelle et 16 de première classe) et 196 maîtres de conférences, mais les enseignements et les recherches en information et communication sont loin d'être rassemblés dans un ensemble unifié et la section correspondante du CNU a entrepris pour la troisième fois en 1992 une réflexion sur son "périmètre" de spécificité.

Par ailleurs la vogue du mot "communication" dans les dix dernières années a été source de confusions multiples. Les technologies de la communication ont envahi la sphère privée, le monde du travail et l'espace public ; les nouveaux médias, l'électronique et l'informatique ont suscité d'énormes espérances en termes d'emplois<sup>2</sup>. Dans le même temps d'anciennes frontières ont été abolies : entre autres exemples la télévision a fait naître les "journalistes-animateurs" et soumis le discours des hommes politiques au diktat de l'image; l'Association des Agences Conseil en Publicité (AACP) s'est transformée, sans modification statutaire, en Association des Agences Conseil en Communication (AACC), la profession des relations publiques a élargi ses pratiques au rang de "communication d'entreprise"; les créations artistiques et la production des informations se sont appuyées sur l'ordinateur, etc.

Bref, la communication est apparue dans les années 80 comme un concept à tout faire, un nouveau fétiche de l'imaginaire social, un sésame de la réussite personnelle et professionnelle et un élément aussi déterminant qu'insuffisamment maîtrisé des flux économiques et des comportements politiques. Rien d'étonnant à ce que les étudiants se dirigent en masse vers les formations de tous ordres censées leur ouvrir les portes de cet "eldorado".

Mais les ambiguïtés qui existent dans la délimitation du champ professionnel, dans la structure des enseignements, dans la production de la recherche, créent un effet de distorsion quantitative et qualitative entre leurs attentes en matière de formation et de débouchés et les réalités des programmes d'enseignement et du marché de l'emploi.

Aujourd'hui quelques illusions concernant la création massive d'emplois se sont estompées, les universités ont tenté et souvent réussi un réel effort d'adaptation, les enseignements et les recherches se sont multipliés. Pourtant le "paysage" de l'information et de la communication est toujours instable. L'afflux des étudiants se poursuit malgré les avertissements que leur prodiguent les enseignants et nombre d'articles de presse. L'information et la communication se retrouvent dans des filières et des secteurs d'enseignement extrêmement divers, dont une minorité est connue des employeurs. La

---

<sup>2</sup> Le rapport FAST (Forecasting and Assessment in the field of Science and Technology) prévoyait un emploi sur trois dans ce secteur en l'an 2000.

définition des métiers concernés est mouvante, tout comme celle des niveaux et des savoirs requis. La recherche française qui vise à unir information et communication n'a pas conquis ses lettres de noblesse vis à vis de disciplines plus établies, elle manque d'outils d'évaluation, elle manque aussi de rayonnement international et d'une claire structuration de ses axes. De plus, là où l'enseignement supérieur public semble ne pas répondre à tous les besoins exprimés, fleurissent des établissements privés qui tirent profit des engouements (comme pour les enseignements de gestion dans les années 70). De graves dysfonctionnements existent, il importe d'y remédier.

Le Comité National d'Evaluation a estimé qu'un effort de clarification était prioritairement nécessaire. Une Commission composée d'universitaires et de professionnels s'est consacrée pendant 8 mois à une évaluation de type transversal, à l'instar de ce qui avait été accompli en 1989 pour la géographie. Procédant par enquêtes, auditions, analyse de données, prenant appui sur les rapports d'évaluation déjà publiés, elle a permis au Comité de proposer un certain nombre de recommandations susceptibles d'éclairer les étudiants, les responsables de l'enseignement supérieur et leurs partenaires publics et privés.

## **I - Approche du champ d'étude**

### **1 - Une difficile définition**

Pour appréhender la pertinence des formations proposées et tenter de trouver des remèdes aux problèmes les plus importants, la difficulté était double.

La tradition en la matière est de se fonder sur l'amont, c'est-à-dire sur un champ scientifique précisément établi, source de légitimité pour une discipline académique. Les "sciences de l'information et de la communication" (SIC) se sont constituées à partir de disciplines existantes et s'emploient depuis moins de vingt ans à construire un champ "interdisciplinaire" : il n'y a certainement pas "une" science de l'information et de la communication ; la question est donc de savoir quelle peut être l'unité "scientifique" d'un ensemble pluriel, si elle existe aujourd'hui ou à quelles conditions elle peut émerger.

L'approche par l'aval, autrement dit par les métiers et secteurs professionnels, se justifiait par les circonstances : l'implantation progressive des formations en information et communication est un bon exemple de la modernisation des cursus universitaires, de l'ouverture de l'enseignement supérieur sur des professions multiples, de l'effort d'adaptation des niveaux et des contenus des formations à un nouveau gisement d'emplois. Mais la complexité demeure : a-t-on affaire à de nouveaux métiers ou à de nouveaux noms pour d'anciens métiers, à un secteur professionnel ou à plusieurs, demandeur de polyvalence ou de spécialisation, porteur en terme d'emplois ou déjà saturé ?...

C'est entre ces deux pôles, la constitution d'un champ interdisciplinaire, l'adaptation des formations aux emplois, qu'a dû se situer l'étude portant sur l'offre de formation des universités, étant entendu qu'elles n'en ont pas le monopole, même si elles devraient être les plus à même d'en préciser les contours. L'expansion et la diversification du domaine ont abouti à la constitution d'un "ensemble flou", aussi bien pour les concepteurs de formations que pour leurs étudiants, du côté des chercheurs que des professionnels. Ce flou est dommageable, d'un point de vue scientifique, d'un point de vue économique, d'un point de vue déontologique.

## 2 - La méthode de travail

Le rapport du Comité présente en conséquence un triple "état des lieux" : il esquisse une typologie des formations, qui s'appuie sur l'analyse du/des secteur(s) professionnel(s), d'une part, l'état de la recherche, d'autre part.

Le champ de son investigation est précisé en croisant une approche historique (les premiers "objets" d'enseignement) et une approche fonctionnelle (la définition des secteurs professionnels retenue par les enquêtes du CEREQ, le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications)<sup>3</sup>. La première démarche repose sur deux objets d'études fondateurs : le livre, d'une part, le journal, d'autre part ; s'y rattachaient des métiers bien identifiés : ceux des bibliothèques et des archives, ceux des médias. A ce stade une distinction pouvait apparaître comme établie entre des techniques et des usages, entre l'information-données et l'information-opinion. Mais l'évolution technologique et culturelle des vingt dernières années a bouleversé ce genre de repères. Les métiers de la documentation s'étaient déjà ajoutés à ceux de la conservation, ils se sont élargis à ceux de la veille technologique, constituant aujourd'hui le vaste domaine de l'IST (information scientifique et technique) qui conjugue information spécialisée et information stratégique. La place croissante des médias a suscité des réflexions sur la production comme sur les effets des messages, prises en compte à la fois dans des formations à vocation professionnelle (journalisme, conception publicitaire ou audiovisuelle, gestion d'entreprise, etc.) et dans des formations à orientation plus théorique, articulées sur les lettres et sciences humaines (histoire des médias, sémiologie de l'écrit, de l'image et du son), les sciences sociales et politiques (sociologie des médias et des publics, communication et pouvoir, formation de l'opinion), mais aussi le droit et l'économie ou les sciences exactes.

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des universités qui proposent des enseignements en information-communication. Toutes n'ont pas répondu, certaines l'ont fait de manière incomplète, une partie seulement des résultats ont été validés après une deuxième interrogation des établissements. Toutefois apparaissent des lignes de force susceptibles d'améliorer la connaissance du secteur et de repérer les problèmes les plus importants - l'absence de réponses (ou leur caractère incomplet) étant elle-même significative d'un problème de définition ou de reconnaissance des "sciences de l'information et de la communication".

Pour une vue plus complète, le Comité s'est également interrogé sur la place des enseignements d'information et de communication dans les écoles de commerce et de gestion, dans les formations à bac+2, Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et Sections de Techniciens Supérieurs (STS), et il a recueilli les dossiers de présentation d'un certain nombre d'écoles privées plus ou moins spécialisées dans ce domaine. Il s'est également intéressé à la mise en place récente des Instituts Universitaires Professionnalisés (IUP) au sein des universités.

Il a pu s'appuyer sur les résultats d'une enquête lancée en 1991 dans le cadre du Programme de recherches en information (PARINFO) sous l'égide du Ministère de la Recherche et de la Technologie et du Ministère de l'Education nationale (Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales) et portant sur les thèses soutenues en information et communication depuis dix ans.

La commission a entendu des concepteurs de formations issus des universités, des écoles de gestion, de l'IEP de Paris, des chercheurs, des professionnels, des responsables du MEN et du MRE ; elle a sollicité les avis de personnalités qualifiées du monde de la presse, de la publicité, de la communication d'entreprise, de la recherche scientifique et technologique et a bénéficié des études et réflexions d'organismes représentatifs des professions et des

---

<sup>3</sup> Soit : la documentation, les relations publiques et la publicité, le journalisme, l'audiovisuel, en excluant édition, photographie, imprimerie et arts graphiques, en y ajoutant la gestion des ressources humaines.

enseignants chercheurs. Elle a par contre échoué dans sa tentative de recueillir le point de vue des étudiants en information-communication : une dizaine d'associations ont été sollicitées, tant à Paris qu'en province, aucune n'a répondu. Leurs réactions à cette étude seront donc très bienvenues.

L'objectif n'était évidemment pas de produire un nouveau "guide des métiers", pas plus d'établir un classement qualitatif des formations proposées, encore moins de proposer une épistémologie définitive de la communication. Les contributions écrites des différents membres de la Commission ont permis d'élaborer un rapport de synthèse à partir duquel le Comité a énoncé les recommandations dont peuvent se saisir l'ensemble des acteurs du champ considéré.

## **II - Historique**

### **1 - Le succès de nouvelles filières d'enseignement**

Les formations d'information-communication se développent dans les universités françaises au moment où celles-ci sont sommées, à la fin des années soixante, d'effectuer une "révolution culturelle" : besoin de moderniser les cursus des universités littéraires et de diversifier les filières en raison de la stagnation des recrutements d'enseignants, de la diversification des publics étudiants et de la part croissante des technologies dans la vie sociale et la vie privée (voir Annexe I).

Durant cette période diverses initiatives sont prises par des établissements d'enseignement supérieur pour ouvrir des filières nouvelles, soit à finalité directement professionnelle (qui s'ajoutent, sans s'y substituer, aux lieux traditionnels de formations spécialisées aux métiers du journalisme, des relations publiques et de la publicité, du cinéma et de l'audiovisuel, des bibliothèques et de la documentation), soit tendant à faire entrer des secteurs nouveaux de la réalité sociale dans le champ des objets de la réflexion universitaire - particulièrement en lettres et sciences humaines -.

Quatre universités jouent un rôle pionnier : à Paris s'implante en 1957 l'Institut de Presse (aujourd'hui à Paris II), qui prépare dès 1964 à des doctorats de spécialité en sciences de l'information, et la même année voit la création du CELSA à La Sorbonne (aujourd'hui à Paris IV) ; à Bordeaux un "Institut de littérature et de techniques artistiques de masse" se regroupe en 1969 avec un Centre d'études de presse et un Centre d'études et de recherches théâtrales dans un "Centre d'études et de recherche en Information et Communication" dont les membres assurent des enseignements dans le cadre d'une "Unité pluridisciplinaire des techniques d'expression et de communication" et une licence de journalisme est ouverte en 1968 (c'est l'origine des formations de Bordeaux III et de l'IUT) ; à Strasbourg l'UNESCO a suscité dès 1956 la création d'un Centre d'enseignement supérieur du journalisme et l'université délivre une maîtrise, tandis que l'Institut de psychologie sociale, créé en 1966, fait une large place aux enseignements et aux recherches sur les communications de masse ; le Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme (CUEJ) est aujourd'hui la plus ancienne des trois formations universitaires reconnues par la profession.

Parallèlement sont créés les Intituts universitaires de technologie, formations courtes (deux ans après le baccalauréat) à finalité professionnelle : 4 départements "carrières de l'information" sont implantés en 1967 (à Bordeaux, Nancy, Strasbourg et Toulouse), 4 en 1968 (à Besançon, Dijon, Paris et Tours), 1 en 1974 (à Grenoble).

Peu après, une autre innovation intéresse le deuxième cycle des études universitaires : l'institution des maîtrises de sciences et techniques (MST). La première MST de communication est ouverte en 1971 à l'université de Lettres et Sciences humaines de Bordeaux, les autres suivront.

A la même période les études de cinéma et d'audiovisuel se développent dans plusieurs universités parisiennes, ainsi qu'à Montpellier et à Lille, où un cours de filmologie est inauguré en 1969. De là sont issus des pôles de formations dont les vocations vont essaimer.

La même année l'Institut d'études politiques de Paris ouvre un cycle supérieur de spécialisation en information et documentation, qui deviendra en 1975 le premier DESS de cette spécialité. En 1970 l'université Grenoble III met en place un certificat de maîtrise d'informatique et documentation littéraire.

Les sciences sociales, les sciences économiques et de gestion (y compris dans leurs écoles) suivent les sciences politiques dans l'ouverture à ces nouveaux objets d'études, à mesure que la communication s'installe comme une question-clé de la société contemporaine. Dans le même temps l'essor des nouvelles technologies suscite dans les disciplines des sciences exactes un questionnement fécond sur les ressources et les méthodes de l'information, en particulier du côté de l'informatique appliquée.

Cette expansion se poursuit aujourd'hui, sans qu'une claire conscience de ses enjeux soit suffisamment manifeste.

## **2 - L'émergence d'un corps de spécialistes dans l'université**

A l'ouverture des départements d'IUT, il a fallu créer des postes et recruter des enseignants, en majorité au niveau des maîtres-assistants, pour enseigner des spécialités récemment admises dans le monde universitaire. C'était l'occasion pour quelques-uns de se consacrer à un objet précis d'intérêt (cinéma, presse, analyse documentaire, publicité). C'était pour d'autres un moyen d'utiliser, dans une université qui s'ouvrait plus largement à la préoccupation des débouchés, des compétences jusque là considérées comme seulement techniques. Mais ils couraient le risque, tout comme leurs collègues qui entreprenaient la même démarche dans les formations longues, de s'engager dans une impasse du point de vue de leur carrière. Car les enseignants chercheurs sont regroupés dans des sections d'une instance corporative nationale dont les avis sont décisifs à la fois pour le recrutement et pour le déroulement des carrières et ces sections sont fondées sur des disciplines établies, dont les critères et les lignes de force sont peu perméables aux recherches excentrées ou moins fondamentales. A chaque fois que de nouvelles matières d'enseignement sont admises, il faut donc que leurs enseignants acquièrent droit de cité.

La création de la section des sciences de l'information et de la communication en 1975 (c'était alors la 52e section du Comité Consultatif des Universités) a contribué à lever un certain nombre d'obstacles. En particulier elle a permis que les premiers établissements soient habilités à délivrer DEA et doctorats de troisième cycle dans cette spécialité - condition sine qua non pour développer la recherche et constituer un vivier de futurs enseignants. Confirmée par la suite à travers les évolutions du corps représentatif des universitaires, elle a accru ses effectifs en intégrant de nombreux transfuges des disciplines traditionnelles puis les jeunes enseignants chercheurs formés par les pionniers du domaine. Ce mouvement se poursuit : lors du recrutement de 1992, on a compté près de 400 candidats (dont une part croissante de professionnels en exercice). 38 professeurs et 90 maîtres de conférences se sont vus qualifiés par la 71e section du Conseil National des Universités, pour respectivement 8 et 20 postes publiés. Celle-ci compte en 1992-1993 74 professeurs, 214 maîtres de conférences et 67 autres enseignants. Parallèlement elle s'est employée à justifier sa politique et à donner une base rationnelle à ses choix, en adoptant et en rendant public, dès 1975, un texte qui définit d'une part ce qu'elle considère comme son domaine de compétence, d'autre part les critères

qu'elle entend appliquer dans ses délibérations, texte précisé en 1985 et à nouveau remis en chantier en 1992 (voir en Annexe V le document rendu public en février 1993).

C'est que, tout en ayant acquis les signes extérieurs de la légitimité, la section des "sciences de l'information et de la communication" n'a pas terminé d'en construire les fondements.

Le balisage effectué à l'origine par les professeurs Guillebeau et Escarpit couvrait un champ très large dans ses contenus et ses méthodes<sup>4</sup> ; il fut complété en 1982 par un texte prônant l'ouverture au traitement et à la maîtrise de l'information quantitative et scientifique et appelant à ne pas séparer les spécialistes de l'information des spécialistes de la communication ; en 1985 le professeur Meyriat, alors président de la section, mettait en relief son interdisciplinarité, marquait de nouvelles frontières du côté de l'esthétique, de l'audiovisuel, de la linguistique, de l'informatique, de la science politique, du droit, de l'économie, de la gestion et des sciences de l'ingénieur et définissait un "périmètre" de six domaines d'études :

-les études sur les notions d'information et de communication, sur leurs relations, sur la nature des phénomènes ainsi désignés ainsi que les analyses philosophiques, épistémologiques, méthodologiques, logiques, mathématiques de ces phénomènes ;

-l'étude de l'information, de son contenu, de ses propriétés et de sa présentation ;

-l'étude des systèmes d'information et des modèles documentaires, informatiques et autres, qu'ils mettent en oeuvre ;

-l'étude des médias de la communication sous leurs divers aspects ;

-l'étude du fonctionnement des processus de communication et des productions et usages de la communication ;

-l'étude des acteurs de la communication et des agents du traitement et du transfert de l'information, de leurs formations, de leurs professions.

Aujourd'hui les questions posées au sein de la section concernent principalement la difficile cohabitation des deux termes constitutifs (l'information comme processus technologique et la communication comme ensemble de pratiques) et la percée des sciences cognitives, qui se situent aux intersections des acquisitions (sciences de l'éducation) et des exploitations (outils multimédias).

Cette démarche "constructiviste", pour rationnelle et utile qu'elle soit, ne fait pas cependant l'unanimité. Nombre d'enseignants chercheurs en histoire, en science politique, en littérature, etc., dont les objets d'études et les sujets de recherche concernent l'un ou l'autre des phénomènes de l'information et de la communication, n'ont pas pour autant souhaité rejoindre la nouvelle section. Par delà l'intérêt de conserver la solidité des définitions et des compagnonnages anciens, ils mettent en avant un argument plus substantiel en plaidant qu'information et communication sont des objets qui ne relèvent pas d'une démarche scientifique autonome mais qui peuvent être étudiés, selon leurs méthodes propres, par les spécialistes de sciences différentes, ceux-ci ne gardant leur légitimité scientifique qu'en demeurant attachés aux mécanismes institutionnels de la discipline dans laquelle ils sont qualifiés et aux filières de formations qui leur correspondent.

---

<sup>4</sup> Il excluait simplement les techniques d'expression, l'histoire, la psychologie, la sociologie, les sciences de l'éducation, la linguistique "quand un problème de communication n'est pas au centre de leur étude".



Les membres de la 71e section se trouvent donc confrontés à une situation d'hégémonie très relative dans leur champ d'investissement, en même temps qu'à une contestation de l'autonomie ou de la valeur proprement scientifique de leur domaine.

Si les précurseurs se contentaient d'affirmer le caractère "pluridisciplinaire" de leur démarche (élaborer un lieu où convergent les regards portés sur des objets communs par des disciplines différentes), la génération suivante, venue après 1980 dans un champ qui avait été défriché, voit plutôt les sciences de l'information et de la communication comme une "interdiscipline", susceptible de s'appuyer sur un noyau de savoirs acquis et des perspectives de recherche unificatrices, ne recourant qu'à titre secondaire à des résultats ou des méthodes empruntés ailleurs. Elle a conscience de son hétérogénéité et du statut inégal en son sein des spécialités diverses qui la constituent ; elle accueille désormais avec plus de prudence le ralliement de collègues originaires d'autres sections ; elle sait que nombre d'enseignements et de recherches continueront à être effectués par d'autres que ses membres ; elle sait aussi que son domaine d'intervention la place au coeur d'un problème très actuel : la définition des missions des universités dans la production, la transmission et l'utilisation des savoirs.



# **Les sciences de l'information et de la communication**

---

## **LES FORMATIONS : UN ETAT DES LIEUX**

---



Les enseignements et les recherches en information et communication se retrouvent aujourd'hui dans un nombre considérable de formations. Une association professionnelle<sup>5</sup> a établi un relevé à peu près exhaustif des intitulés des études proposées dans les établissements publics et privés de la région Nord-Pas de Calais : on trouve pas moins de 20 formations qui associent le terme "communication" à d'autres termes (de "communication audiovisuelle" à "communication et marketing", en passant par "informatique de communication" et "créatifs en communication") et une bonne douzaine qui intègrent des enseignements de communication sans le mentionner dans leur intitulé (il s'agit de formations de journalisme, de design, de télématique, d'ingénierie des systèmes, etc.). Ce succès indéniable a cependant des effets pervers. Le territoire est loin d'être clairement délimité et bien des interrogations se manifestent : sur l'identité des enseignants, les implantations et les orientations des formations, leurs contenus et leurs modes d'organisation, les attentes et le devenir des étudiants.

L'enquête du Comité s'est centrée sur les universités, en excluant de son champ d'investigation d'autres établissements spécialisés d'enseignement supérieur ainsi que les écoles d'ingénieurs. Les formations supérieures courtes ont cependant été examinées. L'attention s'est portée également sur des établissements proposant des formations en sciences politiques ou en gestion. On trouvera en Annexe II la liste exhaustive des formations universitaires reconnues par le ministère pour la filière information-communication en 1992-1993. L'analyse quantitative qui suit ressort des questionnaires reçus et analysés par le Comité, les exemples proviennent des évaluations d'établissements publiées par le Comité.

## **I - Dans les universités (hors IUT)**

### **1 - Les enseignants**

Si la question des enseignants se pose de manière prioritaire, ce n'est pas en raison d'une vision corporatiste du domaine, mais parce que les circonstances de son émergence expliquent pour l'essentiel la physionomie générale des formations considérées. Une des raisons des dysfonctionnements du secteur réside en effet dans l'existence d'un corps enseignant très composite.

Les réponses à l'enquête du Comité, pour partielles qu'elles soient, fournissent des indications sur la taille, la typologie et la répartition des équipes enseignantes intervenant dans les filières information et communication.

Cinq universités comptent des équipes très importantes (tous corps confondus) : Bordeaux III (près de 40 emplois au total, dont 23 enseignants de rang B pour 5,5 de rang A), Grenoble III (37, dont 9 rang B, 3 rang A et 6 professeurs associés), Paris II (29 à l'Institut Français de Presse), Paris VIII (50 - en comptant 14 enseignants du secondaire, particularité à signaler) et Paris IV (25 au CELSA, dont 12 professeurs associés soit 6 emplois). Huit universités comptent de 10 à 20 enseignants permanents : Paris XIII, Rennes II, Lille III, Aix-Marseille I, Avignon, Lyon II, Lyon III, Paris III.

Les enseignants relevant de la 71e section sont en nombre égal ou supérieur à la moitié de ces effectifs dans 11 universités. Le ratio est inférieur dans les universités comme Aix-

---

<sup>5</sup> Association Régionale des Relations Publiques Nord-Pas de Calais, enquête "Communication d'entreprise, quelle formation pour quels emplois ?", octobre 1992.

Marseille I et III, Avignon, Nancy II, Nice, Paris II et Paris VIII, Saint-Etienne et Valenciennes.

Si l'on ajoute à cela que, dans les formations qui concernent l'information et la communication au sens large, le nombre d'ATER et d'allocataires de recherche (cf Annexe IV, page 121) est faible et que le nombre des enseignants de rang B est le triple de celui des rangs A et égal à celui des enseignants détachés du secondaire (toutes disciplines confondues), on trouve une confirmation de la jeunesse de ce secteur.

Quant aux enseignants relevant d'autres sections que la 71e, on constate que les disciplines les plus représentées sont le droit (32, particulièrement à Paris I et Paris II), les sciences de l'éducation (25,5, dont 15 à Paris VIII), les sciences économiques et la gestion (17), les sciences politiques (12, notamment à Paris I), mais aussi les lettres et les langues (25 chacune, très représentées à Nancy II et Paris III), les arts et l'audiovisuel (17), la psychologie (14), l'histoire (13, dont 5 à Lyon III), les sciences du langage (9) et la sociologie (8). Les sciences exactes sont faiblement présentes : on trouve 6 enseignants de physique, 5 d'informatique, 2 de mathématiques et de mécanique, 1 de chimie, de biologie et d'énergétique.

Cette répartition s'explique aisément par les circonstances de création d'enseignements d'information-communication dans des universités ou des facultés à dominante littéraire ou juridique ou scientifique. Elle soulève cependant deux questions : le "fléchage" des formations est-il explicite pour les étudiants ? peut-il exister un socle commun pour les enseignements d'information-communication ?

## **2 - Implantations et orientations des formations universitaires en information et communication**

L'enquête a répertorié dans 31 universités des formations à des diplômes comportant les deux notions, ou l'une des deux. L'information-communication est affichée, même si les intitulés sont divers, comme la spécialité de 12 départements ou UFR d'universités à dominante lettres et sciences humaines. Rien d'étonnant à ce qu'on les trouve dans les universités les plus anciennement ouvertes au domaine.

Des diplômes en information-communication se trouvent également dans les formations offertes par 10 UFR consacrées aux lettres, sciences humaines et langues et dans 5 UFR consacrées aux arts, au cinéma et à l'audiovisuel. Sont aussi concernées 7 UFR (ou facultés ou instituts) de sciences, 5 unités de formation en droit ou sciences économiques et de gestion ou sciences politiques, 2 en UFR d'informatique, 2 en faculté de médecine ; il s'agit là pour l'essentiel de diplômes de troisième cycle. Trois formations aux métiers du journalisme sont aisément identifiables, moins par leur intitulé que par le fait qu'elles sont reconnues par la profession (CELSA à Paris IV, CTMC à Aix-Marseille II, CUEJ à Strasbourg III).

On peut se demander si cette variété est un signe de rayonnement ou de dispersion. Deux critères apportent les premiers éléments de réponse : en premier lieu le type de diplôme proposé dans la spécialité "sciences de l'information et de la communication" et l'existence ou non d'un cursus complet (du premier au troisième cycle).

Le décompte exact des formations reste très difficile à établir (voir Annexe II). Si l'on se réfère aux données 1992 du ministère de l'Education nationale, les premiers cycles universitaires offrent 20 DEUG "Culture et communication" (dont 5 avec spécialisation), 15 licences et maîtrises en information-communication et plusieurs cursus de second cycle en information spécialisée.

En troisième cycle on trouve 19 DEA, tous articulés sur un centre de recherches labélisé par la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED). Douze nouvelles habilitations avaient été demandées pour la rentrée 92, 4 ont été accordées : à Paris VII (Médias, musées, entreprises), à Paris VIII (Création et communication multimédias), à Paris

XIII (Industries culturelles et politiques d'information-communication), à Toulouse I (Systèmes d'information stratégique).

En ce qui concerne les filières professionnalisées, 11 DEUST sont proposés (dont 6 en information scientifique et technique et 3 en audiovisuel), ainsi que 21 MST (dont certaines proposent plusieurs options) et 32 DESS (il n'y en avait que 21 deux ans plus tôt). En y adjoignant les 7 IUP créés en 1991 et 1992, 5 magistères et un nombre indéterminé de DU, on constate que le secteur information-communication comporte *une part majoritaire de diplômés à vocation professionnalisante*. Mais ces filières, étant à recrutement sélectif, sont loin de concerner la majorité des effectifs étudiants du secteur. C'est là une source de difficultés.

Les troisièmes cycles ont tout naturellement des intitulés diversifiés en fonction des thèmes de recherche, mais l'éparpillement relatif de toutes les formations est sensible dans les intitulés des spécialisations et des composantes auxquelles elles sont rattachées. Ceci implique une autre forme d'analyse, selon les contenus et les modes d'organisation.

### 3 - Contenus et modes d'organisation

On trouvera en Annexe I les textes qui réglementent l'ouverture et le fonctionnement de ces formations.

La licence et la maîtrise généralistes ont théoriquement une base homogène, mais se déclinent en un grand nombre de "mentions" ou d'options". La "maquette" du DEUG repose sur une définition en quelques lignes ("approches théoriques et pratiques de la communication, textes et documents, analyse et production, communication-culture-société, informatique et langues") aussi ambitieuse que susceptible d'accentuations multiples. Les maîtrises de sciences et techniques affichent - par vocation - des spécialisations rapportées à des secteurs d'activité professionnelle et sont encore plus tenues de s'adapter à leur évolution. Les centres d'intérêt des enseignants sont très marqués par leurs origines disciplinaires (voir supra). Qu'en est-il donc de l'orientation des formations ?

Quelques formations connexes très spécialisées ont été laissées de côté, qui concernent la communication et la médecine (Amiens, Paris VII), la communication et le commerce international (Le Havre), la communication et le sport (Nice) ou la communication et le tourisme (Chambéry).

Trois grands sous-ensembles, qui trouvent leur justification dans l'histoire du domaine, sont aisément repérables : les médias, le cinéma et l'audiovisuel, l'information spécialisée. Un quatrième s'est développé plus récemment : il s'agit de la communication des entreprises et des organisations.

Le premier englobe à la fois les formations au journalisme et les études des médias qui relèvent de l'histoire, de la sociologie, du droit et de la gestion, des sciences politiques ou de la littérature. Le second concerne tantôt des aspects théoriques (sémiologie, esthétique), tantôt des domaines plus techniques (ingénierie, production, réalisation). Le troisième évolue encore inégalement entre des pratiques anciennes (fondées sur la conservation et l'utilisation de l'écrit) et les pratiques liées au développement récent et considérable des outils et des usages de l'information. Le dernier peut concerner la publicité et les relations publiques ou la gestion des ressources humaines et l'utilisation de l'informatique dans le monde du travail, et privilégie parfois l'aspect "études", parfois l'aspect "outils".

Les rapports d'évaluation publiés par le Comité illustrent certains des atouts et certaines des faiblesses de ces formations.

*Université Paul Valéry - Montpellier III  
La composante Cinéma et Audiovisuel*

*C'est la composante la plus importante du département des Arts de l'université Paul Valéry - Montpellier III en nombre d'étudiants (50 % des effectifs). Montpellier a été l'une des premières universités de France à enseigner le Cinéma sous l'impulsion du professeur H. Age1...*

*La composante Cinéma et Audiovisuel est fortement soutenue par l'université, qui lui accorde sensiblement ce dont elle a besoin pour fonctionner...*

*Les problèmes soulevés par les étudiants (insuffisance de la formation à la pratique de la réalisation, des relations avec le milieu professionnel et plus généralement de la professionnalisation) sont ceux que l'on rencontre dans tous les départements qui proposent ce type d'enseignement. Certains reposent sur des malentendus qui tiennent à un décalage important entre la demande (fortement imprégnée d'imaginaire) des étudiants et, d'une part, ce qui peut légitimement se faire à l'université : l'université n'a pas à se substituer à la FEMIS ou aux divers BTS existants, pour la formation de spécialistes de la réalisation : opérateurs, cadresurs, metteurs en scène, éclairagistes... D'autre part, la réalité du marché du travail : les débouchés offerts sont bien plus réduits que les étudiants ne l'imaginent. Il a semblé que la composante Cinéma et Audiovisuel de Montpellier accordait à la pratique une place raisonnable par rapport à ce qui se fait ailleurs, et par rapport à ce que l'université peut faire compte tenu de ses moyens et de sa vocation. En revanche, il est exact que la composante, à côté des liens avec le CRDP, pourrait développer les relations avec les autres organismes qui travaillent sur l'Audiovisuel dans la région : IDATE, Vidéo-Animation du Languedoc, Festival*

*de Cinéma.... ; certes, certains enseignants participent parfois à des activités de ces organismes, mais les étudiants ne semblent pas directement impliqués...*

*Globalement, il s'agit là d'une composante solide et que l'on peut envisager de développer. Il conviendrait alors de recentrer l'essentiel du potentiel du département autour du Cinéma et de l'Audiovisuel. Leur étude demande, en effet, de mobiliser des compétences extrêmement diversifiées (le Cinéma est un objet d'enseignement, non une discipline) : connaissance des formes plastiques et sonores (c'est explicitement l'un des axes de la licence), connaissance du travail du comédien, de la mise en scène, de la structuration de l'espace (décor, dispositif), narratologie, sémiologie (cf. l'axe de la licence centrée sur l'analyse du récit et l'écriture de scénario), etc... toutes compétences qui existent si l'on mobilise l'ensemble des enseignants de l'ISAV dans une collaboration authentiquement interdisciplinaire...*

*L'interdisciplinarité suppose, pour fonctionner, que tous les enseignements convergent vers un même objet. Exemple : ce n'est pas la même chose d'enseigner la peinture au XVIIe siècle en tant que telle que de travailler sur la peinture du XVIIe siècle dans la perspective d'un enseignement sur le cinéma. Si les enseignants de l'ISAV parvenaient à se mettre d'accord sur ce projet (et il semble qu'ils sont suffisamment motivés et coopératifs pour le faire), il serait alors peut-être envisageable de tenter de faire de Montpellier l'un des pôles de l'enseignement du Cinéma et de l'Audiovisuel dans le Sud de la France.*

(extrait du rapport d'évaluation - avril 1988)



*Université Jean Moulin - Lyon III  
Faculté des Lettres et Civilisations  
Département Information-Communication*

*Lyon III va ouvrir, dès la rentrée 1991-1992, une maîtrise d'information et communication qui remplacera la maîtrise actuelle en la réorientant. En effet, dans sa forme présente, la maîtrise est trop tournée vers le journalisme et ne prend pas suffisamment en compte les autres secteurs de la communication. Le projet retenu corrige la dominante "presse" et fait une part plus importante aux différentes spécialisations professionnelles. L'ensemble à venir, licence et maîtrise, sera relativement homogène. Après la licence, année de formation générale, la maîtrise offrira trois options :*

- l'option journalisme ne pose pas d'autres problèmes que ceux propres aux formations non reconnues par la profession ;*
- l'option gestion de l'information paraît bien structurée et susceptible de donner lieu à une formation plutôt opérationnelle ;*
- en revanche, tel n'est pas le cas de l'option intitulée "communication d'entreprise" : sous cette étiquette commode se trouve un mélange de marketing, de publicité, de gestion des ressources humaines et de relations publiques ; autant de spécialités conformes à des profils professionnels mais que le faible horaire imparti (une centaine d'heures de cours et autant de T.D.) condamne à une relative superficialité...*

*Bien inspirée, cette formation se trouve, de par ses contenus, en position assez délicate pour garantir l'avenir de ses diplômés. En effet, si les responsables se conforment à l'objectif affiché de former en deux ans d'études et de stages des généralistes qui ne se préparent pas à un métier précis mais se préoccupent de concevoir et de mettre en place des politiques de communication globales, il n'est pas certain que le but puisse être atteint. Une formation en deux ans est un peu légère pour des profils de directeurs de la communication, qui ne se recrutent pas à ce niveau (et pour lesquels l'expérience vécue de l'entreprise est capitale).*

*En revanche, si l'aspect "généraliste" affiché n'empêche pas l'accès aux savoir-faire professionnels, le projet peut se concrétiser et apporter des résultats intéressants sous réserve d'un renforcement substantiel des trois options. Quoiqu'il advienne, la nécessaire liaison avec les milieux professionnels s'impose encore davantage pour ce cursus licence-maîtrise. Si les étudiants reconnaissent les résultats en termes de stages et d'embauche, ils déplorent une faible notoriété de la formation et son absence d'image auprès des employeurs.*

*(extrait du rapport d'évaluation - septembre 1992)*

Dans tous les cas, l'évaluation des formations doit prendre en compte à la fois les avancées des axes de recherche et l'adéquation de la production des diplômés aux capacités du marché des emplois. Comme il n'est pas question pour le Comité d'attribuer de bonnes ou de mauvaises notes à telle ou telle, ses recommandations seront présentées en conclusion de manière générale et après une étude portant sur les deux points précédents.

Toutefois certaines remarques peuvent être faites à ce stade de l'analyse. Les formations sont fondées d'une part sur des objets d'études, d'autre part sur des secteurs professionnels distincts. Les formations à finalité professionnelle s'emploient à croiser les deux. Des formations qui se revendiquent comme plus académiques se trouvent dans les trois sous-ensembles. Mais l'évolution des techniques, des professions, des mentalités vient perturber les données de base, elle crée des interférences entre les objets, les pratiques, les processus, sans véritable unité théorique.

Certains enseignants sont tentés de faire, de leurs objets d'études, des sous-disciplines. D'autres collent à la nouveauté des professions et sont contraints à des réorientations, sous peine de fourvoyer leurs étudiants dans des voies sans lendemain. D'autres enfin essayent de

construire une cohérence du secteur, en croisant les acquis des disciplines traditionnelles pour les appliquer à un champ transversal, ou pluridisciplinaire.

A l'intérieur d'une même université la coexistence de deux ou trois des sous-ensembles peut être source de tension. La présence dans les filières générales de la dimension professionnelle (présécialisation, initiation à la production) engendre un flou préjudiciable à la bonne orientation des étudiants, l'exemple le plus flagrant étant celui du DEUG "culture et communication" (voir infra, p. 32). Cette confusion peut être aggravée quand il y a coexistence de filières différentes de formations : IUT, deuxième cycle généraliste, maîtrise spécialisée, IUP.

*Université Paris VIII  
UFR Arts, Philosophie, Esthétique*

*L'examen du second cycle fait apparaître avec évidence la disparité qui existe entre deux types de filières qui correspondent à deux politiques différentes. D'un côté, on a des filières (Photographie, Arts et technologies de l'image) qui limitent le nombre des étudiants (donc qui "sélectionnent"), qui s'équipent en matériel obtenu le plus souvent grâce à des accords avec des maisons privées, qui placent leurs étudiants, etc. De l'autre côté des filières, plus ou moins pléthoriques, sans cursus nettement défini.*

*Le mot d'ordre en matière de pédagogie dans l'UFR 1 est "la liaison théorie-pratique". Il est répété dans chaque département, un peu comme une formule magique. Toujours affirmée, cette liaison est loin d'être évidente partout. D'ailleurs, en quoi consiste-t-elle exactement ? Comment s'opère l'articulation de la théorie et de la pratique ? De quelle théorie s'agit-il ? Quelle est la proportion de la théorie par rapport à la pratique ? Autant de questions qui ne trouvent pas forcément de réponses précises. On a même parfois*

*l'impression qu'une option franchement pratique ou théorique serait une bonne chose car à vouloir combiner théorie et pratique, on court le risque de ne réussir ni dans l'une ni dans l'autre....*

*De manière générale, il paraît urgent qu'une politique d'ensemble soit adoptée à l'égard des enseignements artistiques et plus particulièrement des enseignements d'audiovisuel. Cela est vrai au niveau de l'université comme à celui de l'UFR. En particulier, les enseignements de vidéo, relevant en partie d'enseignements artistiques (mais mal développés dans l'UFR) et en partie d'enseignements de cinéma se trouvent dans l'UFR 1, mais les lieux où s'effectue la recherche relative au cinéma sont ailleurs (dans le secteur Langues et Littératures). L'un des problèmes de l'université de Paris VIII (et plus particulièrement de ces domaines "nouveaux" ayant un rapport avec l'image, les arts et les technologies nouvelles) est le trop grand émiettement des forces, l'individualisme excessif des uns et des autres.*

(extrait du rapport d'évaluation - octobre 1988)

Même l'intitulé des diplômes ne peut être pour l'étudiant un guide suffisant : leur classement par référence aux secteurs d'habilitation ou aux disciplines définies par le ministère reflète les propositions des établissements qui les délivrent, établies pour des raisons fondées ou plus contingentes, par exemple les moyens matériels ou la discipline d'origine du responsable de la formation. La liberté académique ne s'accompagne pas toujours d'une bonne visibilité de l'offre de formation.

#### 4 - La création des IUP en information-communication

Les objectifs du ministère ayant présidé à la création des instituts universitaires professionnalisés sont les suivants (extrait de la plaquette de présentation des IUP émanant de la DESUP) :

"La culture générale est un atout irremplaçable pour que les cadres de demain puissent s'adapter à l'évolution des métiers. Mais elle doit être complétée, en formation initiale comme en formation continue, par des enseignements professionnels assurés par les universités en lien étroit avec des intervenants issus des entreprises.

L'ouverture sur le monde du travail, sur ses techniques et ses méthodes, l'apprentissage de langues vivantes et l'acquisition d'une formation en entreprise sont autant de réponses aux demandes des employeurs et de gages d'une intégration réussie des futurs diplômés dans la vie active.

... Les IUP forment en trois ans des cadres à bac+4. Dispositif nouveau au sein des universités, les IUP sont appelés à se généraliser après avoir été définis en liaison avec les milieux socio-professionnels.

Chaque filière d'IUP doit accueillir très rapidement au minimum 100 étudiants par promotion.

... Un diplôme national est délivré à l'issue de chaque année pour permettre aux étudiants qui seraient amenés à interrompre leurs études avant le terme de leur formation de bénéficier d'une certification reconnue.

Outre le diplôme final de maîtrise le titre d'ingénieur-maître est décerné par un jury au vu de l'ensemble de la formation suivie par l'étudiant."

Sept IUP en information-communication ont été ouverts depuis la rentrée 1991, 4 la première année, 3 en 1992-1993. La liste qui suit présente leur localisation et leurs spécialités.

##### Les 4 IUP ouverts en 1991-1992 :

*Université de Provence Aix-Marseille I* : IUP Information-Communication, Image et Son  
Conception et stratégies de communication (à Marseille) :

deux filières, "concepteur publicitaire et institutionnel multimédia", "ingénierie sociale de la communication et des médias"

Métiers de l'audiovisuel (à Aubagne) :

deux filières, "métiers de l'image et du son et nouvelles technologies de l'image", "écritures audiovisuelles et productions culturelles"

*Université Michel de Montaigne Bordeaux III* : IUP Sciences de l'information et de la communication

Communication des entreprises, des collectivités territoriales et des espaces urbains

Journalisme spécialisé de la presse technique et professionnelle

Etude des médias européens et de leur audience

Métiers de la production audiovisuelle

*Université Charles de Gaulle Lille III* : IUP Information-Communication (installé à Roubaix)  
objectif : "préparer au métier de chargé de communication interne et/ou externe (entreprise, agence, collectivité territoriale, secteur culturel), avec la possibilité d'évoluer vers des emplois plus spécialisés de type concepteur-rédacteur, chef de publicité, journaliste, réalisateur..."

*Université Toulouse II Le Mirail* : IUP Information-Communication, Etudes audiovisuelles  
deux spécialités :

Métiers de l'audiovisuel

Médiathèque

### Les 3 IUP ouverts en 1992-1993 :

*Université Stendhal Grenoble III* : IUP Information-Communication (Conception-réalisation, gestion de projets)

orientation : Communications médiatisées, "que celles-ci utilisent l'image et le son, l'informatique ou le support papier"

quatre spécialités : Communication audiovisuelle  
Communication informatisée  
Média-Presse  
Communication en entreprise

*Université Paris XIII - Paris Nord* : IUP Ingénierie de la communication et des industries culturelles

quatre spécialités : Communication d'entreprise  
Edition-librairie  
Management socio-technique de la bureautique et des technologies de l'information et de la communication  
Communication organisationnelle : ressources humaines et formation en entreprise

*Université Rennes II* : IUP Information-Communication (Communication multimédias et Internationalisation)

quatre spécialités : Communications stratégiques des entreprises et des collectivités  
Politiques audiovisuelles  
Ecritures spécialisées, organisations de presse et d'édition  
Gestion des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Implantés dans des universités de lettres et sciences humaines (pour 5 d'entre eux) ou pluridisciplinaires (pour 2 d'entre eux), qui avaient une solide expérience des enseignements en information-communication, les IUP sont assez bien répartis sur le territoire national : seuls l'Est et le grand Centre ne sont pas couverts.

De création trop récente pour prêter à évaluation, les IUP ont toutefois retenu l'attention du Comité qui s'est interrogé sur les premiers effets produits sur l'organisation et les contenus des cursus pré-existants.

### Insertion de l'IUP dans les composantes de l'université

L'existence parfois ancienne d'une ou plusieurs MST a été un "bon humus" pour la création d'un IUP : seules deux des sept universités concernées n'avaient pas au préalable de formations de 2<sup>e</sup> cycle à finalité professionnelle .

On se trouve devant trois cas de figure par rapport aux structures des enseignements info-com existant avant la création de l'IUP :

- dans un seul cas la licence et la maîtrise générales disparaissent par absorption totale (sous deux ans) du 2<sup>e</sup> cycle dans l'IUP ;
- dans trois cas on assiste au remodelage de l'ancienne UFR - à Lille III création d'une UFR consacrée à l'information spécialisée, à Bordeaux III suppression de l'ISIC, à Toulouse II intégration de la filière Médiathèque - , et l'IUP devient UFR à part entière ; le statut "article 33" a été fortement envisagé , mais pour l'instant il a été adopté dans un seul IUP.
- dans trois cas l'IUP est un nouveau département ou une nouvelle filière de l'ancienne UFR .

La plupart des MST information-communication sont appelées à l'absorption dans l'IUP, sauf à Paris XIII (maintien d'une spécialité "formation et ressources humaines").

Les DEA et DESS subsistent inchangés (nonobstant leur évolution propre).

## Les effectifs étudiants

Les promotions de 1ère année d'IUP info-com en 1992-1993 ne se rapprochent que dans deux cas de l'objectif de 100 inscrits par promotion fixé par le ministère. On trouve en majorité des promotions d'une cinquantaine d'inscrits. Les raisons invoquées sont multiples : exigence d'un recrutement de bon niveau, prudence quant aux débouchés, souci de trouver des stages intéressants, problèmes de locaux ou d'équipement.

Les diplômés à bac + 2 (DUT, BTS) se présentent en nombre en 1e ou 2e année d'IUP et les candidatures à l'admission sont d'ores et déjà bien supérieures au nombre des admis : on en compte en première année 176 à Grenoble III (première promotion), 364 à Lille III (deuxième promotion) dont respectivement 87 et 207 diplômés DUT/BTS ; 373 en deuxième année à Aix-Marseille I, dont 252 diplômés DUT/BTS. Les admis se répartissent comme suit : à Grenoble, 52 admis, dont 17 DUT/BTS ; à Lille, 92 admis dont 31 DUT/BTS ; à Aix-Marseille 54 admis, dont 32 DUT/BTS .

Les directeurs des IUP information-communication, qui se réunissent régulièrement, se proposent de coordonner les modalités d'admission selon certaines exigences :

- entrée en IUP 1 : 1/3 maximum pour les titulaires de diplômes bac+2 (DEUG, DUT, BTS) ;
- dossier avec lettre de motivation, puis épreuve écrite et épreuve orale (épreuves communes et épreuves spécifiques) ;
- entrée en IUP 2 : pour 20% maximum de la promotion ;
- entrée directe en IUP 3 : "considérée non comme souhaitable".

Aujourd'hui les DEUG les plus représentés parmi les candidats sont ceux de lettres et sciences humaines. Plusieurs responsables ont exprimé le souhait d'attirer des étudiants issus des premiers cycles scientifiques, mais aussi des classes préparatoires. Plusieurs se proposent d'accueillir par la formation continue des DUT/BTS ayant quelques années d'expérience professionnelle. Ils voient ici l'intérêt de l'obtention des diplômes de licence et maîtrise dans l'IUP. Mais si les sorties étaient trop nombreuses avant la fin du cursus IUP, ce serait un "mauvais point" pour l'établissement et une mise en cause du titre encore très fragile d'ingénieur-maître.

Le recrutement est effectivement extra-local pour 1/3 des inscrits en moyenne, pour 60% à Lille III qui attire les étudiants de l'Est de la France.

## Moyens financiers et humains

Malgré la subvention exceptionnelle d'équipement et de fonctionnement attribuée par le ministère, les universités reconnaissent qu'il faut abonder largement pour "manifester concrètement le changement" induit par la naissance de l'IUP. Cette création s'accompagne de nouvelles affectations en nombre limité, ce qui, dans la phase de transition entre ancien et nouveau système, contribue à alourdir les charges des enseignants.

Les PAST (professeurs associés issus des milieux professionnels et recrutés sur un mi-temps pour une durée de trois ans) sont une formule largement ouverte aux IUP. On fait remarquer toutefois qu'il est difficile pour une équipe universitaire de 15 à 20 personnes d'en accueillir correctement plus d'un par an, vu le temps exigé pour bien le choisir, conclure l'accord et l'intégrer. Les conseils de perfectionnement semblent appelés à jouer un rôle important dans la définition des apports respectifs et des rapports des universitaires et des non-universitaires dans l'encadrement des étudiants.

Certaines collectivités locales - surtout quand l'IUP est tout ou partie délocalisé dans une ville autre que celle de l'université - mère,- apportent une aide non négligeable en matière de locaux et de personnel administratif et technique.

## Une illustration

L'évaluation de l'université Toulouse II-Le Mirail a rendu compte des modifications induites par la création d'un IUP ainsi que des atouts et handicaps de ce type de filière.

*Université Toulouse Le Mirail  
IUP Communication, études audiovisuelles  
(ex-Ecole supérieure d'audiovisuel)*

### *1 - Les atouts de l'ESAV*

*L'école supérieure d'audiovisuel est depuis le 8 octobre 1991 un institut universitaire professionnalisé d'études audiovisuelles. L'enseignement dispensé vise à offrir à tout étudiant la perspective d'être un jour "l'interface intelligente" d'une société, d'une entreprise ou d'une collectivité, capable d'allier la connaissance audiovisuelle aux questions techniques, scientifiques, culturelles à traiter ...*

*Le calibrage des flux est adapté d'une part au marché aval de l'école, à ses méthodes pédagogiques et, peu ou prou, aux réserves près qui seront effectuées plus loin, à ses moyens. L'école accueille trois promotions de 35 étudiants environ, les recrute au niveau bac + 1 et les conduit au niveau bac + 4 ou 5. Chaque année est qualifiante dans le nouveau dispositif de l'IUP - DEUP à la fin de la première année, - licence à la fin de la seconde, - maîtrise à la fin des études.*

*De fait, la dernière année (la troisième de l'ESAV) est une année à rallonges par le biais des stages en entreprise et par le glissement inéluctable qui résulte de la nature des épreuves de contrôle et de validation de l'école : ce contrôle et cette validation s'effectuent sur des produits audiovisuels, et compte tenu des moyens de l'école, leur accès impose un étalement dans le temps. Cet étalement s'opère tout au long de la journée car l'ESAV semble avoir trouvé les moyens d'accueillir ses étudiants même la nuit ... et il s'opère également tout au long de l'année.*

*Cette ambiance de ruche est sans doute elle même également formatrice car proche des méthodes de travail de la profession et casse toute attitude "scolaire" au sein de l'institut.*

*Un second atout de l'école est celui d'un bon équilibre au sein des enseignants qui pour moitié sont des permanents de*

*l'université et pour moitié des intervenants extérieurs issus des milieux professionnels qui d'une certaine manière garantissent l'ancrage professionnel de la formation dispensée, c'est à dire aussi une certaine forme d'adéquation au marché.*

*La notoriété de l'école est aussi un atout dans la mesure où le recrutement s'effectue sur l'ensemble du territoire et même à l'étranger, ce qui produit le double effet d'un enrichissement mutuel des étudiants et, chacun aspirant à rentrer à "son pays", une non saturation du marché de l'emploi local.*

*Les employeurs rencontrés ont tous insisté sur la pertinence des objectifs de formation de l'école : à la fois la formation généraliste dispensée au cours des deux premières années, et la spécialisation de la dernière année. C'est, pour reprendre l'expression d'un des interlocuteurs extérieurs à l'université, l'"intelligence du métier", la capacité à s'adapter et la connaissance précise des métiers acquise tant à l'école qu'au cours des nombreux stages qui jalonnent le parcours des étudiants.*

*On peut faire sur les atouts de l'école deux observations :*

*- la première est d'ordre méthodologique. Ce qui vient d'être écrit n'a pas pour but de constituer un panégyrique de l'école. La pression de la demande à l'entrée - les candidats à l'entrée ne sont pas sots - constitue, de manière suffisante, un bon révélateur "consommériste" de l'adaptation de l'école à son marché ... Ce qui a été écrit doit plutôt être considéré comme une "checklist" de ce qu'une évolution de l'école doit à tout prix préserver ;*

*- on remarque d'autre part la maturité des élèves qui leur donne une incontestable épaisseur humaine se traduisant à la fois par un niveau intéressant d'exigence et de recherche et par l'existence très fréquente d'un projet*

personnel. Ce projet, qui ne paraît pas les dispenser d'un réalisme certain sur la nature des emplois qui leur seront proposés dans un premier temps, semble par ailleurs de nature à provoquer ultérieurement des réflexes sains pour l'évolution de leur vie professionnelle.

## 2 - Difficultés et risques pour l'ESAV

Les difficultés que rencontre l'école sont principalement des difficultés de fonctionnement dont certaines, ne lui sont certainement pas spécifiques.

La première résulte de la transformation du statut de l'école, de son passage d'UFR à IUP, qui se traduit par un flou que le temps réglera de lui-même, flou relatif au calage du parcours de formation dans le calendrier universitaire classique et que l'on peut résumer de la façon suivante : comment en 3 ans de formation faire passer des étudiants recrutés à bac + 1 au niveau bac + 5 ? Sauf à reconnaître que la dernière année de spécialisation est en fait une année double d'alternance université/entreprise.

La seconde résulte du mode de rémunération des intervenants extérieurs (et du mode de recrutement de certains des intervenants permanents). Il ne paraît pas raisonnable, que ce soit pour les intervenants professionnels extérieurs qui ne sont ni en nombre infini, ni d'une disponibilité excessive, ou pour les chargés de cours permanents, d'être rétribués par un système de règlements trimestriels (heures complémentaires) qui, de plus, ne s'effectuent pas avec des cotisations sociales auprès des bons organismes, c'est-à-dire de ceux qui assurent aux intermittents du spectacle les prestations d'usage dans la profession.

Des tensions commencent à naître de cette situation. Elles ne pourront que croître avec le succès de l'école : juste récompense d'une attitude empreinte d'une forme de militantisme actif des fondateurs, ce succès se traduira - les héros finissent toujours par se fatiguer - par une exigence plus professionnelle et plus adaptée (rémunérations, frais de mission, délais) du traitement administratif dont ils sont l'objet.

La troisième difficulté de fonctionnement peut être exprimée en termes de besoin d'équipements (sans doute

par ailleurs tout à fait atypique dans le milieu universitaire non scientifique). Les équipements sont coûteux, rapidement obsolètes et s'usent quand on s'en sert ... ce qui est en plus le cas (cf. supra). L'école manque aujourd'hui d'un équipement de post-production et d'un studio...

Les risques qui menacent l'école sont, quant à eux, de deux ordres : le premier est un problème d'articulation claire entre l'école et le lycée audiovisuel de Toulouse auprès duquel va s'installer l'école, le second concerne plus spécifiquement les conditions de ce transfert de l'école en centre ville.

S'agissant du premier point, il importerait qu'une communication claire et coordonnée permette de bien situer l'un par rapport à l'autre les enseignements et formations qui y seront dispensés, voire de les articuler en particulier en ce qui concerne l'école et les BTS auxquels prépare le lycée. Rien ne serait plus regrettable que d'assister, au mieux à des conflits inutiles, au pire à une cannibalisation réciproque des formations du secteur public de l'Education nationale.

Mais le plus gros risque et le plus réel concerne les conditions de préparation du déménagement de l'école en centre ville, dans les locaux que va construire le conseil régional. Il semble qu'aujourd'hui l'école ne soit toujours pas associée à la conception du bâtiment...

Une dernière suggestion concerne les anciens élèves qui aujourd'hui sont déjà plus d'une centaine sur l'ensemble du territoire. Il serait intéressant et sans doute utile que, soit l'école elle-même, soit ses élèves éditent et mettent à jour un annuaire des anciens élèves. Ceci aiderait les étudiants actuels à diversifier leurs démarches de recherche d'emploi, ceci permettrait à l'école de poursuivre un dialogue avec ses anciens étudiants, pour procéder à des analyses plus fines et plus systématiques du marché de l'emploi, pour rechercher de nouveaux stages pour ses étudiants, pour collecter de la taxe d'apprentissage, ce qui ne peut pas être mauvais pour résoudre, même à la marge, certains de ses problèmes d'équipement, pour développer un programme de formation continue, etc.

(extrait du rapport d'évaluation, décembre 1992)

## **Premières conclusions**

Par rapport aux différents problèmes relevés dans l'évaluation des formations en sciences de l'information et de la communication, la création des IUP apporte quelques débuts de réponse et laisse encore bien des questions en suspens. Seule une expérience de plusieurs années et la connaissance des débouchés des "ingénieurs-maîtres" permettra de se prononcer.

Les programmes paraissent bien ciblés, tant pour la première année de tronc commun (voir Annexe III) que pour la spécialisation. Etudiants et enseignants sont extrêmement motivés. L'affichage délibérément professionnel est un atout : même si le titre à bac+4 ne permet pas un accès systématique au niveau cadre, la règle du jeu est plus claire entre formation théorique et apprentissage des outils et des techniques. Les intervenants professionnels étroitement associés s'intègrent dans la construction des cursus et s'emploient avec l'aide des universitaires à "faire sortir la théorie de la pratique", sur des bases et avec des articulations plus claires.

On appréciera également l'apport des philosophes d'une des universités concernées à un enseignement (42H en 1ère A) d'épistémologie et d'éthique, et dans d'autres cas celui des professeurs de langues ou d'informatique, ou celui des physiciens et chimistes dans les enseignements d'audiovisuel. On a remarqué en revanche une faible implication des économistes et gestionnaires. Pourtant, en relevant la suggestion émise d'une formation pour tous à la "communication des entreprises et des organisations", on peut se demander si cette perspective ne pourrait pas permettre d'articuler de manière plus unifiée les apports théoriques - qui se veulent transversaux (application des disciplines constituées aux objets et pratiques de la communication et de l'information) - des enseignants en information-communication.

## **5 - La réorganisation récente des DEUG**

La redéfinition des diplômes universitaires de premier et second cycles, dont les arrêtés du 9 février 1993 ont été publiés au Journal Officiel du 7 mars, sera appliquée progressivement à partir de la rentrée 1993. Pour ce qui concerne la présente étude, la réorganisation consacre la disparition du DEUG Culture-Communication.

Celui-ci avait plus de contempteurs que de défenseurs. Le premier motif de contestation de ce DEUG concernait le caractère interdisciplinaire des "sciences de l'information et de la communication" : l'apprentissage de la rigueur intellectuelle, de plus en plus nécessaire aux nouveaux étudiants, a tout intérêt à se faire dans le cadre des savoirs référencés et des méthodes éprouvées des disciplines établies. Le second renvoyait aux conditions de création de cet enseignement : en 1984 il symbolisait dans les universités littéraires la volonté de "rénovation" des DEUG ; cette réforme ayant été interrompue, il s'est retrouvé seul à accueillir des étudiants sans projet ni compétences définies et à présenter un premier cycle à vocation pré-professionnalisante (un "pseudo-DEUST") ; cette situation a engendré, malgré beaucoup d'efforts et quelques réussites, les effets pervers que l'on connaît : effectifs trop lourds, finalités peu claires et débouchés incertains, même pour les reçus au DEUG. Troisième argument : les "mentions" différentes que l'on trouve dans toutes les formations de deuxième cycle en information-communication impliquent des pré-requis en matière de culture générale, certes, mais aussi une base solide dans une ou plusieurs disciplines ; offrir un peu de tout, et trop peu, en premier cycle, n'est pas la meilleure manière d'y préparer les étudiants.

En conséquence le maintien de la spécialité Communication dans le premier cycle des études universitaires n'était pas souhaitable dans sa forme précédente. Les formules envisagées dans les projets d'arrêtés qui viennent être publiés, à savoir la présence d'une mention "médiation culturelle et communication" dans le DEUG Arts et le DEUG Lettres et Langues, peuvent permettre de répondre au désir d'"aggiornamento" des universités littéraires et de fournir à court terme un socle commun aux futurs spécialistes.



En effet, la mention "médiation culturelle et communication" comporte dans ses enseignements obligatoires les éléments suivants : théorie des médias et de la médiation culturelle, théorie de l'information et de la communication, sémiotique. De plus les titulaires du DEUG Arts ou du DEUG Lettres et Langues sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la licence d'information et communication si la mention "médiation culturelle et communication" inclut parmi ses enseignements quatre des huit thèmes suivants : documentation et techniques documentaires, économie de la communication, théorie de la communication et de l'information, histoire de l'information écrite et audiovisuelle, analyse des messages iconiques et sonores, analyse des mécanismes et des pratiques de la communication, supports écrits de la communication, média - culture et sociétés.

L'introduction de ces transformations étant étalée de la rentrée 1993 à 1995 en fonction de la politique de contrats quadriennaux entre le ministère et les établissements, la transition devrait s'effectuer sans trop de heurts.

## **II - Les formations supérieures courtes**

Les enseignements d'information et de communication dans l'enseignement supérieur court sont localisés dans les départements "carrières de l'information", devenus "information-communication" des Instituts Universitaires de Technologie (IUT), dans plusieurs filières des Sections de Techniciens Supérieurs (STS) et dans quelques préparations au DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques).

### **1 - En IUT**

Il est important de rappeler que les IUT ont été des précurseurs pour l'enseignement de l'information et de la communication dans les universités (cf Introduction). Les objectifs des formations et les profils des métiers auxquelles elles préparent sont explicités par la Commission Pédagogique Nationale qui fixe le programme des départements. Celui des "carrières de l'information", qui comprenait à l'origine deux options "communication" et "documentation", proposait en 1991 dans les 9 établissements concernés cinq spécialités : journalisme (2 départements, à Bordeaux et à Tours), communication d'entreprise (6 départements, à Bordeaux, Grenoble, Nancy, Toulouse, Strasbourg et Paris), publicité (5 départements, à Besançon, Bordeaux, Nancy, Strasbourg et Paris, ), métiers du livre (2 départements, à Bordeaux et Nancy) et documentation d'entreprise (dans les 9 départements). A la rentrée 1992, trois nouveaux départements ont été créés : communication d'entreprise à Sophia-Antipolis (université de Nice) et Lannion (université de Rennes), métiers du livre à Ville d'Avray (université Paris X-Nanterre) et trois nouvelles options dans des départements existants (cf Annexe II, page 112).

Les tendances caractéristiques de l'ensemble des IUT se retrouvent ici. Et tout d'abord une bonne insertion professionnelle, eu égard aux effectifs restreints, aux préoccupations de suivi des étudiants, aux contacts noués avec les milieux professionnels tant pour la définition des formations que pour l'accueil des stagiaires dans les entreprises régionales.

Université Michel de Montaigne - Bordeaux III  
IUT B - Département Carrières de l'information

L'option **journalisme** comprend deux filières. Cinquante journalistes diplômés sortent chaque année de l'Institut, la moitié rejoignant la presse écrite et les autres l'audiovisuel. Durant leurs études ils ont effectué un stage rémunéré de deux mois en entreprise et réalisé de nombreux travaux (magazines du Conseil Général, de la SNCF, etc...). L'essentiel des débouchés est assuré par la presse régionale et par FR3, ce qui n'empêche pas plusieurs d'entre eux de faire une carrière nationale. La liste des anciens élèves est à cet égard révélatrice. Elle comporte de nombreux noms de journalistes ayant brillamment réussi. Considéré par la profession comme l'une des huit grandes écoles de journalisme en France, l'IUT voit partir cette année son millième diplômé dans cette formation. 1500 candidats à l'entrée, un petit nombre d'élus à l'arrivée, voilà qui montre à la fois - outre l'attrait qu'exerce cette profession - l'efficacité d'une méthode de sélection et la rigueur d'un enseignement.

L'option **communication d'entreprise** attire environ 700 candidats. Ceux qui sont retenus se préparent à devenir des opérateurs polyvalents. Dans une conjoncture qui se révèle difficile, ils s'initient aux relations humaines, à la communication interne, à la fonction d'inspecteur départemental ou de chef d'établissement. Leur formation les initie au travail concret, leur donnant par exemple la responsabilité d'un plan de communication de la Croix-Rouge et d'une contribution à l'exposition de Séville. Mais ils souffrent de l'absence d'un matériel moderne et d'une salle technique qui leur permette d'approcher de plus près les réalités d'un travail en équipe.

L'option **publicité** forme principalement des assistants chefs de publicité. C'est un métier qui exige des connaissances multiples, l'action publicitaire relevant de nombreuses techniques. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les locaux d'un établissement universitaire ne ressemblent en rien à ceux d'une agence de publicité. Le mérite est donc grand, pour les élèves comme pour les enseignants, de réussir à recréer cette atmosphère si particulière de l'agence de

«pub» dans laquelle l'apparence le dispute à la réalité, la séduction à l'information et la créativité à la rigueur. Il est juste de dire qu'ils y parviennent, en dépit du manque d'instruments et, surtout, de documentation. Davantage de filles que de garçons suivent les cours de publicité (2/3 contre 1/3). Les stages, heureusement trouvés par des enseignants actifs et des entreprises compréhensives, permettent aux étudiants d'affronter une réalité qui fait fondre quelques illusions et affermit les vocations. La présence dans le corps enseignant de professionnels en exercice a fortifié le lien qui devrait toujours exister entre le savoir (l'appris) et le vécu. En publicité, le métier change plus vite que la connaissance qu'on en a, puisqu'il est, par définition, une constante adaptation aux besoins d'un marché perpétuellement en mouvement.

L'option **documentation** attire 250 à 300 candidats et forme 60 à 70 diplômés par an. Ses relations avec les milieux professionnels sont excellentes, en particulier avec le monde de la francophonie. Rappelant qu'ils sont en forte concurrence avec d'autres universités, les enseignants reprochent au Ministère de ne pas faire la différence entre information et communication. Ils demandent des moyens accrus, du temps pour faire de la recherche et regrettent de ne pas peser davantage sur l'université "à cause de leur rang subalterne". Ils se plaignent, en d'autres termes, "de n'être pas reconnus". Il est vrai qu'ils œuvrent dans un domaine où la technique avance à grands pas et dans lequel les outils sont rapidement obsolètes. S'agissant des débouchés offerts aux élèves, l'inquiétude n'est pas de mise, parce que les étudiants sont bien informés, mais surtout parce que les débouchés sont importants.

L'option **métiers du livre** prépare une trentaine d'étudiants à la pratique de l'édition et de la librairie. La difficulté est de leur trouver des stages, le plus fort de l'activité se situant en région parisienne. Les étudiants viennent de tous horizons - souvent des sciences humaines - ,font montre de curiosité et d'ardeur et ne semblent pas inquiets quant à leur avenir.

(extrait du rapport d'évaluation - août 1992)

Une deuxième caractéristique réside dans un profil des étudiants par type de baccalauréat qui contredit quelque peu les intentions affichées lors de la création des IUT : en 1991 on trouvait ainsi en première année des départements concernés, sur un total de 1024 inscrits, 430 bacheliers A, 271 bacheliers B, pour seulement 130 bacheliers G. En 1991-1992 ceux-ci représentent seulement 8% des néo-inscrits à Grenoble, 14% à Strasbourg, moins de 20% à Nancy.

Troisième trait commun des IUT, une identique propension des diplômés à poursuivre leurs études au delà de bac+2 : c'est le cas d'environ 30% des titulaires de DUT dans ce secteur. Faute d'affichage par les employeurs des niveaux et des contenus pré-requis, face à la concurrence des diplômés de niveau supérieur, les étudiants formés à bac+2 se dirigent vers des écoles publiques ou privées, des formations universitaires professionnalisées, voire des seconds cycles généralistes.

De plus, le fait que les créations d'IUT aient été "gelées" pendant près de vingt ans a suscité dans les académies qui en étaient dépourvues la création des DEUST (formations courtes professionnalisantes, elles aussi, mais installées dans les universités), ce qui a contribué à rendre encore un peu plus complexe l'offre publique de formations.

La question n'est pas ici d'un trop grand afflux d'étudiants (seulement 3 départements d'IUT atteignent ou dépassent des effectifs de 300), mais d'un éventuel accroissement de la spécialisation (à l'exemple, pour n'en citer qu'un, des enseignements en iconographie offerts aux étudiants documentalistes de Dijon) pour une meilleure insertion professionnelle des diplômés, en particulier hors du milieu local - sauf à nier que ces établissements offrent des formations professionnalisées en deux ans.

## **2 - En STS**

Les formations post-baccalauréat fonctionnant dans les lycées sont à la fois bien plus nombreuses et offrent des spécialités plus variées que les IUT : image, son, photographie, édition, imprimerie et arts graphiques, et "action et communication publicitaires" (ACP), la seule qui sera retenue ici par commodité de comparaison avec les spécialités des IUT. Elles aboutissent au brevet de technicien supérieur (BTS), examen national auquel peuvent se présenter les élèves provenant des lycées publics, mais aussi des lycées et des écoles privés sous contrat ou hors contrat avec l'Education nationale.

Cette section ayant été contrôlée dans son développement au sein de l'enseignement public - même si l'harmonisation prévue avec les départements d'IUT n'a jamais fonctionné, l'engouement des jeunes pour les métiers de l'information et de la communication a fait fleurir un nombre considérable de formations privées. En 1990-1991, sur près de 150 formations au BTS ACP, moins d'une vingtaine étaient accueillies dans des lycées publics, dont 3 seulement en Ile-de-France. Quelques écoles privées ont une notoriété légitime, d'autres, en nombre croissant, remplacent le sérieux pédagogique par les effets d'annonce. Les familles consentent alors des frais importants (20 000 F par an au minimum) pour des études où le succès n'est pas assuré : à la session 1990 du BTS ACP qui a concerné près de 3000 candidats, on a compté un peu moins de 1300 reçus ; 25% provenaient de l'enseignement public, avec un taux de réussite de 74% ; 75% de l'enseignement privé, avec un taux de réussite de 38,5%, extrêmement variable selon les établissements.

### **III - Les enseignements d'information-communication dans l'enseignement supérieur long non universitaire**

#### **1 - Les écoles de commerce et de gestion**

La place de plus en plus grande prise par l'information et la communication dans la vie des entreprises a conduit à élargir l'enquête du Comité aux écoles de commerce et de gestion, en se limitant à celles du groupe I (formation reconnue et diplôme validé par l'Etat), pour connaître la place de ces enseignements dans leurs cursus au delà des quelques mastères bien identifiés et bien reconnus d'HEC, de l'ESSEC, de l'INSEAD ou de l'ESCP.

Les questionnaires ont été renseignés par 25 établissements et si le vocable "sciences de l'information et de la communication" a suscité la réponse négative de quatre d'entre eux, c'est probablement une simple question d'intitulé.

En effet, l'enseignement de l'information et de la communication y est présent, selon trois grandes orientations : la communication dans la gestion d'une entreprise (communication interne, communication externe, publicité et marketing) ; le développement personnel du manager ; la recherche, la transmission et la diffusion de l'information. Ces enseignements font le plus souvent l'objet de modules identifiés (optionnels ou obligatoires) dans les enseignements généraux, ils n'amènent que dans 5 cas sur les 25 dossiers à un diplôme spécifique, toujours situé en fin de cursus. La majorité d'entre eux est assurée par des professionnels et orientée vers des matières-outils et des études de cas. Les enseignants permanents ont des activités de recherche appliquée et de publications dans le domaine, mais certains expriment le souhait d'établir des liens avec des enseignants chercheurs universitaires dans une optique de recherche fondamentale - quelques-uns d'entre eux soutiennent d'ailleurs une thèse d'Etat en information-communication.

On ne s'étonnera pas que les Instituts d'administration des entreprises, fonctionnant en liaison avec les formations en sciences économiques et de gestion des universités, commencent eux aussi à s'ouvrir à ces thèmes d'enseignement : on trouve par exemple un DESS de management de la communication à l'IAE d'Aix-en-Provence et un DESS Systèmes d'information à l'IAE de Poitiers.

#### **2 - Les instituts d'études politiques**

La place des diplômés des IEP dans les fonctions d'encadrement de l'administration, mais aussi dans de nombreux postes de responsabilité du secteur privé, s'est largement développée ces dernières années dans les secteurs de l'information et de la communication (presse, communication publique, études publicitaires, instituts de sondages, etc.). Les enseignements ont pris en compte cette évolution.

L'institut d'études politiques de Paris a ainsi rebaptisé "communication et ressources humaines" son ancienne section "politique économique et sociale". Une filière "communication" existe depuis trois ans, elle accueille environ 15% des effectifs totaux de l'Institut et 2/3 des effectifs de la section. Ses responsables affirment "se tenir à l'écart des deux modèles théoriques, formation générale et formation professionnelle" par la claire revendication d'une "application des disciplines des sciences sociales aux objets et aux pratiques de la communication". Les certificats de spécialisation de troisième année s'intitulent "communication et médias", "communication et publicité", "communication d'entreprise et communication institutionnelle", "communication, information et journalisme". En outre trois DESS s'inscrivent dans le champ, concernant respectivement l'information documentaire, les relations dans l'entreprise, le marketing et les études de marché. Certains diplômés poursuivent leur spécialisation dans des formations professionnelles supérieures ou des DEA ou encore à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences

Sociales, les plus nombreux s'insèrent sur un marché de l'emploi où leur label "sciences po." apparaît comme une garantie de compétence générale.

### **3 - Les écoles d'ingénieurs**

Faute d'avoir enquêté plus avant, on se limitera à évoquer les points suivants :

- une attention croissante est accordée dans leurs enseignements aux sciences humaines, à l'environnement et à l'organisation de l'entreprise privée et publique, aux relations avec le personnel, les clients, les usagers : les liens entre management, information et communication sont au coeur de cette démarche ;

-l'apparition de nouveaux profils de postes d'encadrement dans la production, où l'information et la communication ont un rôle croissant, est également prise en compte ;

-quelques centres de recherche internationalement reconnus se sont fondés sur ces préoccupations : c'est le cas entre autres du Centre de sociologie de l'innovation et du Centre de gestion scientifique à l'Ecole des Mines, du Centre de recherche en gestion à l'Ecole polytechnique.

### **4 - Les écoles privées**

La plupart des écoles privées qui offrent des formations de communication préparent au BTS et proposent des diplômes propres au delà de bac+2. Neuf écoles, sur les quinze dont les dossiers de présentation étaient disponibles, sont ouvertes à des étudiants possédant déjà un diplôme de niveau bac+2. Une seule (Sciences Com, à Nantes) recrute exclusivement à ce niveau.

Une de leurs caractéristiques est le nombre considérable d'intervenants ponctuels, professionnels de plus ou moins grand renom ou chercheurs consultants. Il s'ensuit une étroite liaison des contenus et méthodes pédagogiques avec le milieu professionnel, dont sont pour la plupart issus les fondateurs des écoles et les directeurs des formations.

Les unes sont très spécialisées (dans le journalisme ou l'audiovisuel, par exemple, où les critères de reconnaissance par l'Etat et par la profession sont assez clairement établis). Pour les autres, la syllabe "com" qui fleurit dans les noms des établissements recouvre souvent des formations "modernisées" à la gestion, au marketing, à la publicité. Elle permet des affichages à la fois rassurants ("la communication, c'est 1000 et 1 métiers" et "10% de progression annuelle des emplois"), valorisants ("entrer à l'école, votre première décision marketing"), pseudo-scientifiques ("l'homme est un média") ou d'un lyrisme débridé ("l'école, machine de guerre de l'excellence créative", "participez à l'odyssée de la communication").

Pour des droits d'inscription qui varient de 25 000 à 35 000 F, on obtient tantôt une immersion précoce dans le milieu de la publicité, tantôt une imprégnation des méthodes, des lieux et des acteurs du monde de la communication en général et dans tous les cas un diplôme qui repose sur la seule notoriété de l'établissement. La mise en avant, dans les plaquettes de présentation, de l'attention portée au "savoir-être" et de l'euphémisation des cursus demande à être précisée, mais les écoles les plus réputées sont finalement les plus anciennes, en raison de leur meilleur encadrement, de leur réseau d'entreprises d'accueil pour les stages et études de terrain, de l'appui des anciens élèves insérés dans un secteur professionnel très évolutif.

## IV - Le cas particulier de l'information spécialisée

Les métiers traditionnels d'archivistes, conservateurs, bibliothécaires, étaient depuis le 19<sup>e</sup> siècle préparés dans des établissements non universitaires : Ecole nationale des Chartes, Ecole des bibliothécaires rattachée à l'Institut catholique de Paris (créée en 1935), Ecole nationale supérieure des bibliothécaires (ENSB, installée depuis 1963 à Paris, puis à Villeurbanne), Centres régionaux de formation relais de l'ENSB, etc. L'Institut national des techniques de la documentation (INTD), créé en 1945 à l'initiative de l'Union française des organismes de documentation, fut en 1950 rattaché au Conservatoire national des Arts et métiers. Ces établissements ont connu et connaissent des évolutions importantes : l'Ecole des Chartes commence à se rapprocher des centres de recherche universitaires parisiens, l'ENSB est devenue en janvier 1992 l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) et a été habilitée à délivrer, outre son diplôme propre, des diplômes nationaux de troisième cycle. L'INTD délivre un diplôme de niveau troisième cycle depuis 1970 et propose depuis 1990 un Mastère en management de l'information stratégique, tandis que la formation de niveau bac+2 a été reprise en 1984 par l'Institut régional des techniques documentaires, géré par la Chambre de commerce de Rouen.

Avant l'ouverture des Instituts universitaires de technologie, les universités ignoraient ce terrain de formation : seules Nancy et Toulouse ont offert pendant quelques années une licence de documentation qui a mis sur le marché quelques dizaines de diplômés. L'option "documentation" est apparue dans neuf départements des IUT "Carrières de l'information" créés entre 1967 et 1974 ; elle est présente aujourd'hui dans deux options : "documentation d'entreprise" et "métiers du livre". Quatre des DEUST créés depuis 1984 assuraient des enseignements documentaires, celui de La Réunion a quelque peu délaissé ce secteur, deux autres sont apparus, "Gestion et exploitation des médiathèques" à Toulouse, "Métiers du livre et des médias" à Aix-Marseille. Plusieurs universités abritent des préparations au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) : les 12 centres régionaux existant depuis 1990 s'appuient en effet sur différentes formations universitaires (dont des IUT), ce qui contribue à rétrécir le fossé entre la formation des bibliothécaires et celle des documentalistes.

Le troisième cycle reste insuffisamment fécond. Lorsque la vocation professionnalisante s'est affirmée à tous les niveaux des filières universitaires, des DESS ont été implantés, les premiers dès 1975 à Paris et Lyon ; neuf fonctionnent en 1991. Quant aux DEA, leur implantation est plus difficile : celui de l'EHESS n'a fonctionné que de 1975 à 1980 ; sur les trois offerts en 1991 deux (à Aix-Marseille III et Paris VII) s'appuient sur les sciences "dures" et accueillent les titulaires d'une maîtrise en chimie, physique, mathématiques, informatique, un (à Lyon, dans lequel l'ENSSIB joue un rôle majeur), s'adresse à un public plus large et plus nombreux.

Au niveau du deuxième cycle, 5 MST en information-communication sont dédiées à l'information spécialisée et 6 cursus de licence-maîtrise généralistes accentuent cette orientation (deux seulement en 1991 relèvent d'une filière "sciences de l'information et de la communication"). Parmi les sept IUP ouverts en 1991 et 1992 en information-communication, un seul (à Lille III) comporte spécifiquement une orientation vers la "documentation d'entreprise"

A ce panorama il faut ajouter des diplômes d'université, dont plusieurs relèvent de la formation continue, et les préparations au CAPES "Documentation" en liaison avec les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres). Ainsi que des enseignements de sensibilisation à la gestion de l'information ou de perfectionnement au rôle stratégique de l'information dans l'entreprise, proposés dans des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce et de gestion ou sous forme de "modules" dans plusieurs formations universitaires depuis la rentrée 1991.

Le tableau joint en Annexe II p. 111, présente la localisation des formations en information spécialisée et les flux de diplômés annuels qu'elles produisent. On précisera que les étudiants qui se dirigent vers les professions de bibliothécaires ou documentalistes sont encore majoritairement des littéraires, "amoureux des textes", alors que la profession requiert des compétences de plus en plus grandes en matière de culture scientifique et de maîtrise des outils informatiques.

Une cartographie du développement des formations en information et communication dans les universités serait d'autant plus utile que les circonstances (locales ou nationales) entraînent des évolutions rapides et parfois contradictoires. Ainsi de la relative autonomie prise depuis quelques années par les filières de l'information spécialisée : ses lieux d'implantation ne sont pas toujours les mêmes que ceux des enseignements de la communication au sens large. A Mulhouse et Nancy, par exemple, ce sous-ensemble est majoritaire par rapport à d'autres branches des SIC. En revanche, à Bordeaux, un des campus où la communication occupe depuis longtemps une place privilégiée, il a été ramené à une portion congrue. Dans la région Rhône-Alpes, autre pôle solide des sciences de l'information et de la communication, l'expérience d'un DEA à options multiples associant quatre universités est apparue trop lourde à gérer. A Paris les universités les plus actives dans l'un ou l'autre secteur ne sont pas les mêmes et l'Institut d'études politiques, qui avait créé en 1969 la première formation universitaire en information et documentation, a développé récemment dans sa section "communication et ressources humaines" une filière communication qui regroupe de nombreux enseignements (cf supra) mais n'établit aucune connexion avec le domaine précédent. Quant à l'IUP d'ingénierie en sciences et technologies de l'information créé à Paris à la rentrée 1992, c'est au sein du département mathématiques-informatique de l'université Paris IX-Dauphine qu'il a été implanté. Exemple convergent : la création à l'université Lille III d'une UFR spécifique pour l'information et la documentation scientifiques et techniques accompagnant celle de l'IUP information-communication. Est-ce le signe d'une différenciation croissante entre deux ensembles dont la cohérence avait été posée en principe ? Quelles en seront les conséquences pour les universités littéraires ?

## **V - Trois problèmes - clés**

### **1 - Les effectifs étudiants**

Les pages qui précèdent expliquent pourquoi l'établissement d'un décompte exact du total des étudiants recevant des enseignements en information-communication est impossible. On constate simplement un afflux considérable depuis dix ans, à peine affaibli lors de la dernière rentrée (les candidatures au CELSA, par exemple, tous niveaux confondus, sont passées de 7000 à 6000).

Quelques précisions peuvent cependant être apportées. Pour les seules filières spécifiques (générales ou professionnalisées) des universités, on estime être passé d'environ 1000 inscrits en 1976-1977 à 5000 en 1983-1984 et plus de 12000 en 1990-1991. Rappelons qu'au niveau bac+2 on trouve également les STS : les 3000 candidats au BTS Action et communication publicitaires de 1991 correspondent à un effectif de 6000 inscrits dans les deux années. A l'intérieur des cursus universitaires la répartition par niveaux de diplômes est un facteur discriminant : en 1990 près de 5000 bacheliers se sont inscrits en première année de DEUG culture-communication, en 1991 1453 licences en information-communication ont été délivrées, 556 inscriptions ont été prises en DEA, la moitié des étudiants l'ont obtenu, les trois-quarts d'entre eux ont déposé un sujet de thèse.

Une chose est avérée : dans les universités, les filières professionnalisées, DEUST, MST, DESS, qui pratiquent une admission sélective, et dont les effectifs excèdent rarement 40

inscrits par année, connaissent, en information-communication comme ailleurs, des taux de succès aux examens bien supérieurs. La création des sept Instituts Universitaires Professionnalisés (IUP) en sciences de l'information et de la communication ne devrait pas se traduire partout, au moins dans un premier temps, par un notable accroissement des effectifs de ce type de formations. Ce qui est moins connu, c'est qu'un nombre croissant de filières généralistes ont également recours à des procédures d'admission restrictives, sur dossiers, sur tests, sur entretiens. Ce filtrage se fait parfois dès le premier cycle, mais également en licence et maîtrise sur la base de pré-requis. Ne serait-ce que parce que le DEUG culture et communication, créé postérieurement au second cycle information-communication, n'y donnait pas systématiquement accès : un oubli (?) de l'administration qui n'avait jamais été corrigé.

Les établissements sont donc plus ou moins largement ouverts : les effectifs de premier cycle sont lourds, voire très lourds à Paris III, Paris VIII, Lyon II, Nancy II et Nice ; les autres universités accueillent des promotions en nombre plus raisonnable (cas extrême : le statut dérogatoire du CELSA dans l'université Paris IV lui permet de ne retenir en première année que 100 candidats sur 2700 demandes). Le reproche qui a été fait au DEUG communication d'être "une usine à chômeurs" a donc été particulièrement mal reçu, d'autant qu'il était lors de sa création le symbole d'une "rénovation" des premiers cycles dont l'effort n'a pas été soutenu, que les pourcentages d'échecs ou d'abandons ne sont pas globalement beaucoup plus élevés que ceux que l'on rencontre dans d'autres DEUG de lettres ou de sciences humaines et que nombre d'enseignants revendiquent sa vocation à proposer une formation d'"humanités modernes" permettant plusieurs orientations en second cycle (enseignement, sciences du langage, sociologie, etc.) et une "culture communicationnelle" utile à tous. L'absence de statistiques, tant dans les départements des universités qu'au plan national, ne permet pas de savoir précisément ce que deviennent les étudiants qui échouent à ce DEUG et où s'orientent ceux qui y réussissent en deux ans ou en trois ans. Il reste que la finalité des premiers cycles universitaires, première étape des études longues, semble "oubliée" par les étudiants qui s'y retrouvent faute d'avoir été orientés ou admis dans des filières professionnelles courtes. Et que les disciplines littéraires sont toujours suspectées de bâtir leurs formations en information-communication sur un socle moins solide que les filières scientifiques.

## **2 - Formations générales et filières professionnalisées**

La séparation n'est pas tranchée : des formations professionnalisées de second et troisième cycles ont été implantées avec succès dans les universités littéraires ; l'exigence d'un "noyau dur" de contenu théorique apparaît dans les formations les plus techniques. C'est au niveau du second cycle que se pose avec le plus d'acuité la question de la coexistence de ces deux types de formations : la plupart des étudiants attendent des formations en information-communication au moins autant l'apprentissage des techniques de production, censé garantir une insertion professionnelle plus rapide et correspondre à une vision "moderne" des enseignements universitaires, que la maîtrise de méthodes et de savoirs généraux ; en prenant en compte ces attentes, les licences et maîtrises générales n'affirment pas toujours assez nettement leur différence avec les filières débouchant sur des diplômes à finalité professionnelle, jusqu'à jouer le rôle de "parent pauvre", moins bien doté en encadrement, en matériel, en contacts avec les entreprises.

La typologie des formations la mieux à même d'éclairer les étudiants, comme les employeurs, s'articule autour des spécialités proposées dans les enseignements. Celles-ci reposent à la fois sur des objets et sur des pratiques professionnelles, dont la variété s'exprime justement à travers les intitulés des diplômes des filières professionnalisées. Pour le moment la seule lisibilité des offres de formations réside dans les "mentions" et les "options" articulées sur des métiers et secteurs d'activité ainsi que dans la part plus ou moins importante d'apprentissage technique des outils et équipements utilisés par les professions.



Mais on doit encore s'interroger sur le "moment" de la spécialisation et l'intérêt d'une "culture générale" en information-communication ainsi que sur le type d'enseignants (issus des disciplines traditionnelles, spécialisés en information-communication, en provenance des milieux professionnels) nécessaire et dans quelle proportion. On peut se demander si ces problèmes ont été nettement posés dans tous leurs développements lors de la création des IUP.

Au niveau le plus élevé des études universitaires (DEA et thèses), on peut se consacrer à rechercher ce qui unit les objets et les pratiques, à fonder la prétention de l'information-communication à proposer un enseignement d'"humanités modernes" à partir des méthodes et des connaissances issues des disciplines existantes. Encore faut-il un corps clairement constitué de savoirs et d'équipes enseignantes appropriés à cette ambition.

#### *Université Paris X - Nanterre*

*Les études portant sur l'information et la communication ne sont pas limitées à la composante qui porte ce nom. Ainsi, les recherches sur l'histoire des médias sont menées dans l'UFR-SSA par les historiens qui ont organisé plusieurs colloques sur l'histoire de la presse et des études sur le cinéma ; dans l'UFR d'études anglo-américaines, sur les médias aux Etats-Unis ; dans l'UFR de sciences économiques avec un DESS bases de données et traitement de l'informatique et*

*dans l'UFR de sciences psychologiques et sciences de l'éducation avec un DEUG communication et langage, option sciences du langage.*

*Il serait souhaitable qu'il y ait néanmoins une concertation - même informelle - entre les secteurs intéressés. Celle-ci favoriserait le secteur 3e cycle ou les recherches plus fondamentales, même si dans ce domaine, recherches fondamentales et recherches appliquées sont indissociables.*

(extrait du rapport d'évaluation - décembre 1991)

Les formations des universités, éclatées en niveaux multiples de diplômes aux contenus variables, se trouvent, de plus, en concurrence avec celle des écoles publiques et privées : les écoles de gestion et les écoles d'ingénieurs enseignent la communication comme un ensemble de savoir-faire, mais interrogent également les attendus personnels, sociaux et économiques de ces pratiques. La nécessité de clarifier l'offre spécifique des universités se trouve renforcée par ce double constat de dispersion interne et de concurrence externe.

L'exigence concerne les contenus, les objectifs et les implantations des formations en information-communication. Cette question est d'autant plus cruciale que toutes sont en équilibre instable entre le caractère "éclaté" du marché de l'emploi et les efforts unificateurs de la recherche, comme vont le montrer les deux chapitres suivants.

### **3 - La place de la formation continue**

Si un certain nombre de diplômes à finalité professionnelle en information et communication ont été créés dans les universités dans la suite logique d'une expérience en formation continue, si les enseignants du domaine participent depuis longtemps à des sessions d'entraînement aux techniques de communication, il ne semble pas qu'à ce jour l'offre des universités pour la formation continue dans ce domaine soit suffisante, ni adéquate aux besoins des professions, malgré quelques initiatives réussies (on en trouve des exemples à Bordeaux III, Grenoble III, Paris IV-CELSA, Paris VII, Paris VIII ou Paris XIII, entre autres).

La formation continue concerne le plus généralement des formations de niveau bac+2, en liaison avec les IUT et les DEUST ou, dans un petit nombre de cas, ouvertes sur les deuxièmes cycles, mais très peu de formations de type troisième cycle. Pourtant l'expansion récente des métiers de la communication laisse supposer qu'une demande existe, par exemple chez des ingénieurs et cadres expérimentés désireux d'exercer des responsabilités dans la

communication des entreprises, ou chez des techniciens de la publicité ou des relations publiques soucieux d'élargir leurs connaissances et d'enrichir leurs compétences.

Dans le domaine de l'information spécialisée, ce manque est d'autant plus fortement ressenti que les professions évoluent très vite qualitativement et que la production de diplômés ne correspond plus à leurs besoins : sur 1600 diplômés annuels, 1200 sont formés à bac + 2, contre 400 au niveau du troisième cycle, ce qui contraint à recruter, au moins dans le secteur privé, des personnels insuffisamment qualifiés ou insuffisamment spécialisés. Or les quelque 180<sup>6</sup> organismes de formation continue qui interviennent dans les métiers de l'information spécialisée offrent pour l'essentiel des formations courtes (de 2 à 5 jours dans 90% des cas) et principalement centrées sur les outils (informatique, télématique, banques de données). Les aspects et enjeux nouveaux du métier sont absents - hormis l'ouverture réelle à des salariés en formation continue des DESS de veille technologique à Aix-Marseille III et à l'ENSSIB de Lyon, et du stage de management de l'information stratégique issu du mastère de l'INTD à Paris -, l'une des raisons avancées étant la difficulté des organismes à recruter des animateurs spécialistes de qualité. Entre ces formations courtes très dispersées et étroitement utilitaires et ces quelques initiatives qui accueillent des effectifs limités, on ne trouve pas les formations intermédiaires qui permettraient de répondre aux importants besoins d'accroissement des qualifications et d'adaptation aux évolutions scientifiques, économiques et sociales de la profession.

\*

Au terme de ce chapitre bien des questions sont donc posées. Comme l'indiquait le préambule du rapport, des éléments de réponse ont été recherchés dans deux directions : la situation et l'évolution du marché de l'emploi, d'une part, l'état de la recherche, d'autre part, en information et communication.

---

<sup>6</sup> On trouve pour environ 50% les services de formation continue des universités, IUT, écoles et du Centre national de formation de la fonction publique territoriale, pour 10% les associations professionnelles -dont la principale est l'ADBS (association des bibliothécaires et documentalistes spécialisés)-, pour 10% des organismes de formation privés et pour 30% diverses petites structures, en particulier les associations locales dépendant des Chambres de commerce et d'industrie ou des régions, mais dont le champ d'intervention est beaucoup moins spécialisé.

**Les sciences de l'information et de la communication**

---

**FORMATIONS ET MARCHE DE L'EMPLOI**

---



Dans un domaine où les formations supérieures sont largement confrontées aux contraintes et aux espoirs de la professionnalisation, il était indispensable d'apporter un certain nombre de données sur le marché de l'emploi. Caractériser le marché de l'emploi existant est une première exigence. Apprécier ses capacités d'évolution en est une seconde, étant entendu que cette évolution est d'ordre à la fois quantitatif et qualitatif. L'objectif n'est pas ici de fournir des statistiques économiques exhaustives, mais de reconnaître les besoins exprimés, de mesurer les possibilités d'adéquation de l'offre de formations, de repérer des pistes pour l'avenir.

Première constatation : le marché effectif des emplois en information et communication est délicat à cerner car les contours du champ qu'ils recouvrent sont discutables et discutés. D'une part en raison de l'extension des outils et des fonctions d'information et de communication à l'ensemble de la sphère publique et privée. D'autre part à cause de l'interpénétration des professions qui concourent aux "industries culturelles" : le N°1 français du bâtiment devient propriétaire de la plus ancienne chaîne de télévision, les grands groupes de distribution de services deviennent les principaux opérateurs des réseaux câblés, les banquiers créent, avec l'encouragement des pouvoirs publics, des sociétés d'investissement pour le cinéma, etc. Enfin parce que l'euphorie du "tout communicant" confond métiers nouveaux et nouvelles conditions d'exercice - ou nouveaux noms - de métiers anciens et que l'image d'une profession a trop tendance à se bâtir sur l'image de quelques "stars", alors que la presse ne repose pas exclusivement sur les journalistes, pas plus que le cinéma et l'audiovisuel sur les réalisateurs ou la communication d'entreprise sur les "dir-coms".

Une difficulté supplémentaire réside dans le fait que ces professions sont faiblement organisées. Les critères d'attribution de la Carte d'identité professionnelle des journalistes ou de celle de la cinématographie reposent sur des pratiques et des lieux d'exercice, non sur des diplômes, et excluent des professionnels aux pratiques proches mais exerçant dans des lieux nouveaux : le journaliste d'entreprise, le technicien de télévision. Les professionnels de la publicité ou de la communication d'entreprise se sont certes dotés de structures fédératives, mais aucune ne peut affirmer représenter l'ensemble de ceux qui y exercent telle ou telle fonction, a fortiori toute la profession. Enfin on n'a guère vu jusqu'à présent de convergences entre bibliothécaires du secteur public et responsables de la veille technologique des grandes entreprises. En conséquence il a paru souhaitable de s'abstenir de toute évaluation globale, qui ne pourrait être que très approximative (par exemple "il y a autant d'étudiants en communication que d'emplois disponibles dans le milieu professionnel" est une affirmation récurrente qu'aucune statistique ne permet d'étayer avec précision). Selon qu'on choisit une définition plus ou moins large, entre 7% et 45% des emplois actuels du secteur tertiaire relèvent de ce domaine !

Mieux vaut examiner le potentiel actuel et futur d'un certain nombre de secteurs, identifié en termes de métiers et de types de poste pourvus et à pourvoir. En se limitant à ceux dont les métiers sont les plus anciennement établis, même s'ils connaissent de rapides et profondes évolutions. Les quatre secteurs retenus sont donc les suivants : les médias, la communication commerciale et la communication d'entreprise, le cinéma et l'audiovisuel, l'information spécialisée, pour lesquels le recensement de 1982 fournissait les chiffres suivants : respectivement 20 000, 59 000, 29 000, 32 000 emplois. Les métiers y recouvrent comme partout des fonctions de conception (journalisme, réalisation audiovisuelle, direction artistique, conception de banque de données, etc.), de production (rédacteur, preneur de son ou opérateur d'image, graphiste, documentaliste, entre autres exemples) et de gestion (management, finances, études).

Qu'en est-il aujourd'hui pour chacun de ces quatre secteurs ?

## I - Les métiers de la presse

### Les journalistes

Le paysage des formations et des emplois est bien connu, grâce à des enquêtes régulières. La plus récente, réalisée par l'Institut Français de Presse pour le Service Juridique et Technique de l'Information (administration du Secrétariat d'Etat à la communication, rattachée aux services du Premier Ministre) et la Commission de la Carte d'identité des journalistes, publiée en 1992 par La Documentation française, dénombre 26 000 titulaires de la carte professionnelle (pour 18 000 en 1983) et confirme les grandes tendances de la profession à la féminisation (33% en 1990 contre 25% en 1981<sup>7</sup>), au rajeunissement (près de 70% de la population considérée a entre 26 et 45 ans), à l'élévation du niveau d'études (en 1990, 68,7% des titulaires de la carte sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 38% en 1964 et 46% en 1973), mais aussi à la précarisation (le nombre de "pigistes" a augmenté de 10% à 15% environ de l'ensemble considéré entre 1980 et 1990, surtout dans la presse magazine, la presse spécialisée et l'audiovisuel). Ce dernier point est d'autant plus important à souligner que les "nouveaux médias" (câble, radios privées, télématique) se sont révélés décevants en terme de création d'emplois et que le secteur de la presse écrite et audiovisuelle traverse une zone de turbulences depuis quelques années (à la faillite de La Cinq font écho les concentrations et les resserrements d'effectifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé).

La répartition générale des emplois de titulaires reste cependant assez stable selon les types de supports (à noter que la presse spécialisée technique et professionnelle dépasse légèrement la presse quotidienne nationale et régionale et de 4 points la presse magazine) et s'infléchit légèrement sur le territoire (l'Ile-de-France concentre 61,1% des emplois en 1990 contre 55,2% en 1983).

En matière de formation les écoles de journalisme ont formé, selon cette enquête, environ 15% des journalistes titulaires en exercice. Un peu moins de 10% sont issus des 8 écoles reconnues par la profession (5% des universités, 4,8% des écoles professionnelles). La formation continue est en plein développement : on peut comparer les 46 étudiants admis au concours du Centre de Formation des Journalistes en 1991 - sur plusieurs centaines de candidats - et les 200 salariés inscrits au Centre de Formation Professionnelle des Journalistes la même année.

Quant aux filières d'origine des journalistes diplômés de l'enseignement supérieur (hors formation spécialisée), les lettres et sciences humaines sont de plus en plus concurrencées par le droit et les sciences politiques, les sciences et techniques ne fournissent que 5% des effectifs et les diplômes des filières information-communication représentent en 1990 entre 8,1% et 10,1% du total.

Les diplômés des IUT représentent 8,5% des titulaires de la carte ; ils se placent majoritairement grâce aux contacts noués en cours d'études avec la presse écrite et audiovisuelle régionale. Au plan national les diplômés de niveau bac + 4 et bac + 5 sont les plus nombreux (respectivement 19,8 et 8,6% du total) : les concours d'entrée à l'Ecole de la rue du Louvre ou à l'Ecole de Lille reçoivent de plus en plus de candidats diplômés du CELSA ou des IEP. Ceci n'est pas sans poser quelques problèmes aux recruteurs : certains redoutent un déséquilibre entre les aspirations des diplômés de haut niveau et les besoins en "localiers" ou secrétaires de rédaction, entre la "sociologie" de la profession et celle du public. Il leur semble donc que la formation "sur le tas" reste nécessaire pour l'adaptation des débutants, si diplômés qu'ils soient. Encore faut-il le plus tôt possible et le mieux possible les former à leurs responsabilités. Le journalisme a ses exigences, quels que soient le média (écrit, audiovisuel, télématique) et l'employeur, et la fonction "emblématique" qu'occupe le journaliste dans la société contemporaine fait peser sur la profession des exigences éthiques : celles-ci sont parfois

---

<sup>7</sup> Mais on compte environ une femme pour quatre hommes à la télévision.

battues en brèche, alors qu'elles pourraient éclairer l'ensemble des pratiques et des métiers de la communication.

## **Les autres métiers de la presse**

Si devenir journaliste est le rêve de beaucoup d'étudiants en information-communication, c'est peut-être d'abord pour travailler "dans" la presse ou la télévision. Or les métiers y sont bien plus divers que cela. L'entreprise de presse n'est peut-être pas tout à fait une entreprise comme les autres, mais la gérer, fabriquer et diffuser son produit, vendre l'espace publicitaire, sont des fonctions qui offrent des opportunités de carrière aux diplômés de l'enseignement supérieur. Des formations traditionnelles peuvent y pourvoir, mais on signalera la création récente, à l'Ecole de Journalisme de Lille, d'un enseignement de management spécialisé de la presse appuyé sur une collaboration avec une grande école de gestion.

## **II - Communication commerciale et communication d'entreprise**

Autrefois on parlait de "la réclame". Puis advinrent les années glorieuses de la publicité. Aujourd'hui les entreprises, les administrations, les associations et les responsables politiques "communiquent" sur leurs produits, leurs services, leurs idéaux ou leurs programmes, sur leurs résultats financiers ou leur image, avec leurs "clients" actuels et futurs (qu'ils soient acheteurs au sens classique, usagers, adhérents... ou électeurs). Toute la panoplie des outils et des supports de la communication, toutes les ressources de l'information (études, sondages, tests), sont mobilisées pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des stratégies de persuasion.

Cela nécessite le recours à des compétences multiples et il en est résulté à l'évidence un nombre non négligeable de créations d'emplois. Mais aussi pas mal de confusion dans leur définition, leurs conditions d'accès et d'exercice et leurs perspectives d'évolution. Un "retour aux sources" est donc apparu nécessaire, car il conditionne la juste approche de ce secteur.

### **Le secteur de la publicité**

La séquence des intervenants est sommairement la suivante : l'annonceur est l'émetteur du message ; l'agence-conseil propose une stratégie, conçoit le message, sélectionne les médias. Ces derniers peuvent être regroupés en trois canaux majeurs : les supports liés aux informations et aux distractions (presse, radio, télévision, cinéma), ceux dont l'audience est liée aux déplacements (affichage mural, sur les transports, mobilier urbain, etc.) ceux qui privilégient une relation directe (emballages, lieux de vente, échantillons, courriers, etc.) ou indirecte (salons, relations publiques, mécénat...) avec les prospects ; les organismes d'assistance interviennent en amont, en aval ou en parallèle pour étudier les marchés, les opinions, les audiences potentielles, les impacts du message.

Les professionnels de la publicité peuvent se retrouver dans l'un ou l'autre de ces domaines d'intervention. Les fonctions occupées relèvent du commercial, de la création, de la production, des études et le glissement de l'une à l'autre est l'exception. Qu'en est-il en nombre d'emplois et en qualifications requises ?

On estime généralement que le secteur de la publicité au sens large concerne environ 100 000 personnes : 17% dans les agences, 20% dans les régies, 63% pour les autres créateurs et intermédiaires. Plus de la moitié des emplois se situent en Ile-de-France.

C'est dans les agences que les structures de l'emploi salarié sont les mieux connues, en particulier grâce aux enquêtes de l'AACC. Selon cette source, la répartition des effectifs par fonctions était la suivante en 1990 : 31,2% de commerciaux, 20,7% de créatifs, 15,8% dans les services généraux, 10,8% dans la production, 9,8% dans les services administratifs, 8,6% dans l'achat d'espace, 3,1% dans les études et la documentation. Les cadres supérieurs comptent ici pour 55% et les cadres intermédiaires et techniques pour 25 à 27%.

Selon l'enquête du CEREQ de 1987 (voir ci-après, chapitre V) pour l'ensemble du secteur publicité-relations publiques, 30,6% des diplômés étaient de niveau bac+2, 68,2% de niveau bac+3 et au delà. La répartition par spécialité de diplôme plaçait en tête les lettres et les langues (44%) suivies par le droit et les sciences économiques (24%), à égalité avec l'information-communication (total cumulé des titulaires de DUT, BTS, diplômes universitaires).

Les professionnels expriment quant à eux des préférences assez claires : les commerciaux sont recrutés tout naturellement dans les écoles de commerce et de gestion, mais aussi au CELSA ou à "Sciences Po", les directeurs artistiques dans les grandes écoles d'arts ; les concepteurs-rédacteurs peuvent venir des écoles de journalisme, et de quelques formations universitaires de lettres et des sciences politiques ; le secteur des études exige des diplômés "nantis d'une solide culture générale, du goût des chiffres et d'un sens aiguisé de l'observation sociale" - profil assez large, mais pour des débouchés limités.

Est-il besoin de préciser que l'éventail des rémunérations n'est pas aussi ouvert que le feraient croire quelques exceptions ? D'autant que le milieu est en crise. L'étude de l'IREP publiée au printemps 1992 montre que les investissements publicitaires baissent régulièrement de 10 à 15% par an depuis 1989. On peut croire en un phénomène de réajustement du secteur, qui avait connu dans les années 80 une expansion extraordinaire et trouverait aujourd'hui une certaine stabilisation. Il reste que les recrutements stagnent, que les emplois précaires se multiplient, en même temps que la sous-traitance se généralise et que la profession se concentre dans ses structures et ses interventions. Les spécialistes (de la production ou de la gestion) sont les moins menacés, mais le recrutement donne la prime à l'expérience, alors que les jeunes diplômés patientent de plus en plus longtemps dans des statuts de stagiaires et que les promotions internes se ralentissent.

Au total, à l'exception du marketing direct qui se porte plutôt bien (les entreprises resserrent leur communication sur leurs produits), le secteur publicitaire ne devrait pas créer des emplois en nombre significatif dans l'immédiat.

## **La communication d'entreprise**

Le métier de "Dir-com" - directeur de la communication - est le nouveau métier à la mode. Il est apparu dans quelques très grandes entreprises publiques ou privées, à côté des directeurs de la production, de la vente, du personnel, des finances, pour articuler les communications de ces différentes fonctions. Sa mission consiste à concevoir une image globale de l'entreprise, diriger les services intégrés ou manager les sous-traitants ad hoc, diffuser le message vers l'extérieur ou l'intérieur de l'entreprise. Là où un grand patron avait son chargé de relations publiques, un éditeur ou un producteur de films son attaché de presse, un élu son scribe dévoué, un salarié son relais syndical, une association son assemblée générale annuelle, la pression technologique et sociologique des moyens de communication a généré des "services de communication" dont beaucoup estiment qu'ils sont la source de nombreux emplois, et d'un nouveau lieu de pouvoir.

Concrètement, la "communication externe" regroupe les relations avec la presse, les relations publiques, le lobbying, la communication de recrutement, la communication financière, le mécénat, l'organisation de salons et d'événements promotionnels, etc. La "communication interne" concerne l'ensemble des relations avec les personnels, via des journaux d'entreprise, des mécanismes de réunion et de consultation, des actions de formation



ou de motivation, dans une démarche systématique et relativement sophistiquée où il s'agit de gérer les "ressources humaines". Ces deux versants sont parfois rassemblés dans une direction unique, qui prend sa place au plus haut niveau des responsabilités stratégiques et managériales.

Malgré le tableau optimiste présenté par une enquête récente, le nombre de directeurs de la communication de ce niveau est encore très limité. Ce bilan, publié par l'UDA (Union des Annonceurs) en septembre 1992, fournit à partir de 291 questionnaires, adressés aux responsables de communication des grandes entreprises françaises ou installées en France, des précisions intéressantes. Le développement des services de communication d'entreprise (au sens large) et du rôle de leurs responsables est indéniable depuis une dizaine d'années. Mais le secteur n'est pas épargné par la crise : stabilité des effectifs, resserrement des budgets et des actions sont à l'ordre du jour. Les services de plus de 15 personnes ne concernent que 13% de l'échantillon considéré, alors que 62% emploient de 1 à 5 personnes. Les responsables identifiés en tant que véritables "directeurs de communication" sont moins de 2000. Les niveaux de rémunérations sont évidemment fonction de la taille et du secteur d'activité de l'organisation, et de l'ancienneté plus que du diplôme initial.

La filière gestion-commerce-économie fournit près de la moitié des diplômés en exercice (les écoles connaissent un léger repli et les formations universitaires restent bien placées) alors que les formations spécialisées en communication n'ont pas progressé dans les recrutements depuis la précédente enquête de 1988 : la connaissance de l'entreprise et les cursus-maison semblent encore déterminants pour l'accès à des postes de haut niveau. Les jeunes commencent toujours comme assistants, sauf dans les structures petites et récentes (le profil du responsable y est plus jeune et plus féminin). La communication interne et la communication-produits (en particulier par le hors-médias) représentent les modes d'action dominants : plus d'un directeur de la communication sur deux travaille en liaison étroite avec le directeur du personnel et le directeur du marketing.

On peut estimer que dans la conjoncture économique des pays développés la liaison communication-ressources humaines dans les formations est susceptible de procurer des débouchés (cette activité accueille aujourd'hui, par exemple, 50% des diplômés de la section du même nom de l'IEP, près d'un tiers des diplômés des seconds cycles et des DESS du CELSA et les diplômés de troisième cycle en communication interne, qu'ils soient formés à Paris ou en province, n'ont pas de problèmes de recrutement - mais il s'agit de promotions restreintes et on y trouve des étudiants qui ont souvent une première expérience professionnelle). En revanche les emplois offerts dans les services intégrés relèvent de qualifications, niveaux et rémunérations très disparates : les postes et les fonctions de techniciens et d'administratifs sont proches de ce que l'on connaît dans la publicité, mais l'état des effectifs est d'autant plus difficile à appréhender que nombre de ces emplois, que ce soit dans les entreprises ou les organismes publics, sont occupés par des "faisant fonction" pour lesquels la formation permanente est encore trop faiblement présente. Les espérances fondées sur le développement de la communication des collectivités territoriales, par exemple, doivent être relativisées : 59% des services municipaux et 75% des services départementaux de communication emploient moins de 5 personnes et le seuil de saturation pourrait être rapidement atteint. Il n'en est pas moins vrai que la fonction "communication" a trouvé place dans les ministères et les administrations et que cela suppose à la fois des intervenants et des interlocuteurs compétents.

### **III - Les métiers de l'information spécialisée**

Le prix de l'information scientifique et technique dans la société contemporaine, le poids des institutions et des mécanismes mis en place pour la contrôler et faciliter son utilisation, expliquent qu'un nombre croissant de professionnels s'y consacrent. L'évolution rapide des techniques qui y sont appliquées justifie la diversification des métiers qu'ils

pratiquent. A côté des archivistes, des bibliothécaires, des documentalistes, dont l'activité professionnelle varie énormément selon le cadre institutionnel dans lequel ils exercent, on a vu apparaître des responsables de ressources documentaires, des concepteurs ou opérateurs de systèmes d'information, des administrateurs de base de données, des courtiers en information, des spécialistes de la veille technologique ou stratégique, des rédacteurs en documentation technique : soit plusieurs dénominations nouvelles correspondant à autant de fonctions.

Les attentes de la société vis-à-vis de ces professionnels se font en même temps plus nombreuses : la maîtrise des techniques documentaires traditionnelles (catalogage, recherche bibliographique, classification, indexation) ne suffit plus, il faut savoir utiliser les ressources de la bureautique, manipuler les micro-ordinateurs et être initié à toute la panoplie des nouvelles technologies de l'information, y compris dans sa dimension internationale. En même temps l'activité est de moins en moins solitaire et confinée : la fonction documentaire s'inscrit désormais dans une gestion rationnelle des ressources, une évaluation de la qualité des prestations, un marché des industries de l'information ; elle implique une réelle familiarité avec l'environnement social et économique et avec des domaines d'activité et de savoirs de plus en plus diversifiés - au moins pour les postes d'encadrement.

On estime à 30 000 environ le nombre d'emplois concernés, toutes catégories confondues. Cette appréciation est d'autant plus imprécise que la profession a des facettes variées et que les catégories d'emplois sont mal identifiées. Les effectifs comptent une forte proportion de femmes et connaissent un taux de renouvellement assez rapide.

Cela permet de supposer que le nombre de recrutements ne doit pas être chaque année inférieur à 1500 ou 1600. Approximativement, un tiers de ces emplois seraient offerts par les entreprises du secteur privé, un tiers par les collectivités territoriales, un tiers par les administrations, les établissements publics, les organismes de recherche, le secteur associatif. A la différence de ce qui existait il y a vingt ou trente ans, les titulaires de diplômes professionnels sont de plus en plus demandés.

En termes quantitatifs l'équilibre semble satisfaisant entre l'offre et la demande de diplômés : les titulaires de troisième cycle n'ont guère de difficultés à obtenir un emploi, beaucoup de ceux qui obtiennent un diplôme de premier cycle continuent leurs études et une proportion non négligeable des diplômés sont issus de la formation continue. Mais les professionnels et les chercheurs constatent aujourd'hui deux types de distorsion : la première est d'ordre géographique, dans la mesure où les deux-tiers des emplois se situent en Ile-de-France alors que cette région n'abrite qu'une minorité des formations ; la seconde est d'ordre qualitatif, puisque les établissements produisent pour deux tiers des diplômés au niveau des techniciens, un tiers au niveau cadre alors que la majorité des besoins de la profession se situe à un niveau équivalent à celui des ingénieurs, préparés à concevoir des systèmes d'information, à les faire évoluer en fonction de la conjoncture, à imaginer les applications des nouvelles technologies, à gérer des réseaux, à organiser et diriger des équipes, à traiter l'information comme un "produit" de moins en moins immatériel et à en contrôler les coûts. Cette évolution est particulièrement sensible dans le secteur productif, où les industries du pétrole et celles de l'armement, les pionnières, ont depuis longtemps été rejointes par d'autres dans leurs besoins d'information spécialisée à l'échelle internationale.

## **IV - Les métiers du cinéma et de l'audiovisuel**

L'université n'a jamais représenté le lieu privilégié des formations à ces métiers, qu'on les prenne dans leur acception technique ou artistique. Pourtant l'offre de formations universitaires s'est développée à partir des enseignements théoriques de filmologie d'une part, des formations d'ingénieurs et de techniciens spécialisés, d'autre part. La demande des

étudiants a crû en même temps que les professions concernées apparaissaient porteuses de débouchés dans un secteur fortement valorisé. Puisque le cinéma et l'audiovisuel sont présents dans les filières des sciences de l'information et de la communication, il a paru utile d'apporter quelques précisions sur le potentiel du champ professionnel.

Une estimation qui date de 1991 donne le chiffre de 30 000 personnes exerçant des fonctions de production dans la radio et la télévision (hors journalistes), dont 6 400 dans les activités audiovisuelles d'entreprises et 16 500 permanents dans le service public. Les métiers du cinéma concernent environ 5000 réalisateurs et techniciens et 10 000 personnes dans la distribution et l'exploitation. Les BTS audiovisuels, les écoles professionnelles et la cooptation par les aînés sont les principales voies d'accès à l'emploi. Mais la santé du secteur n'est pas excellente (un chiffre pris en dehors de nos frontières : de 1986 à 1993 la BBC aura supprimé 7 000 emplois). Les intermittents sont de plus en plus nombreux alors que leur statut privilégié en matière d'indemnités de chômage est soumis à des contraintes croissantes. Parmi les apprentis metteurs en scène, il y a plus de déçus que d'élus (les longs métrages de fiction ne représentent que 7% de la production) parce que les étudiants mythifient la création, à l'image de ce qui se passe pour le métier de journaliste.

Selon les observateurs<sup>8</sup>, quelques pistes sont cependant ouvertes à l'heure de l'internationalisation des industries culturelles et de l'interaction des technologies : du côté de l'écriture de scénarios, du multilinguisme, de la maîtrise des outils électroniques et informatiques. On souligne par ailleurs dans la répartition des emplois le volume croissant de ceux qui relèvent des fonctions commerciales et gestionnaires dans l'activité de production et on estime également que pour les diplômés issus des filières généralistes, une maîtrise des usages des technologies multimédias et des impacts de l'audiovisuel dans la société peut, en étant associée à une autre compétence disciplinaire, déboucher sur des emplois dans les secteurs de l'éducation, de la culture et de l'entreprise.

## V - Esquisse de bilan

Connaître les débouchés des diplômés est une exigence difficile à satisfaire, compte tenu de la dispersion des formations et de la variété des secteurs d'insertion professionnelle. Une enquête lourde a été réalisée par le CEREQ en 1987 sur les diplômés de 1984, renouvelée en 1990 pour les diplômés de 1987.

Trois indicateurs sont particulièrement importants pour mesurer l'adaptation des formations aux débouchés dans les différents ensembles professionnels du secteur considéré :

- la répartition des jeunes diplômés par catégorie socio-professionnelle (tableau 1 ci-après),
- la répartition des effectifs par niveau de diplôme (tableau 2),
- l'insertion des diplômés des filières information-communication dans ou hors de la spécialité dans laquelle ils ont été formés (tableau 3).

---

<sup>8</sup> cf "L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel", Monique Hennebelle-Martineau, Hors série Ciném'Action, coédition CERP-CFPJ, Paris 1988

Tableau 1 : Répartition par catégories socio-professionnelles

	Cadres		Prof. intermédiaires	
	1987	1990	1987	1990
Documentation	59,8%	62,2%	40,1%	37,8%
Relations publiques-publicité	34,7%	49,2%	39,8%	34,0%
Journalisme	100%	100%		
Audiovisuel-spectacles	45,4%	61,0%	50%	38,3%

On observe une part croissante d'emplois de niveau cadre dans les trois secteurs professionnels qui comptent aussi des emplois de niveau intermédiaire. On peut supposer que les diplômés des filières universitaires de second et troisième cycle en information-communication ont contribué à cette progression. Toutefois l'échantillon considéré n'est pas très important en valeur absolue : il représente en 1990 pour les quatre secteurs 3 676 diplômés (4 082 en incluant photographie, imprimerie, édition et arts graphiques, soit 3,7% de l'ensemble de l'enquête du CEREQ, contre 3,6% en 1987). Et l'on ne connaît évidemment pas le statut des emplois : contrat à durée déterminée ou contrat précaire - ce qui doit tempérer l'optimisme qu'une telle "promotion" des emplois en information-communication pourrait engendrer. A noter également : la ligne "relations publiques-publicité" n'atteint les 100% que si l'on ajoute aux deux chiffres ci-dessus 16,8% de diplômés qui ont un statut d'employés ; la ligne "audiovisuel-spectacles" se complète avec 0,7% de diplômés au statut d'ouvriers.

Tableau 2 : Répartition par niveaux de diplômes

	Sans diplôme*	Bac + 2		Bac + 3 et plus	
	87	87	90	87	90
Documentation	0,9%	15,5%	24,1%	83,6%	75,9%
Relations publiques - publicité	2,8%	30,6%	37,4%	68,2%	62,6%
Journalisme	1,7%	13,9%	16,9%	84,3%	83,1%
Audiovisuel	5,0%	31,8%	28,4%	62,9%	71,6%

\* L'enquête 1990 ne donne pas de réponse pour cette colonne. Si l'on fait l'hypothèse qu'on retrouve les "sans diplôme" dans la catégorie "non réponse", celle-ci s'élève à 0,9% pour l'ensemble info-com.

Au stade actuel de traitement de l'enquête de 1990 il n'a pas été possible de connaître la nature exacte des diplômes de niveau bac+2 qui ont connu, hormis pour le secteur de l'audiovisuel, une forte augmentation depuis 1987.

Tableau 3 : Insertion des diplômés en information-communication (chiffres de 1987)

Type de diplôme	Dans la spécialité	Hors de la spécialité
BTS image, son, photo	-	-
Autres BTS info-com	56%	44%
DUT documentation	50%	50%
DUT communication	54,4%	45,6%
Autres formations universitaires		
- techniques audiovisuelles	100%	-
- journalisme	79,3%	20,7%
- comm.publique et publicité	44,5%	55,5%
- document. et bibliothèques	45,4%	54,6%

L'attention doit être attirée ici sur les deux dernières lignes du tableau : pour ces deux secteurs l'insertion professionnelle ne correspond pas majoritairement à la finalité de la formation initiale. Il sera intéressant de connaître sur ce point les résultats de la deuxième enquête.

L'enquête de 1990 permet, de plus, de connaître la répartition des effectifs des jeunes entrés dans les professions de l'information et de la communication en fonction de leur spécialité de diplôme (Tableau 4).

Tableau 4 : Répartition des effectifs par spécialité de diplôme

	BTS* autres	DUT com.	Journ.	Info-com	Sciences	Droit Econ.	Lettres Langues	Arts
Doc.	1,4%	15,5%	-	10,9%	7,2%	8,4%	48,5%	8,1%
RP - Pub.	14,1%	5,1%	0,8%	13%	2,1%	34,9%	25,6%	4,4%
Journ.	0,4%	10,3%	10,4%	4,1%	4,3%	35,6%	31,7%	3,1%
Audiovis.	7%	1%	1%	8,2%	6,6%	19,3%	26,3%	14,6%
<b>Total Info- Com</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>	<b>1,9%</b>	<b>9,6%</b>	<b>4,9%</b>	<b>23,2%</b>	<b>33,1%</b>	<b>8,1%</b>

\* BTS "autres" : hors BTS photo, image, son, audiovisuel, spectacles.

Les formations universitaires spécialisées en information-communication ont donc fourni moins de 10% des effectifs. Dans les métiers du journalisme, elles ne comptent que pour 4,1%, les DUT et les formations professionnelles se trouvant presque à égalité à plus de 10% ; les diplômés en droit et économie y sont par ailleurs plus représentés (35,6%) que ceux de lettres et de langues (31,%). La meilleure performance des filières information-communication se trouve dans les professions des relations publiques et de la publicité (13%) mais loin derrière les filières droit-sciences économiques (34,9%) et lettres-langues (25,6%). Ce troisième rang est d'ailleurs valable pour l'ensemble des secteurs (9,6%), où l'ensemble lettres-langues (33,1%) supplante l'ensemble droit-économie (23,2%). Quant aux métiers de la documentation, on trouve confirmation de leur investissement massif par les diplômés de lettres et langues (48,5%) et du faible attrait qu'ils représentent pour les diplômés scientifiques (7,2%), bien que ce soit le secteur où ces derniers sont le plus représentés.

Il apparaît donc pour la période considérée (diplômes de 1987 - insertion professionnelle en 1990) que les formations universitaires en information-communication n'ont pas notablement "percé" dans les recrutements. Une troisième vague d'enquête sur les diplômés de 1990 permettrait de tirer des conclusions plus nettes.

Un autre indicateur concerne le temps mis par le jeune diplômé pour trouver un emploi. Le laboratoire EVA (entrée dans la vie active) du CEREQ l'a étudié en 1988 pour les diplômés de deuxième et troisième cycles de 1984. Deux éléments retiennent l'attention pour le domaine considéré : 66% des titulaires d'une maîtrise en information-communication ou équivalent mettent moins de 6 mois à s'insérer professionnellement (et pour 56% d'entre eux dans des contrats à durée indéterminée) ; c'est le cas de 50% seulement des diplômés de troisième cycle (pour 75% dans des contrats à durée indéterminée). On peut expliquer le premier chiffre par une très forte motivation chez les diplômés de niveau bac+4 et la moindre performance des diplômés du troisième cycle par la double concurrence des diplômés débutants formés ailleurs que dans les filières spécialisées des universités et des promotions internes. On trouve confirmation également que plus le niveau de diplôme augmente, moins la précarité menace les premiers emplois.

Les chiffres les plus récents donnés par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC)<sup>9</sup> font état de 1 620 offres d'emploi en 1991 pour les fonctions de communication et de création, ce qui représente environ 3% du marché de l'emploi des cadres. La baisse constatée par rapport à 1990 est de 27%. Selon les évolutions calculées en mars 1992, les postes de spécialistes de création artistique (-31%) et de communication (-26%) sont plus touchés que les postes de publicitaires (-22%) et de journalistes (-16%), les annonces qui concernent les documentalistes sont stables. Si l'on ne peut connaître avec précision le profil des recrutés, on remarque que chaque offre d'emploi dans ce secteur suscite toujours trois fois plus de réponses que pour la moyenne des professions.

\*

Ces études nationales, si grand soit leur intérêt, ne dispensent évidemment pas les responsables de formation de procéder à un suivi attentif des débouchés de leurs étudiants. L'enquête du Comité n'a permis de rassembler sur ce point que des informations très partielles, souvent limitées à une liste des entreprises accueillant les étudiants en stage.

De réels efforts sont cependant accomplis dans plusieurs établissements. Entre autres exemples l'une des maîtrises de sciences et techniques en information-communication les plus anciennes s'est dotée depuis sa création d'un conseil de perfectionnement, réunissant personnalités du monde socio-économique et universitaires, qui lui a permis de suivre les évolutions du secteur d'emploi et de modifier des options initiales : le conseil de perfectionnement a permis par exemple de mesurer le tassement significatif des débouchés en matière d'action culturelle à la fin des années 80. En 1989 le devenir d'une promotion de 40 diplômés s'établissait comme suit : un an après l'obtention de leur diplôme, 18 bénéficiaient d'un emploi fixe, 12 de contrats à durée déterminée, 10 se retrouvaient en situation précaire (demandeurs d'emploi ou travail occasionnel). Une enquête, menée au début de l'année 1992 pour savoir ce que sont devenus les étudiants des cinq dernières promotions de la MST et du DEUST "Communications médiatisées" a commencé d'établir (sur la base d'une centaine de réponses pour 480 questionnaires) une première approche qualitative : il apparaît que quatre secteurs accueillent de manière prédominante chacun 20% des étudiants concernés : le journalisme, la production audiovisuelle, la communication des institutions, la télématique. Outre les indicateurs repérés ci-dessus, il serait utile de distinguer le niveau de recrutement et le caractère local, régional ou national de leur insertion.

Les données systématiquement recueillies depuis de nombreuses années pour les diplômés du CELSA ou par l'association Sciences Po.-Emploi de l'Institut d'études politiques de Paris s'accordent quant à elles à confirmer l'allongement progressif de la durée moyenne de recherche du premier emploi.

---

<sup>9</sup> cf *Courrier-cadres*, n° 972, 12 juin 1992.

On signalera par ailleurs la franchise d'une université qui, dans la plaquette de présentation d'une formation de deuxième cycle à finalité professionnelle, tient à préciser qu'elle "n'assure pas automatiquement de débouché", alors que d'autres font preuve de beaucoup de légèreté en mettant en avant, même pour des diplômés à bac+2, des débouchés indifféremment de directeur de la communication, de cadre d'entreprise audiovisuelle ou de journaliste, sans tenir compte des multiples pré-requis et conditions d'insertion dans ces professions.





**Les sciences de l'information et de la communication**

---

**UN ETAT DE LA RECHERCHE**

---



## I - Un champ de recherche très vaste

En cette fin de siècle, le développement des outils d'information dans la société post-industrielle a cessé d'être l'enjeu d'un groupe social ou économique limité et la place prise par les médias amène à des interrogations largement partagées sur la culture de masse, les fondements de la démocratie, les rapports Nord-Sud, etc...Qu'ils soient issus des sciences exactes ou des sciences humaines et sociales, les chercheurs des sciences de l'information et de la communication ont devant eux un champ immense d'objets et de domaines d'études.

C'est dans la décennie 80 que la communication a réellement "explosé", à la fois instrument et effet de la restructuration des économies occidentales et de la réorganisation sociale et culturelle qui l'accompagne. On le constate au succès de deux affirmations - dont le succès ne fait pas forcément preuve de leur véracité - : la première, d'origine économique, surgie après 1974, est que la sortie de la crise passe par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et se traduit par un considérable accroissement de leur usage, depuis la conception d'un produit et sa fabrication jusqu'à la gestion du marché ; la seconde, d'origine socio-politique, est que la perte de "l'identité de classe" a conduit à une dissolution du lien social que "la communication" aurait mission de reconstituer.

Si ces deux postulats sont sujets à caution, il reste que de très profondes transformations sont apparues, qu'on peut repérer sur les trois points suivants :

-l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'entreprise a montré que les outils de l'information et la gestion du social sont liés : la bureautique, par exemple, conduit à une réorganisation des postes de travail susceptible de retentir sur les relations hiérarchiques ; la conservation et le traitement des documents - qui ne sont plus seulement des écrits - posent des questions importantes du côté, non plus de la collecte, mais de la diffusion ; la vogue - passagère - des cercles de qualité, la montée du management participatif, la naissance du projet d'entreprise et la glorification de sa culture s'y rattachent également, tandis que le modèle de l'entreprise tend à s'étendre à toute organisation sociale, administrations comme associations, et que des formes embryonnaires de télé-travail pénètrent la sphère privée ;

-la recherche de nouvelles formes de relations entre politiques et citoyens a stimulé l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication à trois niveaux distincts : la communication politique (marketing, sondages, usage des médias), la communication publique des administrations (qui, de "Bison fûté" aux campagnes sur le sida, emprunte aux recettes de la communication commerciale), la communication locale, stimulée par la loi de décentralisation, qui se calque peu ou prou sur les deux précédentes ;

-l'articulation entre gestion de l'information et gestion du lien social suppose un recours massif aux supports de l'information et de la communication qui rompt les équilibres entre les médias anciens et en fait émerger de nouveaux, où l'informatique occupe un rôle dominant et unificateur (ainsi de la convergence entre audiovisuel et télécommunications, des nouvelles méthodes de fabrication des journaux, etc.) et où l'industrialisation et l'internationalisation entraînent des conflits économiques et culturels, mais aussi des échanges qui peuvent constituer des promesses d'avenir.

## II - Les grands axes thématiques

L'appellation "sciences de l'information et de la communication" est une spécialité française. Elle a été forgée en 1970-1972, lors des premières tentatives pour obtenir la reconnaissance universitaire d'une nouvelle discipline par le biais d'une place dans le

Comité Consultatif des Universités. Une raison de fait pour la désigner ainsi était que les enseignants les plus demandeurs de cette reconnaissance travaillaient dans des départements "Carrières de l'information" d'IUT, tout en étant en majorité spécialistes de la communication. Un argument tactique était l'opportunité d'unir les forces des deux communautés des enseignants en communication et en information, toutes deux trop peu nombreuses à l'origine. Plus profondément, une justification étymologique du terme reste la difficulté de séparer les études sur l'information comme objet du processus de communication, et les études sur la communication, sans laquelle il n'y aurait ni informateurs ni informés. Des considérations terminologiques montrent aussi l'impossibilité de distinguer de façon univoque deux sous-ensembles dans cette constellation : les études de presse et de médias, qui sont par excellence des moyens de communication, sont couramment désignées en France (mais aussi en Espagne, etc...) comme "sciences de l'information". Ce que les scientifiques ont appelé "théorie de l'information" est en réalité une théorie mathématique de la communication. La "communication d'entreprise" recherche comment l'information est diffusée à l'intérieur de l'entreprise et en dehors d'elle, etc...

La dénomination française ne manque donc pas de fondements rationnels, sous réserve d'une élucidation plus rigoureuse des diverses spécialités qu'elle recouvre.

Le développement des nouvelles technologies a modifié l'approche de l'information et de la communication en diminuant le rôle de deux éléments fondateurs du domaine : le premier reposait sur une conception unidirectionnelle (le "modèle de Shannon", modèle mathématique du transport de l'information de l'émetteur au récepteur via un canal, popularisé par son adaptation linguistique chez Jakobson) qui entraînait une conception techniciste des médias (thème de la persuasion publicitaire) ou de la formation (des bibliothécaires comme des journalistes) ; le second analysait la fonction idéologique des médias (dans la lignée des travaux entrepris dès 1920 par l'Ecole de Francfort) considérés a priori comme des instruments de la propagande et de la manipulation de l'opinion.

Dans les années soixante, un courant d'origine française a commencé d'interroger les phénomènes de la "culture de masse" comme émergence d'une sociodynamique originale. Puis le développement des nouvelles technologies, qui n'ont fait disparaître ni les outils traditionnels ni les études qui leur sont liées, a engendré des questionnements nouveaux, d'une part sur la signification sociale des usages, d'autre part sur le rôle économique de ces nouveaux outils : chercheurs et industriels se trouvent concernés par les conditions de leur production et de leur diffusion.

Trois grands axes de recherche sont aujourd'hui repérables :

-le rapport à la technique et aux objets :

Depuis les analyses sur les "machines à communiquer" proposées il y a plus de vingt ans jusqu'aux recherches en "sociologie de l'innovation", il s'agit d'examiner l'apprentissage, l'appropriation (ou le détournement) des techniques ainsi que les usages des outils de la communication ;

-la question des significations :

Elle concerne l'étude des représentations construites dans et par les médias. Largement inspiré de la "pragmatique" et des études linguistiques sur les interactions, ce champ de recherche vise la production du sens dans les médias, la construction de l'opinion et des représentations dans les discours les plus divers ;

-l'économie du secteur :

Sont ici étudiées, à travers les politiques publiques et privées, l'internationalisation des industries culturelles et l'évolution des modes de réglementation, la création de réseaux, l'unification de standards, les coopérations diverses qui conditionnent les usages et sont modifiées par eux, soit l'évolution des marchés et des modèles socio-économiques.

Les trois courants principaux de la recherche en découlent, même s'il n'y a pas d'étanchéité radicale entre ces domaines.

Ils se répartissent selon trois dimensions. La dimension technique se préoccupe des supports de l'information et de la communication et de leur articulation. La dimension symbolique s'attache aux représentations construites dans et par les médias, aux effets d'interaction entre les messages et leur champ de signification. La dimension socio-politique et socio-économique englobe les questions de la production de la culture et de l'opinion par les médias, du système mondial de l'information, de l'économie des services d'information ou de l'information dans les entreprises et les services.

Les recherches en communication sont donc nourries par les apports théoriques et méthodologiques de disciplines diverses : sciences exactes et appliquées, lettres, arts et sciences humaines, sciences politiques, juridiques, économiques et de gestion. Elles sont confrontées à la difficulté de concevoir un principe unificateur de leurs travaux : la notion de "réseaux" a pu jouer ce rôle dans les dernières années, mais elle a atteint ses limites. Elles demeurent pour cela contestées dans leur essence même.

Les recherches en information (au sens que donnent les Anglo-Saxons à l'"information science") ont un parcours mieux balisé : la bibliologie a été renouvelée par l'avancée des connaissances historiques sur l'édition et la lecture ; la bibliothéconomie est réexaminée à partir de l'évolution de l'économie des services et de la sociologie des publics ; les problèmes d'indexation automatique, analyse automatique des langues, constitution de bases de données, facilités par le développement de logiciels performants, cèdent la première place à ceux des usages : dialogue homme-machine, diffusion de l'information, liens entre l'information et la décision, extension des systèmes experts à toutes les activités professionnelles.

### **III - Les conditions de la recherche**

#### **1 - Dix ans après le rapport Mattelart-Stourdzé**

Paru en 1982, ce rapport intitulé "Technologie, culture et communication" appelait l'attention sur le retard accumulé par la recherche française en ce domaine, comparativement à celle des pays anglo-saxons. Les auteurs en proposaient plusieurs explications : "la lenteur de la dissémination des technologies audiovisuelles", traduisant "un degré de valorisation différent de la sphère culturelle" par les forces économiques ; une tendance implicite des Français à refuser de "croiser culture et techniques" ; une réticence de la "classe intellectuelle" à "s'interroger sur les appareils de massification de sa culture et sur son rapport à ses appareils" ; une "focalisation sur le système éducatif comme lieu de socialisation", aux dépens de l'étude des moyens de communication de masse.

La critique, si contestée qu'elle ait pu être à l'époque, a porté. Certes le CNRS se refuse toujours à donner aux chercheurs spécialisés en information-communication la place et les moyens spécifiques auxquels ils estiment avoir droit et les recherches dans ce domaine sont éclatées en plusieurs sections : la section 07 "Sciences et technologies de l'information" concerne l'informatique, l'automatique et le traitement du signal ; la section 34 "Représentation, langages et communication", la section 36 "Sociologie - Normes et règles", la section 38 "Unité de l'homme et diversité des cultures", la section 40 "Politique, pouvoir, communication", abritent en 1992 une URA, deux UPR et deux GDR. Les recherches en sciences cognitives sont, elles, soutenues par un programme qui les valorise. Mais plusieurs secteurs de l'administration, en particulier au Ministère de la Recherche, au Ministère de l'Education nationale, mais aussi à l'Industrie ou aux Télécommunications, ont lancé et

encouragé des programmes tandis qu'étaient reconnues au sein de l'enseignement supérieur de nouvelles formations doctorales et de nouvelles équipes de recherche.

## **2 - Les équipes**

Une recension des équipes de recherche publiques et privées a été effectuée en 1988 par Philippe Mallein. Un "annuaire des chercheurs" édité en 1992 par la Société française des sciences de l'information et de la communication (SFSIC) - et qui n'a pas la prétention d'être exhaustif - comporte 223 références. Les équipes de recherche reconnues par la Direction de la recherche et des études doctorales au Ministère de l'Éducation nationale sont au nombre de 24 au 1er juillet 1992. L'examen de ces différentes sources fait ressortir des données intéressantes.

### *Équipes de recherche en information-communication (DRED - 1/07/92)*

*-au titre des équipes associées au CNRS :*

*Université Lille III : Centre de recherches sur la documentation et l'information scientifique et technique*

*-au titre des équipes d'accueil :*

*Université Bordeaux III : Centre d'études des médias*

*CNAM : Information scientifique et techniques d'information*

*Université de Corte : Centre de recherche des langues et de la communication*

*ENSSIB : Centre de recherche en sciences de l'information (CERSI)*

*Université Grenoble II : Centre de recherche en informatique appliquée aux sciences sociales*

*Université Grenoble III : Groupe de recherche sur les enjeux de la communication (GRESEC)*

*Université Lille III : Groupement des équipes de recherche interdisciplinaires en communication (GERICO)*

*Université Paris II : Institut français de presse (IFP)*

*Université Paris II : Institut Image et Communication (IMAC)*

*Université Paris III : Centre de recherches sur l'information et les médias en Europe (CRIME)*

*Université Paris III : Institut de recherches en études cinématographiques et audiovisuelles (IRCAV)*

*Université Paris IV : CELSA*

*Université Paris VII : PARAGRAPHÉ*

*Université Paris XIII : Groupe de recherche sur les usages sociaux et éducatifs des médias (GRUSEM)*

*Université de Poitiers : Laboratoire Communication et information spécialisée (LABCIS)*

*Université Rennes II : Communication, information et données depuis l'Ouest (CID Ouest)*

*Université Strasbourg III : Groupe de recherche sur l'information et les médias en Europe (GRIME)*

*IUT de Toulouse III : Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (LERASS)*

*Université de Valenciennes : Laboratoire des sciences de la communication*

*-au titre des "jeunes équipes" :*

*Université Aix-Marseille III : Centre de recherches rétrospectives*

*Université Lyon II : Médias et identité*

*Université Lyon III : Équipe de recherche sur les systèmes d'information et de communication (ERSICO)*

*Palais de la Découverte : Laboratoire Jean Perrin*

NB : On trouve des enseignants chercheurs de la 71e section dans d'autres équipes proches, comme le Laboratoire d'Archéologie et systèmes d'information à l'université Paris X ou le Laboratoire de Lexicométrie et textes politiques à Saint-Cloud.

On aura noté qu'une seule équipe, à Lille III, est associée au CNRS ; 19, dont 7 à Paris, sont "équipes d'accueil" ; 4, dont 2 à Lyon, ont le statut de "jeunes équipes" ; elles fonctionnent dans les formations longues des universités mais pas uniquement, puisqu'on en compte une au CNAM et une au Palais de la Découverte, une à l'ENSSIB de Lyon et une à l'IUT de Toulouse III ; la région Rhône-Alpes, avec 6 équipes, arrive en second après la région parisienne ; un peu moins d'un tiers de ces équipes se consacrent explicitement à l'information scientifique et technique.

La recherche universitaire présente une double particularité : d'une part le développement de la 71e section du Conseil National des Universités s'appuie sur un nombre d'équipes de recherche en nombre beaucoup plus limité que celui des formations universitaires de premier et second cycles en sciences de l'information et de la communication ; d'autre part le nombre des équipes universitaires relevant d'autres sections et qui consacrent une part importante de leurs activités à l'information et à la communication est au moins égal à celui des équipes précédentes. Les premières souffrent de la tradition de recherche individuelle en lettres, sciences humaines et sociales ; les secondes bénéficient plus fréquemment d'une association avec les grands organismes de la recherche publique.

La recherche publique indépendante des universités est importante. Elle s'effectue dans de grandes institutions (principalement Institut National de l'Audiovisuel, Centre National d'Etudes des Télécommunications) ou dans d'autres structures (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe, basé à Montpellier, Association Descartes, - pour partie). Il existe cependant un va-et-vient entre ces organismes et les universités, plus important que dans la plupart des disciplines de lettres et sciences humaines.

Il demeure très difficile d'identifier toutes les équipes qui travaillent dans le secteur en raison de la dissémination des recherches sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et de la faible émergence de la cohésion de ces deux termes dans un ensemble scientifique autonome.

Parallèlement, le développement des formations universitaires dans ce domaine étant fortement marqué par une finalité technique et professionnelle, les professeurs concernés ont d'abord été peu nombreux et requis par de multiples tâches pédagogique-administratives. Si Bordeaux III et Grenoble III, entre autres, ont constitué dès l'origine des équipes d'enseignants chercheurs spécialisés, nombre d'enseignants qui ont contribué à promouvoir ce nouveau domaine d'enseignement et de recherche sont restés, en ce qui concerne le "label" de leurs équipes, rattachés à leur discipline d'origine. On en voit l'illustration dans les principales revues du domaine.

### **3 - Les moyens**

Le rattachement actuel de la communication aux sciences du langage dans l'organisation disciplinaire du CNRS (section 34, voir ci-dessus) paraît à certains une négation des apports d'inspiration sociologique, économique, politique, qui ont enrichi le domaine de la communication. La même perplexité vaut pour l'information, éparpillée entre informatique, mathématiques et chimie, et bien entendu sciences du langage, et même sciences de l'antiquité qui ont paradoxalement été d'un apport très stimulant. L'appui du CNRS aux recherches en information et communication semble réservé à celles qu'effectuent des chercheurs de disciplines traditionnelles : la "pluridisciplinarité" ou "l'interdisciplinarité" dont se réclame la 71e section n'a pas conquis droit de cité et celle-ci doit en assumer les conséquences.

Depuis deux ans, la politique de contractualisation entre la Direction de la recherche et des études doctorales du ministère de l'Education et les universités a cependant favorisé la consolidation du lien entre centres de recherche et formations à la recherche pour la spécialité information-communication. Il est significatif que, sur la dizaine de DEA qui ont été habilités à la rentrée 1992 en lettres et sciences humaines, quatre concernent l'information et la

communication et que, dans le souci de constituer des "pôles structurants", la part d'encadrement des formations doctorales par des enseignants chercheurs de la 71e section se trouve ici renforcée.

Une opportunité reste faiblement exploitée : les conventions CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche). Permettant de rémunérer convenablement un jeune chercheur, rattaché à un laboratoire et menant sa recherche dans une entreprise, elles commencent à apparaître dans d'autres secteurs que les sciences exactes et les sciences de l'ingénieur ; les équipes de recherche en information-communication et les entreprises du secteur pourraient en tirer profit.

#### **4 - Recherche fondamentale, recherche appliquée**

Un autre trait original de la recherche dans ce domaine vient de ce que le niveau d'études assez élevé des professionnels de l'information et de la communication (certains d'entre eux soutiennent des thèses, beaucoup enseignent) a produit un clivage et une concurrence entre universitaires et praticiens. Les professions de la communication se sont dotées d'organismes d'études qui produisent l'essentiel des données statistiques, elles disposent de journaux qui vulgarisent les enjeux et les évolutions du domaine, elles amènent à la création d'écoles où la constitution, comme la transmission des savoirs, semblent échapper à ceux dont c'est la mission première.

Les équipes universitaires sont encore peu présentes, malgré quelques exceptions, dans les réponses aux appels d'offre des organismes privés ou publics (comme le Service Juridique et Technique de l'Information, placé auprès du Secrétariat d'Etat à la Communication, sous tutelle du Premier Ministre), faute d'être connues et reconnues, faute aussi de maîtriser les contraintes (de temps, d'argent, d'objectif) qu'entraîne cette recherche appliquée. Les études de cas et autres mémoires ou "thèses professionnelles" menés sous la responsabilité des enseignants-consultants des écoles de gestion et les travaux des cabinets d'études et autres consultants privés paraissent occuper l'essentiel du terrain.

Dans les milieux de l'information spécialisée, peut-être moins sensibles aux effets à court terme, ces difficultés sont moins apparentes.

Il reste que les études sur les audiences des médias, sur le coût de la communication d'entreprise, sur l'informatisation de l'information et de la communication, nourrissent très peu la recherche fondamentale et ne fournissent pas aux chercheurs des universités la valorisation matérielle et intellectuelle qu'on pourrait attendre.

### **IV - Bilan des thèses soutenues depuis dix ans**

Une étude a été menée en 1991-1992 (cf Introduction). L'analyse documentaire a porté sur les thèses de doctorat de troisième cycle, doctorat d'université, nouveau doctorat et doctorat d'Etat. Elle a eu pour objet d'établir quels sont les principaux domaines de recherche en information et communication, de préciser quels en sont les acteurs, voire de fournir une première approche des résultats. Le Comité a pu bénéficier de ses résultats et reproduire une partie de ses conclusions.

Ont été interrogées les bases "lettres" et "sciences" de la banque de données Téléthèses produite par le Ministère de l'Education nationale et le CD-Rom "CD-THESES" édité par Laser-Média. En termes quantitatifs, le travail d'enquête approfondie a concerné, sur un



corpus de près de 1600 références, 398 thèses concernant au premier chef l'information et la communication ou dirigées par des professeurs de la 71e section.

En nombre, pour un volume global de 398 thèses soutenues, la moyenne annuelle sur dix ans est d'environ 40, avec de très faibles variations. L'augmentation récente, mais sensible, du nombre de professeurs de la 71e section ne s'est pas encore traduite par une augmentation notable du nombre de thèses soutenues.

Les conclusions majeures qui découlent de l'analyse qualitative portent sur trois points : l'origine des doctorants, la distribution des sujets, l'identification des directeurs de thèses.

## **1 - L'origine des doctorants**

Le rapport entre le nombre de boursiers étrangers et celui des allocataires de recherche français (cf Annexe IV) est à ce point disproportionné qu'il n'est pas étonnant que les pays en voie de développement, et principalement l'Afrique noire francophone et le Maghreb, fournissent près de 50% des thésards. D'autant qu'existent dans au moins deux universités (Bordeaux III et Paris II) des centres documentaires d'une grande richesse. Cette tradition doit être perpétuée, mais on peut regretter un manque de capitalisation des résultats, qui pourraient alimenter des recherches de plus grande ampleur, tant pour les étrangers que pour les nationaux.

## **2 - La distribution des sujets**

Leur diversité correspond à l'éventail des préoccupations du domaine. Sur 398 thèses, 100 concernent l'approche générale, les systèmes et les rôles de l'information et de la communication dans divers pays, 26 les médias et moyens de communication en général, 89 l'information audiovisuelle (la moitié est consacrée à la radio et la télévision), 74 l'information écrite (presse, mais aussi métiers du livre et documentation), 61 les nouvelles technologies (le solde étant consacré à des sujets très divers).

L'étude détaillée des sujets permet de constater que les thèses en information-communication ont pratiquement abandonné le thème de "l'analyse des contenus", qui se retrouve en revanche dans des thèses de sciences du langage ou de sciences politiques. Mais on remarque un faible intérêt pour des domaines très sensibles comme, entre autres, l'évolution économique et juridique des médias, la presse autre que quotidienne ou magazine, ou l'épistémologie de la communication. Il semble que sur ces points d'actualité le jeune chercheur se trouve confronté d'une part à l'abondance des études et recherches accomplies par les professionnels et régulièrement débattues, d'autre part à la difficulté, justement parce qu'il est un jeune chercheur, de proposer les vastes synthèses qui firent la qualité - et les défauts - des anciennes thèses d'Etat.

## **3 - Les directeurs de thèses**

Les doctorants apparaissent concentrés dans un petit nombre d'établissements : deux universités accueillent près de la moitié des thèses soutenues, 6 autres établissements représentent un peu plus de 40%, 15 autres universités n'ont assuré qu'un peu moins de 13% du total de la production de thèses dans la période 1982-1991. Cette inégalité dans la répartition n'est pas propre aux sciences de l'information et de la communication, mais elle existe y compris entre les établissements qui ont obtenu un DEA dans les années 80.

Cela tient pour partie à une forte inégalité dans la direction des thèses. Un grand nombre de professeurs ont dirigé peu de thèses, un petit nombre en ont dirigé la majorité : 75%

des directeurs de thèse en ont dirigé de 1 à 5, 17% en ont dirigé de 6 à 20, 6,6% en ont dirigé un total de 165, soit 41,5% de la production dans la période considérée. De plus près de la moitié des thèses ont été dirigées par des professeurs qui ne relèvent pas de la 71e section.

Il y a matière à s'interroger sur la grande concentration des recherches et sur l'hétérogénéité de leurs responsables, même si l'on constate des champs de spécialisation assez clairs dans l'histoire de la presse, la sociologie des médias, la communication d'entreprise et la publicité, l'information scientifique et technique, les nouvelles technologies de l'information ou les industries de la communication.

**Les sciences de l'information et de la communication**

---

**QUELQUES ELEMENTS  
DE PERSPECTIVE INTERNATIONALE**

---



La situation française en matière d'enseignement, de recherche et de débouchés pour le secteur de l'information et de la communication est-elle meilleure ou pire que ce que l'on peut connaître des autres pays développés ? La réponse à cette question mériterait une enquête spécifique qui n'entraîne pas dans le cadre de ce rapport - et dont les difficultés sont innombrables. Quelques éléments d'appréciation peuvent cependant être dégagés à partir d'études menées par des chercheurs ou d'indications fournies par les professions elles-mêmes.

## **I - La recherche**

Sur bien des points, la recherche française s'est rapprochée des recherches anglo-américaines. Celles-ci conservent une avance incontestable dans les études sur les outils et systèmes informatisés, elles se développent également dans deux domaines peu représentés en France : la culture populaire, d'une part (les Anglais, par exemple, ne séparent pas les enseignements et les recherches portant sur le cinéma et la télévision et certains de leurs journaux populaires à forte audience n'ont pas d'équivalent en France, au contraire de l'Allemagne) ; les travaux inspirés de l'ethnométhodologie, d'autre part .

L'originalité française est d'avoir voulu lier les "sciences de l'information" et les "sciences de la communication", pour les raisons évoquées ci-dessus, et de développer les recherches dans ces domaines à partir d'approches scientifiques multiples. Les recherches étrangères, sans nier les effets "communicationnels" de l'information, préfèrent envisager une visée théorique autonome de "la" science de l'information (même si elle est transdisciplinaire) alors que la communication relève de sciences au pluriel. Cet état de fait entrave la visibilité de la recherche française au niveau international.

Le soutien de la Communauté économique européenne par ses programmes de recherche-développement a toujours pris en compte les technologies de l'information et de la communication dans leur dimension industrielle et commerciale. C'est en particulier le rôle de la DG XIII (direction générale pour les télécommunications, les industries de l'information et l'innovation), dont le soutien au développement industriel s'est fondé sur les laboratoires et les productions des sciences exactes en matière de nouvelles technologies. Mais une évolution se fait jour : le titre XII du traité de Maastricht sur l'union européenne économique et monétaire évoque les "réseaux transeuropéens" et le quatrième programme-cadre pour la période 1994-1998 inscrit dans ses objectifs le développement de travaux sur les usages et les concepts opératoires du développement technologique, afin de rapprocher celui-ci des préoccupations des citoyens et des entreprises de plus petite taille que celles qui ont été concernées jusque là. Il est particulièrement souhaité que dans cet esprit des laboratoires et équipes de recherche français s'engagent avec détermination dans les synergies nécessaires avec leurs homologues européens.

Des embryons de réseaux européens de chercheurs commencent à apparaître, fruits d'initiatives individuelles. Mais les chercheurs français sont encore peu informés des travaux de leurs homologues britanniques, allemands, italiens ou espagnols - et réciproquement. Il existe une Association internationale pour la recherche sur les médias, l'AIERI, qui pourrait offrir également un cadre à des échanges plus vastes.

## II - L'enseignement

Deux secteurs d'enseignement ont fait l'objet récemment d'enquêtes approfondies au niveau européen : le journalisme <sup>10</sup> et le cinéma et l'audiovisuel <sup>11</sup>. Dans les deux cas les comparaisons avec la France sont d'autant plus difficiles à établir que les lieux et les intitulés d'accueil de ces formations varient notablement et qu'une égale complexité semble prévaloir dans ce domaine, compte tenu de son caractère relativement neuf. Les enseignements d'information spécialisée sont plus faciles à identifier compte tenu de la solide tradition anglo-saxonne de "library and information science". En revanche la "communication d'entreprise" commence tout juste à apparaître comme la spécialité de quelques "masters".

### 1 - Les formations au journalisme

Il existe dans plusieurs pays des cycles universitaires complets, implantés depuis longtemps : au début du 20<sup>e</sup> siècle dans les universités allemandes ("Zeitungswissenschaft") ; en 1946 à Louvain et Bruxelles (cours de journalisme) ; ou beaucoup plus récemment (depuis 1990 en Grèce). Les étudiants en communication seraient plus de 20 000 en Espagne, dont plus de la moitié en section journalisme. Aux Etats-Unis ces formations existent depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle ; en 1990 elles accueilleraient 90 000 étudiants dans 200 universités. De manière assez partagée ces formations ont d'abord proposé des enseignements d'analyse/réflexion ; puis le souci de formation pratique s'est installé en parallèle et, en fonction des aléas professionnels, les formations au journalisme s'élargissent vers les relations publiques, la publicité, tous les secteurs de la communication.

Les appellations des études sont différentes selon les pays : communication sociale en Belgique (Louvain), au Portugal ; communication de masse, "média studies" en Grande-Bretagne ; sciences de la communication aux Pays-Bas, en Belgique (Gand) ; sciences de l'information en Espagne ; communication, information et journalisme à Bruxelles.

Malgré l'existence d'un nombre croissant de formations diplômantes on constate dans tous les pays européens la persistance d'une formation "sur le tas" et la présence d'écoles spécialisées avec une participation variable des organisations professionnelles. Pour les programmes, on repère trois types d'orientation selon les établissements :

- une formation surtout théorique (Espagne - Suisse),
- une formation pratique avec de solides bases intellectuelles (universités françaises),
- une formation professionnelle de type Ecoles de journalisme (France - Allemagne - Italie). Ces dernières émanent d'initiatives diverses : le privé (à Cologne, à Bruxelles), l'Etat (à Lisbonne), les organisations professionnelles (à Aarhus, Utrecht...).

Une tendance récente se manifeste en Europe pour des formations "post-graduate" dans des établissements universitaires ou des écoles collaborant plus ou moins étroitement avec la profession, accessibles à bac+4, amenant à une professionnalisation intensive sur 1 ou 2 ans, par exemple, pour la Grande-Bretagne : Cardiff, London University, Polytechnic du Lancashire ; pour les Pays-Bas : Rotterdam ; pour l'Espagne : Université autonome de Madrid (avec El País) ; pour la Suisse : Ecole du groupe de presse Ringier ; pour l'Allemagne : Ecole du journal Die Zeit et Ecole du groupe Springer ; pour l'Italie : Ecole Rizzoli et Institut de formation au journalisme de Milan (créé par l'Ordre des Journalistes)

Des problèmes identiques se retrouvent dans les différents pays européens, qui concernent :

---

<sup>10</sup> "La Formation au journalisme en Europe", CFPJ éditeur, 1991

<sup>11</sup> "L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans l'Europe des Douze", Monique Hennebelle-Martineau, Hors Série Ciném'Action, coédition INRP-Corlet-Télérama-CEE, Paris, 1991.

- la proportion respective de formation professionnelle et de formation générale, d'enseignants et de professionnels de l'information, de formation à tous les médias ou un seul média, le choix d'une formation de journaliste généraliste ou spécialisé ;
- les lieux de la formation continue ;
- l'afflux d'étudiants et ses conséquences : surcharge des établissements qui ne pratiquent pas la sélection et floraison d'officines de substitution.

La définition du métier de journaliste est également marquée communément par une certaine "fusion" des profils des "communicateurs" mais aussi par des évolutions récentes (introduction de la rédaction électronique, naissance du Journaliste Reporter d'Image, du journaliste-animateur FM en radio) et une attention croissante aux impératifs commerciaux et financiers (gestion et marketing de presse).

Il existe des efforts de convergences européennes : au CUEJ de Strasbourg un DESS "Euro-journalisme" existe depuis 1991 ; au CFJ de Paris un cursus "European journalism studies" est ouvert depuis 1989. Par ailleurs une Association européenne des formations au journalisme s'est créée en 1990, à partir d'une déclaration signée à Bruxelles en 1987 par 17 écoles de 10 pays de la CEE qui collaborent à un magazine annuel *Euro-Reporter*.

## **2 - L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel**

Il est éclaté dans tous les pays européens entre quatre "réseaux" de formation : les écoles supérieures professionnelles (regroupées au plan européen), les enseignements universitaires théoriques (sémiologie ou histoire), les enseignements à la communication (selon deux axes : pratique des médias ou "cultural studies"), les formations à l'infographie. Et selon deux optiques : une orientation exclusive - et passionnée - vers l'objet cinéma et la culture cinématographique d'une part, l'étude du cinéma et de l'audio-visuel comme un support de médiation parmi d'autres objets sociaux de la communication d'autre part.

En ce qui concerne la localisation des formations, on constate communément un affichage clair dans les écoles professionnelles supérieures, une grande dispersion dans les universités.

A Valence (Espagne), Pescara (Italie), Munich (Allemagne) le cinéma s'enseigne dans la faculté de philologie. A Barcelone et Bilbao (Espagne) dans un département de "communication audio-visuelle et publicité". En Allemagne les formations au cinéma et à l'audiovisuel sont quelquefois spécifiquement fléchées, mais on les retrouve aussi dans une cinquantaine de cursus universitaires importants, sous les dominantes suivantes : médias (14 citations), journalisme (9) mais aussi études américaines, lettres appliquées, histoire, sociologie. En Grande-Bretagne, on ne trouve que deux fois l'étude des films sans autre mention, dans la majorité des cas, elle est associée au design (21 fois), à la communication (16), aux médias et au théâtre (8 fois), à la pédagogie ou aux langues et littératures étrangères. En Belgique, où domine l'intitulé "communication" ou "communication sociale", l'université de Liège a ouvert depuis peu une filière spécifique d'Etudes cinématographiques et audiovisuelles. En Italie le cinéma et l'audiovisuel ne sont pas encore vraiment reconnus par l'institution universitaire (il n'y a aucun diplôme spécifique) et l'on trouve des options dans des formations de communication, d'arts, d'histoire et de géographie, de pédagogie, de philosophie, voire de sciences sociales, sciences politiques ou sciences cognitives ; c'est ici à travers l'histoire de l'art que se joue la reconnaissance de ce nouvel objet d'études.

Enfin dans plusieurs pays des Ecoles professionnelles supérieures complètent et concurrencent largement, comme en France, les formations des universités. Deux exemples parmi les plus renommés : l'INSAS (Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion) à Bruxelles, la National Film and Television School à Beaconsfield, ouverts à toutes les spécialités de la profession.

### **3 - L' enseignement de l'information spécialisée**

*ALLEMAGNE (seulement l'Allemagne fédérale avant l'unification)*

Le système allemand de formation se caractérise par sa segmentation. La culture, la science et la formation relèvent non de l'Etat fédéral, mais de chaque Land qui fixe sa propre réglementation. Ce qui est commun, c'est la distinction entre divers secteurs d'activité et statuts. Dans les métiers les plus anciens, ceux de bibliothécaire et de documentaliste, on distingue nettement trois niveaux : celui de cadre supérieur, celui de cadre moyen ou de technicien et celui d'assistant. A chacun de ces niveaux d'emploi correspond un type de formation et un diplôme spécifique ; les passages ultérieurs entre niveaux ne sont pas prévus. De même, le candidat est prédéterminé, dès sa formation, à travailler soit dans le secteur public (où il peut être fonctionnaire ou contractuel), soit dans le privé ; et en outre, soit dans des bibliothèques académiques, soit dans la lecture publique. Le métier plus récent de documentaliste reproduit la même structure, mais de façon plus souple, d'autant qu'il est le plus souvent pratiqué dans le secteur privé de l'économie.

Les formations correspondantes sont assurées par 26 établissements qui sont soit des composantes de quelques universités, soit plus souvent des composantes d'Ecoles techniques supérieures (Fachhochschulen) ou des Ecoles supérieures spécialisées en bibliothéconomie, en archivistique, en documentation médicale... Dans cette liste figurent deux bibliothèques de Länder et le Centre de formation de la Société allemande de documentation à Francfort (supprimé à la fin de 1991 et remplacé par une Fachhochschule à Postdam).

Au niveau supérieur sont diplômés chaque année en deux ans d'étude après la licence environ 40 "bibliothécaires scientifiques" (l'épithète qualifiant en fait uniquement un niveau d'études, donc d'emploi) à Cologne, Francfort, Hanovre, Munich ; 20 "documentalistes scientifiques" à Francfort ; 25 archivistes qualifiés à Marbourg et Munich. Les flux de diplômés au niveau moyen (trois années d'études supérieures) sont sensiblement plus importants : 700 "bibliothécaires diplômés" (dont les deux tiers pour les bibliothèques publiques) à Berlin, Bonn, Cologne, Hambourg, Hanovre, Munich, Stuttgart; environ 35 archivistes diplômés à Marbourg et Munich; 60 documentalistes diplômés à Cologne, Hanovre et Stuttgart, auxquels il faut ajouter 120 documentalistes spécialisés en médecine (à Ulm), en économie ou en chimie (à Darmstadt), en biologie (à Hanovre). On retrouve de petits effectifs pour les assistants : près de 120 bibliothécaires formés (en deux années au niveau des années terminales du secondaire) à Cologne, Francfort, Hanovre, Karlsruhe, Munich ; une dizaine d'archivistes à Munich ; une vingtaine de documentalistes à Francfort, une centaine d'assistants documentalistes médicaux à Giessen, Marburg et Ulm.

En outre, certaines universités (Berlin, Cologne, Constance, Dusseldorf, Mayence, Regensburg, Sarrebruck) offrent des programmes d'étude en science de l'information, soit à titre de "majeure", soit en complément d'une autre discipline. Ces filières plus théoriques sont suivies chaque années par 100 à 200 candidats au titre de Magister Artium ou à un doctorat, qui ne donnent pas à eux seuls accès à un poste dans une institution documentaire.

La formation permanente est assurée, non par des institutions étatiques, mais par les grands établissements d'enseignement, par des organismes documentaires, par des associations professionnelles et par des sociétés privées.

#### *BELGIQUE*

Il faut naturellement ici distinguer la situation des deux communautés linguistiques. Deux systèmes de formation ont été développés parallèlement ; il est à présumer qu'ils alimentent en professionnels deux marchés du travail différents.

Dans la partie francophone, plusieurs établissements de niveau pré-universitaire préparent, en un an, à un Certificat d'aptitude à travailler dans une bibliothèque publique, et en deux ans à un Brevet d'aptitude à tenir une bibliothèque publique. Au niveau universitaire, mais dans le cadre de l'enseignement social supérieur, trois écoles (à Bruxelles, relevant de l'Etat ; à Liège et depuis peu à Namur, des autorités provinciales) délivrent un "graduat" de bibliothécaire-documentaliste (niveau technicien supérieur) après trois ans d'études. Quatre autres écoles délivrent le même diplôme à un tout petit nombre de candidats après quatre



années de cours du soir. Au total, le nombre annuel de diplômés est maintenant de l'ordre de 75. Ils constituent les cadres moyens de la plupart des bibliothèques et centres de documentation.

Par ailleurs, l'Université Libre de Bruxelles offre depuis 1977 aux titulaires d'un diplôme belge de 2ème cycle (licence) une formation en deux ans à temps partiel à une "licence spéciale" d'information et documentation, qui est en fait une première qualification pour la recherche (pouvant préliminer à la préparation d'une thèse de doctorat), et un moyen organisé de perfectionnement professionnel. Il peut aider à être promu à des fonctions d'encadrement. Les universités de Louvain-la-Neuve et de Liège ont plus récemment ouvert des filières comparables.

Dans la partie néerlandophone, diverses institutions offrent une préparation en 120 heures à un Certificat de capacité, du niveau para-professionnel, permettant de travailler dans les bibliothèques publiques. Au niveau des techniciens supérieurs, cinq écoles (à Anvers, Bruges, Gand, Genk et Louvain) préparent en trois années d'études à temps partiel à un diplôme surtout apprécié dans les bibliothèques de lecture publique. Seule l'école de Bruges relève du gouvernement belge. A Anvers enfin, l'université prépare en deux ans à un diplôme de 3ème cycle appelé "licence de bibliothéconomie et science de l'information".

### *ESPAGNE*

Dès 1915 la Catalogne a créé à Barcelone une Ecole Supérieure de Bibliothécaires (qui jusqu'en 1974 n'admettait que les femmes), mais c'est une exception en Espagne, où la nécessité de former professionnellement les techniciens des bibliothèques et de la documentation n'est acceptée qu'en 1978. Un décret institue alors dans les universités les enseignements de "bibliothéconomie et documentation". Puis des Ecoles Universitaires de Bibliothéconomie et Documentation sont créées, celle de Barcelone en 1981, suivie, en 1982 et 1987, par celles de Grenade et Salamanque. Elles délivrent un diplôme, dont la délivrance est aussi accordée, à partir de 1989, à des Facultés des universités de Murcie, Saragosse, Madrid.

Le diplôme de bibliothéconomie et documentation se prépare en trois ans, selon un programme commun. Les Ecoles utilisent la petite marge d'adaptation qui leur est laissée pour amorcer une spécialisation : en archivistique à Saragosse, archivistique ou bibliothéconomie à Salamanque, documentation spécialisée à Murcie, les autres étant plus généralistes. Ce diplôme qualifie pour des emplois de niveau moyen dans des organismes documentaires : les fonctions de direction et de responsabilité sont confiées à des membres du "corps facultatif" (c'est-à-dire académique) d'archivistes bibliothécaires, recrutés par concours après cinq années d'études supérieures en n'importe quelle matière.

Les titulaires du diplôme ne peuvent pas jusqu'à présent poursuivre leurs études en 2ème cycle. Une licence (à bac+4) en Documentation vient d'être créée par un décret de juillet 1992, mais n'est pas encore mise en place. Les diplômés doivent trouver un emploi, mais les risques de surproduction existent, les Ecoles étant tenues par la réglementation universitaire d'admettre un nombre excessif de candidats : 300 dans certains cas. Des problèmes se sont déjà posés à ce sujet en Andalousie. Quelques universités (comme la Complutense de Madrid dans sa Faculté des sciences de l'information, c'est à dire de journalisme) offrent des enseignements de 3ème cycle, mais ceux-ci sont généralement optionnels et ne conduisent pas à la délivrance d'un diplôme national. Toutefois, la nouvelle université Carlos III de Madrid a ouvert à la fin de 1991 un enseignement de Master en deux ans, orienté vers la gestion de l'information (30 étudiants, préalablement diplômés en médecine, biologie, architecture, ingénierie...)

La formation continue a d'autant plus d'importance que la formation initiale a longtemps été déficiente. Elle est surtout assurée par de grands organismes documentaires, comme le Centre d'information et documentation du Conseil supérieur des recherches scientifiques, et les associations professionnelles, comme la SEDIC, qui organisent des cours annuels, faisant une large place aux nouvelles technologies, et de nombreuses sessions spécialisées de brève durée.

## *ITALIE*

L'information spécialisée n'est pas reconnue en Italie comme discipline d'enseignement. Il n'y a pas en cette matière de formation professionnelle organisée et sanctionnée par un diplôme. Les professionnels sont recrutés en fonction des titres obtenus dans n'importe quelle discipline académique.

Plusieurs universités offrent des enseignements spécialisés, portant surtout sur les bibliothèques et les archives, à des candidats déjà titulaires d'une "laurea" littéraire ; ces enseignements sont orientés vers la recherche et non pas vers une activité professionnelle. Seules deux universités ont créé une composante spéciale, dans leurs Facultés des lettres : l'Ecole spéciale pour Archivistes et Bibliothécaires à l'université La Sapienza de Rome et celle de Préservation du patrimoine culturel dans le domaine des archives et bibliothèques à l'université d'Udine. Un diplôme de troisième cycle y est préparé en deux ans. Les deux écoles offrent un enseignement optionnel de documentation. Celle-ci est aussi matière de cours dans les départements de "Sciences de l'information", ce qui veut dire ici d'informatique, de plusieurs universités. Mais il n'existe pas de corps d'enseignants qualifiés dans la spécialité.

Un certain nombre de régions et de municipalités importantes ont récemment entrepris de donner une formation documentaire à leurs propres employés, avec l'aide financière des Communautés européennes. Quant à la formation continue, qui doit suppléer à l'absence de formation initiale, elle est surtout le fait d'initiatives privées, de sociétés de service, de producteurs et serveurs de banques de données.

## *PAYS-BAS*

Une première école pour la formation professionnelle des bibliothécaires avait été fondée en 1964 à Amsterdam ; cinq autres avaient suivi jusqu'en 1975. Une loi de 1986 a unifié le système en transformant les écoles en Départements de bibliothéconomie et de science de l'information dans des Instituts polytechniques nationaux à Amsterdam, Deventer, Groningue, La Haye, Maastricht et Tilburg. Leur programme, qui est commun, est dispensé en quatre ans, mais trois d'entre eux proposent aussi des études plus longues à temps partiel. Le diplôme délivré est un BA. Il est obtenu par environ 200 candidats chaque année, dont la plupart trouvent un emploi de bibliothécaire ou de documentaliste, mais souvent à temps partiel. La majorité de ces départements, respectant le programme commun auquel ils sont tenus, cherchent à renforcer une spécialité originale, parfois en se rapprochant de formations à des professions voisines comme la gestion.

L'université d'Amsterdam est la seule à offrir, dans sa Faculté des lettres, une formation de troisième cycle en "Science du livre, des bibliothèques et de l'information". Elle attire peu de candidats, en raison de droits de scolarité élevés et de l'absence de débouchés professionnels.

Une place non négligeable est tenue par la Fondation indépendante GO (Stichting Gemeenschappelijke Opleiding voor Archief, Bibliotheek, Documentatie en Informatiebewerking), fondée en 1950, qui propose des sessions de formation à temps partiel, payantes, à tous les niveaux (secondaire, universitaire, et post-universitaire), à orientation fortement professionnelle. Les diplômes qu'elle délivre sont très appréciés par les employeurs.

## *ROYAUME-UNI*

La formation initiale des professionnels et des spécialistes de l'information est assurée par seize établissements : sept universités, sept Instituts polytechniques (les différences entre les deux se sont amenuisées), deux autres établissements d'enseignement supérieur. Quatre sont situés à Londres, huit dans le reste de l'Angleterre, un dans le pays de Galles, deux en Ecosse, un en Irlande du Nord.

Ces établissements ont créé chacun un département spécialisé, qui dans quatre cas porte le nom d'"Ecole". Leurs dénominations varient. Le plus souvent, elle associe "Library" ou "Librarianship" à "Information studies". Le terme "Information studies" apparaît douze fois, celui d' "Information science" trois fois, "Archive" une fois, "Technology" deux fois ; et une fois "Information and Communication". Les noms des filières ouvertes varient plus encore.

Tous ces établissements en effet sont réellement autonomes, qu'il s'agisse de la création de filières, des programmes d'enseignement, de la délivrance des diplômes, des méthodes pédagogiques, du recrutement des enseignants. Mais en même temps (autre caractéristique britannique) ils garantissent la valeur professionnelle de leurs diplômes en faisant approuver les filières qu'ils ouvrent par une ou deux associations professionnelles, la Library Association (qui naguère fixait elle-même les programmes et faisait subir les examens) et souvent aussi l'Institute of Information Scientists.

La plupart d'entre eux délivrent le premier diplôme de la spécialité, Bachelor of Arts ou Bachelor of Sciences, après trois ans (quelquefois quatre) d'études universitaires. Tous en outre délivrent des diplômes de niveau supérieur. Quinze conduisent à un Master of Arts (ou un MSc) en un an après un BA (ou BSc). Beaucoup d'entre eux offraient un "Postgraduate Diploma" d'un niveau intermédiaire entre le BA et le MA, mais ils en renforcent maintenant le programme pour en faire un MA (MSc). Tous enfin offrent la possibilité de faire des recherches et d'obtenir un doctorat. La plupart de ces programmes prévoient des aménagements pour être accessibles à temps partiel à des candidats travaillant déjà.

Quelques institutions offrent une formation de niveau pré-universitaire aux "para-professionnels" (assistants), mais elles sont extérieures au système national de l'enseignement supérieur qui vient d'être décrit. Celui-ci, vers 1975, produisait environ 1000 diplômés par an, ce qui conduisait à une saturation du marché. La crise économique qui a suivi a contracté ce marché et sensiblement diminué les ressources financières des établissements (bien que les études soient payantes). Le nombre des candidats s'est réduit, mais celui des enseignants l'a été plus encore : dans certains cas il a diminué de moitié entre 1985 et 1990. Le nombre global des enseignants est maintenant de l'ordre de 250 et le taux d'encadrement, qui était de un pour dix étudiants, se rapproche de un pour vingt. Le nombre annuel des diplômés n'est plus que d'environ 800, dont 60% au niveau "postgraduate"; ces derniers sont les plus recherchés par les employeurs et n'ont guère de difficulté à trouver un emploi. Pour l'ensemble des diplômés, le taux de chômage, qui avait atteint 13% en 1980, n'est plus guère que de 5%.

Une autre conséquence de la crise est une spécialisation croissante des départements, chacun voulant préciser son image et améliorer sa part de marché. Certains s'allient avec des départements de gestion, d'informatique, d'ingénierie. Des diplômes plus spécialisés sont proposés.

La formation permanente est très développée. A peu près tous les départements patentés de formation offrent de nombreux programmes, dont certains sont diplômants. Ils sont complétés par l'action des associations (notamment la Library Association et l'ASLIB), ainsi que d'organismes documentaires (comme la British Library), de collectivités locales, d'industriels de l'information, de sociétés privées.

### **III - Echanges et coopérations**

Les différences dans l'organisation des enseignements et des recherches en information et communication ne devraient pas être un obstacle insurmontable à la création d'une certaine synergie. Les liens qui se sont tissés avec des équipes québécoises en font la preuve. Ainsi des enseignants chercheurs de Grenoble III et Paris XIII participent à un projet franco-québécois portant pour 1991-1994 sur le thème "informatisation de la culture et de la communication". Autres exemples : à Rennes II le département des sciences de l'information et de la communication est en relations avec des équipes de recherche de l'université du Québec à Montréal (l'UQAM), de l'université libre de Bruxelles, de l'université de Lausanne, de l'université La Sapienza de Rome, de l'université Complutense de Madrid, de l'université FUNDP de Namur et de l'université de Francfort ; à Paris VIII, une "jeune équipe" a été labélisée en 1990-1992 sous l'intitulé "Education, Europe, Communication liée aux technologies" et associe des intervenants de Paris I, Paris VII, l'INIT et l'INRP ; à Valenciennes, le laboratoire en sciences de l'information et de la communication est associé au projet de recherche du Centre de Recherches sur l'Allemagne contemporaine portant sur la

"collaboration interculturelle", en collaboration avec l'IFRESI, l'université de Sarrebrück, les universités néerlandaises de Tilburg et Eindhoven.

Les initiatives de coopération ont été renforcées par les programmes d'échanges européens d'étudiants et d'enseignants. Il existe un programme ERASMUS intitulé "European network for media and cultural studies" qui associe les départements universitaires information-communication de Bordeaux III, Grenoble III, Lille III, Paris III et Paris VIII à des départements des universités de Copenhague, Liège, Louvain, du Middlesex Polytechnic de Londres, etc. Grenoble encore s'est associé dans un programme européen à l'Institut polytechnique de Lisbonne, l'Institut des disciplines de communication de Bologne et l'Institut pour l'information et les médias d'Aarhus (Danemark) ; des échanges concernent depuis 1989 40 étudiants de deuxième et troisième cycles, les principaux partenaires étant l'université autonome de Barcelone, l'université technique de Berlin, le réseau nord-américain *International Students Exchange Programm* ; des contacts sont également engagés avec l'Ecole des communications et des arts de Sao Paulo, l'UQAM et le Humberside Polytechnic. Bordeaux III a mis au point un diplôme commun (de niveau post-maîtrise) en science de l'information avec les universités de Leeds, Hambourg et Lisbonne. Paris VIII accueille des étudiants belges, Paris X envoie des étudiants à Londres, etc.

Ces initiatives commencent à porter leurs fruits. On constate qu'elles s'étendent au-delà des pays de la Communauté. Il en est de très récentes, comme la participation du département communication de l'université d'Avignon et du Centre tranméditerranéen des métiers de la communication d'Aix-Marseille à un "Réseau méditerranéen des centres de formation et de recherche en communication". Il faut également rappeler les relations étroites qui existent depuis longtemps entre le Centre de recherche des médias de Bordeaux III ou l'Institut français de presse de Paris II et les étudiants en information-communication qui proviennent des pays africains et retournent y exercer leurs compétences.

#### **IV - Débouchés des études**

La dimension européenne des formations, si limitée qu'elle soit encore, est une préoccupation croissante compte tenu de la perspective européenne du marché de l'emploi. Outre les quelques indications fournies pour le secteur de l'information spécialisée, on ne peut que vérifier dans ses grandes lignes l'adage "aux mêmes causes, les mêmes effets", à savoir que la bonne santé ou les difficultés d'un secteur économique sont déterminants pour l'insertion des diplômés.

En matière de presse on sait que les tirages et les revenus des journaux britanniques et allemands sont nettement plus élevés que ceux des journaux français - mais d'une manière générale les titres les plus vendus ne sont pas les plus prestigieux - , en tout cas pour ce qui est de la presse quotidienne, mais la concentration et l'intégration sont à l'ordre du jour chez les magnats de la presse européenne, ce qui n'est pas forcément de bon augure en terme de nombre d'emplois. En matière de cinéma et d'audiovisuel, la pénétration du marché européen par les compagnies et les produits américains et japonais suscite depuis plusieurs années des alarmes auxquelles des programmes et directives de la Communauté tentent de répondre. Dans tous les cas il apparaît que les diplômés exerçant dans les professions de l'information et de la communication ne peuvent se dispenser de connaître les contraintes économiques et les dimensions internationales du domaine.

En matière de communication commerciale, la restructuration est aussi à l'ordre du jour dans le secteur de la publicité. Le marché mondial est resté morose en 1992 : les chiffres fournis par la 12e note de conjoncture annuelle d'IP (Information et Publicité) montrent que la stagnation ou la régression des investissements sont la règle, hormis pour les pays qui étaient

les plus en retard pour les dépenses publicitaires par tête d'habitant (dans l'ordre décroissant : Portugal, Luxembourg, Belgique, Italie). Les conséquences pour l'emploi des jeunes diplômés sont identiques à ce que l'on a constaté pour la France.

Quant à la communication d'entreprise - le plus souvent présente sous l'ancienne appellation "relations publiques" dans les pays anglo-saxons -, elle se développe de manière encore très inégale en fonction des traditions des différents pays. Une enquête rapide sur "le recrutement en communication" dans trois pays européens a été effectuée en 1992 par des étudiants de troisième cycle d'une école privée. On y trouve les quelques indications suivantes : en Espagne, ni le marché de l'emploi ni l'offre de formations de haut niveau ne sont encore spécialisés et les "masters en communication" qui commencent à fleurir recouvrent des formations très hétérogènes en durée et en qualité ; en Grande-Bretagne les propositions d'emploi sont très détaillées en termes de profil de poste (les mentions "chargé de communication" ou "directeur de communication" sont peu usitées), mais elles s'adressent beaucoup moins à de jeunes diplômés qu'à des professionnels évoluant dans leur carrière et malgré la création de quelques diplômes post-graduate les associations professionnelles restent très présentes dans le processus de formation ; en Allemagne, le milieu est bien structuré autour d'une association de professionnels des relations publiques dont les membres proviennent à près de 50% du journalisme, qu'ils aient exercé cette profession ou qu'ils s'y soient préparés dans le cadre du "volontariat" (pratique de stage de deux ans dans une entreprise de presse ouverte aux diplômés des universités ou des FachHochschulen). Qu'elle concerne le professionnalisme des techniques ou la logique d'une fonction, la spécialisation s'opère dans tous les cas assez tardivement, que ce soit dans la formation initiale ou par la formation continuée.

Une autre enquête, réalisée en 1991 par la Confédération Européenne des Relations Publiques (CERP), a porté sur 112 réponses à un questionnaire adressé à des membres de l'association répartis dans 17 pays d'Europe. Elle dénombre environ 18 700 professionnels exerçant dans des cabinets de consultants et 33 670 chargés de relations publiques employés au sein d'entreprises et d'institutions publiques (pour les 12 pays de la CEE, les chiffres sont respectivement d'environ 16 300 et 28 500). Près de 60% du panel considèrent que la communication interne est partie intégrante de la fonction de relations publiques et 50% que la communication interne et le lobbying sont des secteurs de croissance potentielle pour la profession. De tels éléments souffrent évidemment de la nouveauté des enquêtes à une telle échelle, et en conséquence du caractère approximatif des données recueillies. Un groupe Education, auquel collaborent des enseignants et des praticiens, fonctionne dans le cadre de la CERP et entend contribuer à clarifier à la fois la situation des emplois (intitulés des fonctions et compétences requises) et l'offre de formation du secteur.



# **Les sciences de l'information et de la communication**

---

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

---





## I - Conclusions

Pour mener à bien l'évaluation des sciences de l'information et de la communication, le Comité a dû composer avec des difficultés nombreuses : des formations très diverses et dispersées dans des composantes ou des établissements de toute nature ; un secteur professionnel très vaste et mouvant ; des axes et des équipes de recherche encore trop peu unifiés. Mais il a en même temps reconnu la grande motivation des étudiants et des enseignants dans les filières professionnalisées et l'intérêt de promouvoir ce domaine d'enseignement et de recherche, eu égard à l'importance indéniable des activités d'information et de communication dans la société contemporaine.

Les missions de l'enseignement supérieur définies par la loi de 1984 concernent la formation initiale, la formation continue, la recherche, ainsi que l'acquisition de la culture et la réponse aux besoins de la société. Dans le domaine des formations en information et communication s'exprime de manière encore plus aiguë que dans d'autres domaines, et cela en raison de l'extension de ces deux notions, l'apparente contradiction entre un enseignement supérieur "de masse" et des filières sélectives à finalité directement professionnelle. Plutôt que de caricaturer les effets négatifs de l'une et l'autre orientation, mieux vaut réfléchir aux conditions indispensables à la réussite de chacune, étant entendu que l'enseignement supérieur, même s'il est un enseignement terminal, c'est-à-dire débouchant sur l'emploi, n'a pas vocation à se transformer en "école supérieure d'apprentissage".

Le principal problème posé par ce secteur, aussi bien du côté des enseignants que des étudiants, des responsables du ministère que des employeurs, concerne néanmoins l'adaptation des formations aux emplois, aux plans quantitatif et qualitatif.

L'évaluation menée par le Comité aboutit à un premier constat qui pourra surprendre : aucune donnée statistique précise ne permet d'affirmer que l'ensemble des formations en sciences de l'information et de la communication (au sein et en dehors de l'université) mettent trop de diplômés sur le marché de l'emploi. Celui-ci est suffisamment diversifié et évolutif pour que leur caractère composite, en termes de contenus ou de niveaux de qualification, ne soit pas considéré a priori comme un handicap. Le vrai problème pour le monde universitaire est que ce secteur professionnel recrute largement ses cadres en dehors des formations universitaires spécialisées en information-communication et que les diplômés de ces filières s'insèrent dans des professions très diverses, parfois extérieures à la finalité qu'ils attendaient de leurs études.

Cette constatation appelle donc malgré tout à la prudence. D'une part les diplômés des universités ont généralement d'autant plus de garanties d'insertion que leur niveau de diplôme est plus élevé et que leur spécialisation pré-professionnelle repose sur une solide culture générale : le premier cycle des études universitaires générales en communication débouche trop souvent sur l'échec ou une réorientation génératrice de frustration. D'autre part l'étudiant doit pouvoir construire son cursus en ayant une bonne connaissance des objectifs des formations et des exigences des professions. On peut estimer que ni les responsables des formations, ni les professionnels du champ considéré, n'ont procédé jusqu'alors à un effort de clarification suffisant : les enseignements sont dispersés, les recrutements sont marqués par la sur-qualification.

La mission de recherche fondamentale des universités leur enjoint de produire et de transmettre des savoirs qui éclairent les pratiques et les usages. Cette exigence est ici redoublée : le marché économique de l'information et de la communication est en phase de réajustement, la confusion entre ces deux termes et la méconnaissance des fonctions qu'ils recouvrent ont généré des pratiques ambiguës ; pourtant l'exercice d'une "citoyenneté moderne" a besoin de connaissances et de repères dans une "société de communication" à la fois mythifiée dans ses finalités et très concrète dans les outils qu'elle met en oeuvre.

## II - Recommandations

Les 25 recommandations qui suivent prennent en compte la complexité des attentes mais entendent cependant préciser les changements qui peuvent être apportés pour plus de qualité et d'efficacité. Elles concernent d'une part l'efficacité des formations universitaires en information-communication vis à vis des attentes des étudiants et des employeurs, d'autre part leur qualité au regard des formations concurrentes mais aussi des nécessités de la recherche et de l'éthique.

### 1 - Pour des formations universitaires plus efficaces

Fournir des débouchés aux étudiants des universités littéraires, se conformer à la mission de professionnalisation de l'enseignement supérieur inscrite dans la loi de 1984, s'engager dans un domaine que l'on estimait porteur en terme d'emploi, telles ont été les raisons qui ont présidé au développement récent (moins de trente ans) et un peu anarchique des formations universitaires en information-communication.

Aujourd'hui, si les formations restent très dispersées, la croissance du nombre de diplômés et du nombre d'universités qui y préparent s'est accompagnée d'une certaine limitation des flux. En même temps la double approche "culturelle et théorique" et "pratique pré-professionnelle" ne recoupe pas vraiment les vocations affichées des diplômés : en l'absence d'une unité scientifique et académique de l'information-communication, la tendance est à identifier toutes les formations de ce domaine par l'aval, c'est-à-dire le marché de l'emploi, et par la juxtaposition des disciplines anciennes qui y concourent. Au moins doit-on définir avec précision le profil des métiers concernés et les apports des disciplines qui seront appliquées au domaine.

L'enjeu est triple<sup>12</sup>. Il faut en premier lieu réaliser un équilibre entre les deux approches mentionnées ci-dessus. Il faut aussi définir de quelle professionnalisation on parle : niveau plus ou moins technique ou secteur plus ou moins large de spécialisation. Il faut enfin articuler les apports des enseignants de la 71e section avec ceux des enseignants d'autres horizons, y compris les professionnels du secteur.

Pour les filières professionnalisées comme pour les filières généralistes, les problèmes à résoudre concernent principalement l'organisation des formations et leurs modalités de fonctionnement, le niveau d'insertion des diplômés et les compétences requises, les contenus des enseignements et les profils des enseignants.

#### Les formations à bac + 2

Que les orientations soient diverses, que l'idée de la professionnalisation soit présente dans toutes les filières, apparaît "consubstantiel" à l'histoire et au développement des enseignements et des recherches en information-communication, qui se sont fondés sur des objets et des pratiques professionnelles et en ont accompagné le développement. Il reste que les étudiants doivent être bien informés pour s'approprier le mieux possible les acquis de ces formations et ne pas s'y engager dans l'illusion ou par défaut.

On débouche ici sur une question-clé : peuvent-ils s'engager en toute connaissance de cause dès le premier cycle ?

---

<sup>12</sup> cf "Les métiers de l'image et du son", tome 2, dir. Janine Rannou, MEN-CEREQ, CRDP de Franche-Comté, octobre 1992.

### La question du DEUG

Au vu des modifications en cours, le Comité, qui se disposait à recommander la suppression du DEUG Culture-Communication, a jugé indispensable de porter une appréciation sur les mesures prises. Il a fondé son avis sur plusieurs arguments énoncés dans le chapitre "Formations". La réorganisation du DEUG, qui institue une mention "médiation culturelle et communication" dans le DEUG Arts et le DEUG Lettres et Langues, va dans le sens de la clarification des objectifs et des contenus. Deux points seront à examiner avec attention, le devenir des titulaires du DEUG et la cohérence intra et inter-établissements des contenus de la mention. Par ailleurs le Comité, en fonction de son analyse des métiers de l'information et de la communication et de la recherche dans ce domaine, énonce une première recommandation, qui est de l'ordre de la précaution :

1. Les enseignements de DEUG étant destinés à fournir les bases intellectuelles de connaissances et de méthodes requises pour l'entrée en second cycle, ceux de la mention "médiation culturelle et communication" préparent au second cycle spécialisé de licence et maîtrise de l'information et de la communication et ne peuvent en rien s'apparenter à une formation de type professionnel.

### Les formations courtes

Deux problèmes apparaissent particulièrement importants.

Le premier touche à la multiplication excessive des préparations au BTS, de valeur et d'efficacité très inégales. La prolifération se situant dans des établissements privés, le Comité ne peut qu'attirer l'attention sur cet état de fait et engager le ministère à poursuivre les efforts entrepris pour l'harmonisation aux plans local et national des formations supérieures de cycle court.

Le second concerne les spécialités enseignées dans les IUT :

2. Compte tenu des exigences quantitatives et qualitatives du marché de l'emploi dans les secteurs de l'information et de la communication, les IUT doivent pouvoir offrir des spécialités plus strictement techniques, en ménageant au besoin, par l'acquisition d'une double compétence et une solide culture générale, des possibilités ultérieures d'évolution de carrière à leurs diplômés.

### Les formations à finalité professionnelle de second et troisième cycles

Un rapport publié par le Haut Comité Education-Economie a fait un point sur la question <sup>13</sup>. Il propose comme critères de leur efficacité : un affichage clair des contenus (qui ne signifie pas forcément une spécialisation étroite) ; une confiance dans la valeur du diplôme (partagée par les étudiants, les enseignants, les employeurs) ; une pluralité des méthodes et des intervenants dans la pédagogie (en précisant fortement le rôle de chacun) ; une étude régulière sur les coûts et les débouchés de ces formations ; une réflexion permanente et concertée entre enseignants et professionnels sur les pré-requis (capacités d'action et potentiel du diplômé débutant) et la validation des acquis (pour les professionnels en exercice moins diplômés et pour l'adaptation aux évolutions des professions) .

On a constaté que les formations à finalité professionnelle s'étaient considérablement développées en sciences de l'information et de la communication, bien qu'elles accueillent un

---

<sup>13</sup> Rapport de la commission "Professionnalisation des enseignements supérieurs", Jean Vincens et Sylvère Chirache, HCEE, juillet 1992.

nombre d'étudiants plus restreint que les filières dites généralistes. Signe de la capacité d'adaptation des universités, dont les étudiants se dirigent désormais de plus en plus vers le secteur productif, elles n'échappent pas toutefois aux critiques, la principale visant la trop grande diversité des niveaux diplômants et le caractère trop vague de certaines des orientations professionnelles proposées. Le Comité énonce à ce propos une recommandation :

3. En matière de filière à finalité professionnelle, plus la spécialisation est grande, plus l'offre doit être coordonnée et d'autant plus mesurée que le niveau de diplôme est élevé, et plus le recrutement doit être favorisé sur l'ensemble du territoire.

Comme le champ considéré connaît une concurrence certaine entre les savoirs dits universitaires et les savoirs de type professionnel, manifeste dans la forte présence des praticiens sur le marché des formations et de la recherche appliquée, le rôle des uns et des autres doit être mieux précisé, ainsi que les modalités de leur collaboration dans la définition et l'encadrement des formations. Il en découle deux recommandations :

4. Les enseignants sont particulièrement invités à préciser et afficher leurs objectifs, à concevoir et faire évoluer les formations en relation étroite avec les professionnels, à collaborer avec eux pour l'évaluation des travaux appliqués des étudiants et de leur insertion sur le marché de l'emploi

5. Les enseignants, tout en consultant les professions et en associant des praticiens aux enseignements, doivent garder la maîtrise du contenu des formations et s'attacher à suivre le devenir des cohortes d'étudiants pour équilibrer la part théorique et la part pré-professionnelle des enseignements.

Une règle commune demeure la connaissance des milieux professionnels concernés, avec des collaborations nouées dès que possible, tout en sachant que la pratique des stages ne devient efficace qu'à partir d'un certain niveau de compétences et que l'insertion des intervenants professionnels réclame du temps et des moyens.

### **L'insertion des diplômés des filières professionnalisées**

Considérer que des formations à finalité professionnelle bien ciblée représentent un bon passeport pour l'emploi impose de ne pas laisser dans l'ombre un problème essentiel : celui du niveau de l'emploi. C'est l'objet des recommandations 6 à 8.

6. Les instituts universitaires technologiques ont la mission de mettre sur le marché de l'emploi des techniciens supérieurs et des cadres intermédiaires formés en deux ans après le baccalauréat. Ils doivent se préoccuper en permanence des besoins des professions en effectifs de ce niveau.

L'expérience semble montrer que les diplômés à bac + 4 (donc ceux des maîtrises de sciences et techniques et des instituts universitaires professionnalisés) commencent leur vie professionnelle dans une fonction d'assistant et que les diplômés des troisièmes cycles spécialisés se trouvent quant à eux en compétition avec les diplômés des écoles d'ingénieurs et des écoles de gestion.

7. Dans ces deux cas il appartient aux responsables des formations d'en informer les étudiants et de faire en sorte qu'ils utilisent tous les atouts des études universitaires.

Les instituts universitaires professionnalisés sont de création trop récente pour prêter à un véritable bilan. On estimera cependant que les critères d'efficacité proposés par le rapport du Haut Comité Education-Economie les concernent au premier chef, que la prudence qu'ils manifestent dans leur recrutement paraît une sage précaution, que leurs dotations en moyens humains et financiers doivent prendre en compte les conditions d'un bon apprentissage des

matériels et des techniques et que leur objectif de former des "ingénieurs-maîtres" s'accommoderait mal d'intitulés de formations trop vagues ou trop disparates à l'intérieur d'un même établissement. Une recommandation paraît importante à ce stade de leur développement pour maintenir l'effort des financeurs et prévenir un nouvel effet de "filrière-déversoir" :

8. Dans les IUP le recrutement à bac + 1 doit rester exigeant en matière de capacités et de motivations des étudiants.

### **Les licences et maîtrises générales**

L'apparition relativement récente de la spécialité information-communication, le fait qu'elle soit d'abord née en tant que telle dans les IUT et qu'elle ait symbolisé l'ouverture des disciplines traditionnelles (surtout en lettres, sciences humaines et sociales, mais aussi en informatique et sciences de l'ingénieur) à un nouveau champ de recherche et d'enseignement, a conduit à ce que les licences et maîtrises dites générales en information-communication se déclinent localement en orientations différentes selon les centres d'intérêt des enseignants chercheurs et les perspectives du marché de l'emploi. Comme leurs effectifs sont plus importants que ceux des filières professionnalisées, qu'elles amènent les étudiants à un niveau reconnu de qualification sans pour autant avoir pour vocation de les préparer à un métier ou un secteur professionnel précis et qu'elles ne sont pas pour l'heure bien adossées à des concepts scientifiques autonomes, elles ont d'autant plus de difficultés à présenter leur bilan et à tenir la comparaison avec des formations disciplinaires établies de longue date. Ce que l'on sait du secteur professionnel de la communication peut engager à un peu plus de confiance vis à vis de ces formations d'origine littéraire qui se définissent comme "polyvalentes" et ne doivent pas jouer les "parents pauvres" des filières professionnalisées à admission sélective. Ceci implique deux exigences :

9. Les licences et les maîtrises générales en information-communication devraient connaître avec plus de précision et faire connaître le devenir de leurs étudiants.

10. Il est indispensable de proposer aux étudiants un clair affichage des pré-requis et des objectifs de chaque cursus de licence et maîtrise générales : soit une poursuite d'études vers le DEA et la thèse, nécessaire à la constitution d'un vivier d'enseignants chercheurs, soit une visée professionnelle à dominante culturelle ou "à spectre large" (les formations à la communication d'entreprise ou aux professions des industries culturelles, par exemple, empruntent à la création, à la gestion, à la sémiologie, à la psycho-sociologie, etc.).

### **Contenus des enseignements, profils des enseignants, développement des formations**

Toutes les filières information-communication des universités doivent s'attacher à préciser un "bloc commun" de contenus dans les enseignements théoriques et à accroître la visibilité des spécificités locales. La recommandation du Comité sur ce point va dans le sens des efforts entrepris par les enseignants :

11. Il apparaît que quatre grandes composantes sont nécessaires : lettres et sciences du langage, sciences de l'homme et de la société, sciences juridiques, économiques et de gestion, langages logiques (issus des mathématiques et de l'informatique). A quoi doivent s'ajouter, mais cela vaut pour toutes les formations supérieures, des matières-outils telles que les langues vivantes et l'indispensable sensibilisation aux dimensions locale, nationale et internationale de la vie économique.

Les équipes enseignantes sont donc appelées à rester variées dans leur composition. Mais on estimera que les enseignants chercheurs en information-communication sont

spécialement appelés à donner un sens à l'articulation de ces savoirs multiples, comme au champ d'application des savoir-faire. En conséquence :

**12.** Il est recommandé que toute filière en information-communication comporte dans son équipe enseignante une proportion significative d'enseignants chercheurs de la 71e section qui s'emploient à construire sa cohérence.

Mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui ce sont tous les étudiants qui ont besoin d'une connaissance minimum des outils, des processus et des enjeux de la communication. Et que le secteur professionnel de la communication a besoin de plus de diplômés possédant une culture scientifique et économique, que ce soit dans l'information spécialisée, la presse et l'audiovisuel ou la communication des entreprises. Comme les formations spécialisées en information-communication n'ont pas le monopole des débouchés dans les professions de l'information et de la communication, la recommandation du Comité sur ce point s'assortit d'une suggestion :

**13.** Les enseignements d'information et de communication doivent irriguer l'ensemble des formations supérieures, y compris en sciences exactes et appliquées. Il peut incomber aux enseignants chercheurs spécialisés dans le domaine de préciser, niveau par niveau, discipline par discipline, en concertation avec les autres enseignants, les formes et les limites d'une telle ambition.

Dans tous les cas, la vocation professionnelle de l'ensemble des filières ne doit pas faire oublier que le champ des professions de la communication n'est pas figé : tel secteur qui apparaît à un moment porteur en termes d'emplois peut être rapidement saturé, tel autre qui accueille apparemment des diplômés de niveau très variable procède en fait à un filtrage de plus en plus exigeant, tel autre reste assez ouvert aux non diplômés ou aux non spécialistes, car les qualités personnelles comptent pour une grande part dans ce genre de professions. Cinq recommandations s'ensuivent ; les deux premières concernent à nouveau les enseignants :

**14.** Les formations en information et communication doivent offrir non seulement des savoirs et une maîtrise des savoir-faire, mais aussi des outils de développement de la personnalité, en perspective des tâches de conception et d'organisation.

**15.** Les universités ont un rôle capital à jouer dans le développement de l'offre de formation continue, en liaison avec les partenaires locaux, professions et collectivités territoriales. Quelle que soit l'évolution des métiers, le besoin d'accroissement et de diversification des compétences par des formations longues et diplômantes perdurera dans ce champ professionnel encore neuf.

Les trois suivantes s'adressent plus particulièrement à l'autorité de tutelle :

**16.** Les habilitations accordées par le ministère doivent se défier des effets de mode, au besoin encourager des réorientations des formations et plus encore souligner l'intérêt de l'acquisition d'une solide culture générale et d'une deuxième compétence, technique dans les filières courtes, scientifique pour les filières longues.

**17.** La création des IUP ne doit pas faire disparaître les maîtrises de sciences et techniques pointues et innovantes en information et communication et celles qui fonctionnent dans les universités non pourvues en IUP de la spécialité.

**18.** Dans les secteurs de l'information spécialisée, il paraît souhaitable d'inverser la proportion de diplômés de premier et de troisième cycle en faveur des seconds. Pour ceux du journalisme et de l'audiovisuel, il faut veiller à fournir suffisamment de candidats pour les fonctions techniques et les supports spécialisés. Pour ceux de la communication commerciale et de la communication d'entreprise, il semble que les compétences en statistiques et finances d'une part, en économie, droit et psychosociologie d'autre part, sont les plus exigées des futurs cadres.

## 2 - Fondements et pratiques

La réponse pragmatique à une demande sociale ayant ici précédé la constitution d'un ensemble conceptuel, la légitimité des enseignants et des chercheurs en information-communication a besoin d'être renforcée, vis à vis des disciplines constituées et également vis à vis des praticiens.

### Le champ scientifique

On constate d'une part que le vocable "sciences de l'information et de la communication" ne fait pas l'unanimité, d'autre part que le secteur de l'information spécialisée reste fortement minoritaire<sup>14</sup>. Une rupture entre l'information et la communication au sein de la 71e section renverrait la première à une domination excessive des mathématiques et de l'informatique et la seconde à un champ d'"études culturelles" aussi imprécis dans sa définition que dans ses productions. Le Comité énonce à ce propos une double recommandation :

**19.** Les sciences de l'information, où qu'elles se développent (universités, écoles spécialisées, écoles d'ingénieurs), ne doivent pas être dissociées des travaux portant sur la communication. Elles doivent également s'efforcer de favoriser l'orientation des diplômés scientifiques vers les thèses et les équipes de recherche du domaine.

### Les troisièmes cycles

Les diplômes de troisième cycle en information ou en communication ont été développés tant par les enseignants chercheurs en "sciences de l'information et de la communication" proprement dites que dans des secteurs disciplinaires anciens, tels que le droit, l'économie, les sciences politiques, l'histoire, la linguistique, l'esthétique, etc. Cette diversité dans les rattachements a d'autant moins d'effets négatifs qu'elle concerne des effectifs très limités et qu'elle signifie bien à quel moment du cursus la spécialisation peut être la plus souhaitable, ou la plus efficace. Mais elle exige une vraie concertation entre disciplines et entre établissements sur le développement de ce type de formations.

En conséquence :

**20.** En matière de formation à et par la recherche, ce n'est pas l'accroissement du nombre de formations qui permet l'accroissement du nombre de thèses, mais la capacité des formations et des équipes à constituer une masse critique autour d'axes de recherche pluriels.

### La qualité de la recherche

Les sciences de l'information et de la communication ne constituent pas (ou pas encore) en elles-mêmes une discipline d'enseignement et de recherche au sens proprement scientifique du terme. La section correspondante du CNU évolue dans des frontières mouvantes et assume sa situation de carrefour entre plusieurs disciplines. C'est un atout, ce peut être aussi un risque, qui fait l'objet d'une nouvelle recommandation :

---

<sup>14</sup> Malgré l'habilitation en 1992 d'un DEA (sur quatre) en "systèmes d'information stratégique"

**21.** La 71e section se doit de maintenir la tradition d'ouverture qui a présidé à son développement, en accueillant, outre les candidats formés en son sein, ceux qui ont été formés dans d'autres champs, mais elle doit particulièrement expliciter les critères de ses choix et de la qualité des travaux de recherche.

Parallèlement, comme elle ne peut prétendre à l'hégémonie, les enseignants chercheurs qui la composent doivent avoir connaissance des initiatives et des résultats de leurs collègues d'autres disciplines qui travaillent dans ce champ de recherche fondamentale, en France comme à l'étranger. En conséquence :

**22.** La recherche française en information et communication devrait développer les espaces (revues, publications diverses) et multiplier les occasions (colloques nationaux et internationaux, échanges d'enseignants, diplômes de troisième cycle à sceaux multiples) de croisement et de confrontation.

### **La recherche appliquée**

Les éléments dont il est fait état au chapitre "Recherche" conduisent le Comité à proposer la recommandation suivante :

**23.** Les enseignants chercheurs en information-communication sont encouragés à s'investir dans la recherche appliquée en faisant mieux connaître leurs activités, en s'informant des besoins des entreprises, en prospectant les contrats de recherche publics et privés, notamment pour attirer de jeunes chercheurs dans leurs équipes.

### **La préoccupation déontologique**

Le Comité a été particulièrement sensible à cet aspect. Les nombreuses personnalités qui ont été entendues ont témoigné du même souci. L'actualité récente a largement rappelé à quel point les corps intermédiaires de la société, dont les "médiateurs" professionnels, pouvaient être suspects de contrevenir à des règles, écrites ou non écrites, qui garantissent leur crédibilité et engagent leur responsabilité. Cette préoccupation concerne les formations comme les professions.

L'exigence de clarté dans l'offre de formations a été martelée pour ce qui concerne l'enseignement supérieur public. Les nombreuses écoles privées qui proposent des formations à la communication répondent à des demandes que celui-ci ne peut ou ne veut satisfaire. Les étudiants qu'elles accueillent sont cependant en droit d'attendre de leur part un certain nombre de garanties qui font l'objet de la recommandation ci-après, étant entendu qu'un certain nombre d'entre elles s'appliquent tout autant aux formations du secteur public :

**24.** Les conditions indispensables au bon fonctionnement d'une formation privée sont les suivantes :

- la claire identification des promoteurs de la formation,
- la composition du comité scientifique ou du conseil de parrainage de l'école,
- une présentation des droits d'inscription précisant tous les suppléments éventuels,
- l'affichage des niveaux et des profils des emplois sur lesquels débouchent les formations,
- la précision du degré de certification des diplômes délivrés,
- la mise à disposition de documents exhaustifs sur les débouchés des anciens élèves,
- la présence d'un corps d'enseignants permanents, la fidélité des intervenants professionnels,
- une part significative d'enseignements théoriques dans les premières années,
- l'existence d'un contrôle d'assiduité et d'une évaluation des résultats des élèves,
- la qualité des équipements pour les enseignements techniques.



Une autre exigence se manifeste de manière plus générale. La mission des universités ne se limitant pas à pourvoir aux besoins du marché de l'emploi, on peut attendre des enseignants chercheurs en information et communication d'une part que leurs travaux contribuent à mettre en perspective, au plan national comme au plan international, les logiques des entreprises du domaine considéré et d'autre part qu'elles nourrissent les pratiques d'"éducation aux médias" - au sens large - dans l'ensemble du corps social. Les futurs étudiants en seraient les premiers bénéficiaires, de par l'effet démystificateur ainsi permis : la communication ne peut demeurer un "miroir aux alouettes", c'est un ensemble de métiers, de profils et de secteurs d'activité qu'il faut connaître, qu'il faut éviter de confondre, et qui exige beaucoup de ceux qui y exercent.

Parallèlement il est illusoire, voire dangereux, de compter sur la communication pour reconstituer le lien social : la presse ne pourrait prétendre à jouer le rôle de quatrième pouvoir que si elle était irréprochable, les impératifs de la compétition commerciale favorisent la recherche du sensationnel aux dépens de la complexité du réel, l'impact de l'audiovisuel a souvent un effet réducteur sur les messages transmis, la communication d'entreprise et la communication des organisations visent l'efficacité plus que la véracité et ne dédaignent pas d'habiller des intérêts particuliers en intérêt général.

Il est important pour de futurs professionnels de l'information et de la communication, qu'ils deviennent salariés des entreprises privées ou du secteur public ou membres des professions libérales, d'avoir réfléchi aux obligations éthiques qui leur incomberont et aux raisons qui les fondent : droit à l'information et respect de la personne, refus de la censure et protection des sources, identification du commanditaire et reconnaissance de la subjectivité, tels sont quelques éléments du "civisme" de l'information et de la communication. Nombre de praticiens s'emploient à le conforter, en élaborant des "chartes" professionnelles, ou en approfondissant une réflexion d'ordre déontologique dans des ouvrages, des colloques, des débats qui concernent un large public. Ces préoccupations doivent être largement présentes dans la formation de leurs futurs collègues. Ce point fait l'objet d'une ultime recommandation :

**25.** Les formations à l'information et à la communication doivent comporter dans leurs programmes une sensibilisation à la déontologie des professions, qui repose sur une éducation à la responsabilité à l'égard des publics et des futurs employeurs.

\*



# **Les sciences de l'information et de la communication**

---

## **ANNEXES**

---



# **Les sciences de l'information et de la communication**

## **ANNEXE I**

**Textes réglementaires concernant les formations  
de premier et deuxième cycle en information et communication  
(par ordre chronologique de publication)**



### **Arrêté du 7 juillet 1977**

#### *Licence et maîtrise d'information et de communication*

Article premier - La dénomination nationale de licence et de maîtrise d'information et de communication est accordée aux formations qui répondent aux critères fixés aux articles suivants.

Article 2 - La licence et la maîtrise d'information et de communication comportent chacune un minimum de 375 heures d'enseignement, dont 200 heures au moins portant sur des matières choisies au sein des deux groupes suivants, à raison de 100 heures par groupe :

- 1° Développement des notions de communication et de relations publiques ; psychologie sociale et expression orale ; mécanismes économiques contemporains ;
- 2° Histoire et droit de l'information ; technologie, économie et sociologie de l'information ; marketing et publicité.

Article 3 - Sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la licence et de la maîtrise d'information et de communication les titulaires respectivement du diplôme d'études universitaires générales mentions "droit", "sciences économiques", "administration économique et sociale", "sciences humaines" ou "mathématiques appliquées aux sciences sociales", et de la licence d'information et de communication.

Article 4 - L'appréciation des aptitudes et des connaissances donne lieu à deux sessions par an. Elle résulte à la fois d'un contrôle régulier et continu et d'examens périodiques ou terminaux sans qu'aucun de ces deux procédés puisse compter pour moins de 20% dans l'appréciation globale. Les examens comportent pour chaque diplôme des épreuves écrites subies individuellement et sous contrôle.

### **Arrêté du 14 août 1984**

#### *Diplôme d'études universitaires générales, mention "Communication et sciences du langage"*

Article premier - Le DEUG, lorsqu'il sanctionne une formation pluridisciplinaire dans le domaine de la communication et des sciences du langage, prend la dénomination de DEUG "Communication et sciences du langage".

Article 2 - La durée totale des enseignements ne doit pas être inférieure à 900 heures. Les activités telles que travaux dirigés et pratiques, séminaires, entraînements au travail de groupes, enquêtes, initiation à l'expression écrite et orale, stages, doivent occuper au moins un quart de la durée totale.

Article 3 - Pour chacune des sections prévues à l'annexe du présent arrêté, au moins 55% de la durée minimale doivent porter sur les matières obligatoires.

Article 4 - Sur proposition du ou des conseils de l'unité ou des unités de formation et de recherche assurant les enseignements, le conseil d'administration de l'établissement définit les enseignements qui, outre les minima ci-dessus, doivent être suivis par les étudiants.

Toutefois le choix de l'étudiant doit pouvoir se porter, dans des conditions fixées par le règlement de l'université, et à concurrence de 20% au moins de la durée totale des enseignements, sur des matières autres que celles de la section retenue, et enseignées dans l'université ou dans d'autres établissements liés par convention avec celle-ci.

Article 5 - Les enseignements de première année doivent porter pour 55% au moins de leur durée sur les matières obligatoires de la section choisie telles que définies à l'annexe du présent arrêté.

Article 6 - La vérification des connaissances doit comporter chaque année des épreuves écrites subies individuellement et sous contrôle. Elles portent sur les matières obligatoires pour chacune des sections telles que définies à l'annexe du présent arrêté. Ces épreuves doivent entrer en compte au moins pour la moitié dans l'appréciation des résultats obtenus par l'étudiant dans la matière concernée.

Annexe : Matières obligatoires des différentes sections

Section A : Culture et communication

Approches théoriques et pratiques de la communication

Textes et documents : analyse et production

Communication, cultures, sociétés

Informatique

Langues

Section B : Sciences du langage

Linguistique

Psychologie

Informatique

Langues

**Arrêté du 28 août 1990**

*Création de la maîtrise de sciences de l'information et de la documentation*

Article premier - La dénomination nationale de maîtrise de sciences de l'information et de la documentation est accordée aux formations qui répondent aux critères fixés par les dispositions qui suivent.

Article 2 - La maîtrise de sciences de l'information et de la documentation comporte un minimum de 350 heures d'enseignement, dont 200 heures au moins sont réparties entre les matières suivantes :

Histoire socio-culturelle des systèmes d'information et communication,

Aspects méthodologiques épistémologiques fondamentaux des sciences de l'information et de la documentation,

Maîtrise des outils et méthodes de stockage, analyse, diffusion et recherche d'information,

Management des systèmes d'information,

Formation à la relation avec les usagers.

150 heures sont laissées au choix de l'établissement. Ces enseignements peuvent porter, soit sur un renforcement d'enseignements visés ci-dessus, soit sur d'autres enseignements en relation avec les secteurs professionnels.

La maîtrise de sciences de l'information et de la communication comporte, en outre, un travail d'études et de recherches pouvant inclure un stage et donnant lieu à l'élaboration et à la soutenance d'un rapport.

Article 3 - Sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la maîtrise des sciences de l'information et de la documentation les titulaires de toute licence assortie du module de documentation créé par arrêté du 28 août 1990.

Article 4 - Les modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances sont fixées par l'établissement habilité à délivrer la maîtrise des sciences de l'information et de la documentation conformément aux dispositions prévues par la loi



du 26 janvier 1984. Elles doivent prendre en compte l'évaluation du projet mentionné à l'article 2.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de l'année universitaire 1990-1991.

Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du 7 juillet 1977 relatif à la licence de techniques d'archives et de documentation, ainsi que les arrêtés de dénomination de diplômes nationaux propres à une université et portant sur le secteur disciplinaire couvert par le présent arrêté.

Les habilitations accordées sur la base des dispositions réglementaires des arrêtés mentionnés à l'alinéa précédent seront retirées au fur et à mesure de la mise en place des nouvelles habilitations.

#### *Création d'un module de documentation de niveau licence*

Article premier - Il est créé un module d'initiation aux fonctions et aux métiers de documentation d'un volume horaire de 125 heures minimum.

Art. 2 - Le contenu de ce module est défini de la façon suivante :

- problématiques de l'information spécialisée, de la documentation et de l'offre culturelle ; approches psychologique, sociologique, économique, juridique et politique ;
- la documentation : lieux, usages et acteurs, typologie, méthodes et techniques d'analyse et d'évaluation ;
- information et documents : méthodes et outils de recherche, collecte, analyse, traitement, archivage et diffusion.

Art. 3 - Ce module est mis en place sous la forme d'une mention nationale de licence et fait l'objet à ce titre d'une habilitation, dans les formes de la licence qui sert de support.

## **Rappel : Texte général créant les maîtrises de sciences et techniques**

### **Arrêté du 13 janvier 1971**

#### *Création d'une maîtrise de sciences et techniques*

Article premier - Il est créé une maîtrise de sciences et techniques. Cette maîtrise sanctionne des formations portant sur l'étude des connaissances scientifiques et des processus techniques dans les domaines de la production et de la distribution des biens et services. La maîtrise est assortie de mentions de spécialité correspondant aux formations dispensées.

Article 2 - La maîtrise de sciences et techniques est délivrée par les universités et les établissements publics d'enseignement supérieur habilités par arrêté du ministre de l'Education nationale, pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cet arrêté mentionne la ou les spécialités de la maîtrise ; il indique le programme retenu, les titres exigés des candidats conformément aux dispositions de l'article 8 du présent arrêté et le programme des enseignements complémentaires mentionnés à l'article 9 du présent arrêté.

Article 3 - L'habilitation est accordée après examen d'un dossier présenté par le conseil de l'université ou de l'établissement. Ce dossier précise les modalités d'organisation des enseignements, les moyens qui leur sont affectés et les conditions dans lesquelles, notamment par leur participation au conseil de l'U.E.R chargée de l'enseignement, les représentants des professions sont associés à leur conception et à leur mise en oeuvre.

L'habilitation est revue tous les quatre ans suivant la procédure définie par le présent arrêté. Le non-renouvellement de l'habilitation fait l'objet d'une décision

motivée, communiquée à l'université ou à l'établissement par le ministre de l'Education nationale. La mise en oeuvre de cette décision doit tenir compte de la situation des étudiants en cours d'étude.

Article 4 - La durée des études en vue de la maîtrise de sciences et techniques est de deux ans. La formation comprend des enseignements et des stages.

Pour l'ensemble des deux années, l'horaire des enseignements ne peut être inférieur à mille cinq cents heures ni supérieur à mille huit cents heures, réparties sur soixante semaines au minimum. La durée des stages ne peut excéder dix semaines.

Article 5 - Les enseignements portent, pour au moins un tiers de l'horaire prévu en application de l'article 4, sur les technologies, l'économie, les sciences sociales et les langues vivantes.

Ils sont dispensés sous forme d'enseignements dirigés et de travaux pratiques de laboratoires et d'atelier.

Article 6 - Le régime des études peut être aménagé à l'intention de candidats qui possèdent une expérience professionnelle. Les intéressés pourront être dispensés de certains enseignements.

Cette dispense pourra atteindre une année d'études si les candidats justifient, en plus de leur expérience professionnelle, de titres sanctionnant des connaissances scientifiques appropriées.

Article 7 - Les enseignements sont assurés pour un tiers au moins par des enseignants associés, contractuels ou vacataires, exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle correspondant à la spécialité de la maîtrise.

Article 8 - Pour être admis à s'inscrire en vue de la maîtrise de sciences et techniques, les candidats doivent justifier à la fois d'un diplôme universitaire de premier cycle ou de titres admis en équivalence et d'un certificat préparatoire délivré par l'université ou par l'établissement sauf dérogation accordée à titre individuel par le président de l'université sur proposition du directeur de l'U.E.R chargée de la maîtrise ou par le directeur de l'établissement.

Article 9 - Le certificat préparatoire sanctionne des enseignements complémentaires destinés à fournir les connaissances technologiques de base nécessaires aux études de la maîtrise. Ces enseignements correspondent à une ou plusieurs spécialités de la maîtrise ; celles-ci sont mentionnées sur le certificat.

Les enseignements s'étendent sur deux années et, sauf dérogation accordée à titre individuel par le président de l'université sur proposition du directeur de l'U.E.R chargée de la maîtrise ou par le directeur de l'établissement, doivent être suivis par les candidats en même temps que les enseignements de premier cycle. Leur horaire ne peut être inférieur à cinq cents heures ni supérieur à six cents heures, réparties sur soixante semaines au minimum.

Des aménagements d'enseignements peuvent être accordés aux candidats justifiant de titres particuliers ou d'une expérience professionnelle.

Article 10 - Le conseil de l'université sur proposition de conseil de l'U.E.R chargée de l'enseignement ou le conseil de l'établissement détermine pour le certificat préparatoire et la maîtrise :

Les programmes détaillés et les modalités d'organisation des enseignements ;

Les conditions d'assiduité des étudiants ;

Les modalités du contrôle des aptitudes et des connaissances sous réserve que soient observées les règles générales applicables aux maîtrises ;

Le régime spécial d'études prévu en faveur des candidats visés à l'article 6 et à l'article 9 (dernier alinéa), ainsi que la nature du diplôme de premier cycle requis pour l'admission à la maîtrise et les titres pouvant être admis en équivalence.

## **Création des IUP**

*Les Instituts Universitaires Professionnalisés ont été créés à partir de la rentrée 1991 dans le secteur secondaire et le secteur tertiaire : décret n° 92-84 du 23 janvier 1992 portant création du titre d'ingénieur-maître et décret n° 92-85 du 23 janvier 1992 portant organisation dans les instituts universitaires professionnalisés des études conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur-maître.*

### **Décret n° 92-84**

Art. 1er. Le titre d'ingénieur-maître est décerné par les établissements d'enseignement supérieur habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. L'habilitation est donnée après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le titre d'ingénieur-maître est assorti de la mention de la spécialité obtenue, complétée par l'indication de l'institut universitaire professionnalisé dans lequel la formation a été suivie et de l'université qui le décerne.

Art. 2. La demande d'habilitation présentée par l'établissement est examinée par une commission nationale composée d'enseignants chercheurs et de personnalités qualifiées en raison de leur activité professionnelles, nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'habilitation est soumise périodiquement à réexamen.

Art. 3. Le titre est décerné sur proposition d'un jury qui se prononce au vu de l'ensemble de la formation accomplie par l'étudiant dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1992 susvisé.

Le président ou le directeur de l'établissement désigne les membres du jury composé à parité d'enseignants chercheurs et de personnalités qualifiées en raison de leur activité professionnelle. Il choisit le président parmi les enseignants chercheurs.

### **Décret n° 92-85**

Art. 1er. Les établissements d'enseignement supérieur habilités à décerner le titre d'ingénieur-maître conformément aux dispositions du décret 92-84 du 23 janvier 1992 mettent en place, pour assurer la formation conduisant à ce titre, des composantes dénommées instituts universitaires professionnalisés dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 (et notamment ses articles 5, 17, 25 et 54).

Art. 2. Chaque année de formation dans un institut universitaire professionnalisé donne lieu, après validation, à la délivrance d'un diplôme national. Un diplôme national de premier cycle est délivré à l'issue de la première année, une licence à l'issue de la deuxième année et une maîtrise à l'issue de la troisième année.

## **Réorganisation du premier et du second cycle**

### **Arrêtés du 9 février 1993 (extraits)**

#### *Diplôme d'études universitaires générales Arts*

Titre II - Art. 4. La dénomination nationale du DEUG Arts comporte les mentions suivantes : arts plastiques, arts du spectacle, histoire des arts et archéologie, médiation culturelle et communication, musique.

Art. 5. ... La durée des enseignements est au moins de 800 h... La répartition entre les différentes formes d'enseignement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques) est définie par l'établissement en fonction des finalités de chaque cursus. Toutefois une part de pratique sous forme de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire pour toutes les mentions... La durée des enseignements obligatoires correspondant à chacune des mentions représente au moins 50% du volume horaire du DEUG Arts.

Dans le cadre de leur contrat, les établissements peuvent en outre mettre en place un dispositif d'aide pédagogique destiné aux étudiants qui le souhaitent (enseignements d'adaptation, de soutien, de reconversion...).

Les enseignements sont organisés en modules dont le nombre peut varier de 8 à 12... Au premier niveau comme au second les enseignements comprennent la pratique d'au moins une langue vivante étrangère sous ses différents aspects...

#### *Diplôme d'études universitaires générales Lettres et langues*

Titre II - Art. 4. La dénomination nationale du DEUG Lettres et langues comporte les mentions suivantes : lettres classiques ; lettres modernes ; langues, littératures et civilisations étrangères ; langues étrangères appliquées ; langues et cultures régionales ; sciences du langage ; histoire des arts et archéologie ; médiation culturelle et communication.

Art. 5. Le DEUG Lettres et langues comporte 8 à 12 modules répartis en deux niveaux. La durée d'un module est d'au moins 40H. La durée des enseignements est de 800 h au moins...

#### *Licence et maîtrise de l'information et de la communication*

Contenu : 350 h minimum d'enseignement, dont 250 h au moins sont réparties entre les trois ensembles d'enseignement suivants :

- enseignements théoriques de tronc commun : théories de l'information et de la communication, information-communication et langages (connaissance et maîtrise des procédés d'écriture, de prise de parole, de mise en image, informatique, langages documentaires...), approches sociologiques, économiques, psycho-sociologiques et politico-juridiques de la communication, y compris leurs dimensions internationales ;
- enseignements de spécialités professionnelles : enseignements théoriques de spécialisation (recherche et gestion de l'information, communication et culture, communication dans les institutions territoriales, communication et entreprises, communication et médias, documentation dans les institutions éducatives, etc).

Ces enseignements donnent lieu à l'intervention de professionnels qualifiés.

- ateliers en phase avec les pratiques du monde professionnel incluant les technologies de l'information et de la communication : informatique, télématique, télécommunications, audiovisuel, supports écrits ;
- langue vivante étrangère : expression orale et capacités opératoires (lecture d'articles de spécialité, compréhension des messages audio-vidéo,...)

La formation comporte en licence et maîtrise un stage d'un mois minimum. En maîtrise le stage fait l'objet d'un mémoire.

Sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la licence de l'information et de la communication, les titulaires du DEUG Arts ou du DEUG Lettres et langues assortis de la mention "médiation culturelle et communication" si elle inclut parmi ses enseignements 4 des 8 thèmes suivants : documentation et techniques documentaires, économie de la communication, théorie de l'information et de la communication, histoire de la communication écrite et audiovisuelle, analyse des messages iconiques et sonores, analyse des mécanismes et des pratiques de la communication, supports écrits de la communication, médias, cultures et sociétés ; ainsi que les titulaires du DEUG mention communication et sciences du langage - section culture et communication.

*Maîtrise de la documentation et de l'information*

Contenu : 350 h minimum dont 250 h au moins réparties entre les matières suivantes :

- histoire socio-culturelle des systèmes d'information et communication,
- aspects méthodologiques, épistémologiques et fondamentaux des sciences de l'information et de la communication,
- maîtrise des technologies de l'information et de la documentation,
- maîtrise des outils et des méthodes de stockage, analyse, diffusion et recherche d'information,
- management des systèmes d'information,
- formation à la relation avec les usagers.

Un travail d'étude et de recherche pouvant s'appuyer sur un stage et donnant lieu à un rapport écrit et à une soutenance.

Sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la maîtrise de la documentation et de l'information les titulaires de toute licence assortie du module de documentation créé par arrêté du 28 août 1990.

\*



# **Les sciences de l'information et de la communication**

## **ANNEXE II**

### **Liste des formations (1992-1993)**

## **Avertissement**

La liste qui suit distingue, pour les trois cycles, d'une part les formations fléchées "information-communication" dans les documents publiés par le ministère, d'autre part les autres formations en information ou communication signalées par les universités qui ont répondu à l'enquête spécifique du CNE.

Elle ne présente pas de caractère exhaustif dans la mesure où les critères du ministère pour le fléchage information-communication ne sont pas strictement explicités et où le questionnaire du CNE a été prioritairement adressé, via les présidents des universités, aux responsables des UFR et des départements concernés au premier chef par l'information-communication. Les UFR de lettres, arts et sciences humaines sont naturellement les plus représentées, mais l'on trouvera aussi quelques formations existant dans des UFR de sciences juridiques et économiques ou de sciences exactes et naturelles.

Les formations des écoles de commerce et de gestion n'ont été retenues qu'au niveau des diplômes spécifiques de 3e cycle spécialisés en information-communication. Les formations des instituts d'études politiques et celles des instituts d'administration des entreprises n'apparaissent pas dans ce relevé. Enfin il faut rappeler que l'enquête n'a concerné ni les grands établissements, ni l'ensemble des écoles d'ingénieurs en sciences exactes et appliquées.

Les formations initiales spécifiques en information spécialisée et les départements des IUT sont présentés à la suite de cette liste sous forme de tableaux.



## PREMIER CYCLE

### • DEUG

*Formations répertoriées par le MENC*

#### **DEUG Communication et sciences du langage**

Section "Culture et communication"

Aix-Marseille I - Avignon  
Bordeaux III - Dijon - Lille III  
Lyon II - Metz - Nancy II - Nice  
Poitiers - Paris I - Paris III -  
Paris IV-Paris VIII-Paris XIII

avec spécialisations :

Théâtre, cinéma, audiovisuel  
Administration  
Arts et communication  
Cinéma et audiovisuel  
Langage, image et communication

Bordeaux III  
Dijon  
Paris I  
Paris VIII  
Poitiers

DEUG Lettres et Arts, section Lettres, spécialisations :

Communication et gestion  
Communication et langage des médias  
Information, communication, relations publiques

Angers  
Besançon  
Lille III

DEUG Lettres et Arts, section Arts plastiques, spécialisations :

Image, spectacle, audiovisuel  
Arts et communication  
Cinéma et audiovisuel

Montpellier III  
Paris I  
Paris I

DEUG Lettres et arts, section Histoire des arts,  
option Création et communication

Paris VIII

*Autres formations de 1er cycle en information ou communication mentionnées par les universités en réponse à l'enquête CNE*

Informatique et communication

Montpellier III (DEUG  
MASS)

Sciences et techniques de la communication

Poitiers (DEUG SSM)

### • DEUST\*

*Formations répertoriées par le MNEC*

Métiers du livre et des médias  
Métiers de l'audiovisuel  
Communications médiatisées  
Sc. et techn. de l'info. et de la doc.  
Info.-doc. scientifique et technique  
Information-documentation  
Communication audiovisuelle  
Droit, information, communication  
Communication audiovisuelle  
Gestion-exploitation de médiathèques  
Doc., information, communication

Aix-Marseille I  
Aix-Marseille I  
Grenoble III  
Lille III  
Lyon I  
Lyon III  
Paris X  
Poitiers  
Toulouse II  
Toulouse II  
La Réunion

*Autres DEUST mentionnant information ou communication dans leurs intitulés*

Bureautique et comm. électronique d'entreprise  
Délégué à l'information médicale  
Informatique, sciences de l'homme et société  
Droit, informatique et systèmes d'information  
Informatique des organisations et systèmes d'information

Lille I  
Nancy I/II  
Nice  
Paris I  
Valenciennes

---

\* En cours de modification, suite à l'implantation des IUP

## DEUXIEME CYCLE

### • LICENCES

*Formations répertoriées par le MENC dans la discipline Sciences de l'information et de la communication*

Information et communication

Aix-Marseille I - Lille III  
Lyon II-Lyon III-Grenoble III  
Metz - Nancy II - Nice - Rennes II  
Paris II - Paris III - Paris IV CELSA  
Paris X- Paris XII - Paris XIII  
La Réunion

Information et communication, mention documentation

Paris X

Information et communication scientifique et technique

Paris VII

Information et communication sociales

Bordeaux III

Mention Documentation en licences :

*Lettres et sciences humaines*

Allemand

Bordeaux III

Anglais

Bordeaux III

Ethnologie

Montpellier III

Espagnol

Bordeaux III

Géographie

Bord. III - Dijon - Lyon III

Histoire

Arras - Dijon - Lille III

Lyon III - Montpellier III

Paris XIII

Lettres classiques

Bordeaux III - Lyon III

Lettres modernes

Bordeaux III - Dijon

Lille III - Lyon III

Musique

Lyon II - Toulouse II

Sciences de l'éducation

Paris V - Lille III

Sciences du langage

Bordeaux III-Montpellier III

Sociologie

Montpellier III

*Sciences juridiques et économiques*

AES

Lyon III

Droit

Le Havre - Paris I

*Sciences exactes et naturelles*

Biologie cellulaire et physiologie

Aix-Marseille III

Biologie des organismes

idem

Chimie moléculaire

idem

Sciences physiques

idem

*Autres formations de licence en information ou communication mentionnées par les universités en réponse à l'enquête CNE*

Arts et technologie de l'image

Paris VIII

Etudes cinématographiques et audiovisuelles

Lyon II - Montpellier III

Nancy II -Paris I/Paris III

Paris VII - Paris VIII

Montpellier III

MASS, option communication et décision

Métiers de la culture, des archives et de la documentation pour les collectivités territoriales

Mulhouse

Télécommunications

Lille I - Saint-Etienne

Techniques d'archives et de documentation

Lyon III

• **MAÎTRISES**

*Formations répertoriées par le MENC dans la discipline Sciences de l'information et de la communication*

Information-communication

Aix-Marseille I - Lille III  
Lyon II/Lyon III/Grenoble III  
Nancy II - Nice - Rennes II  
Paris II - Paris III - Paris IV  
Paris X - Paris XII - Paris XIII

Information et communication scient.et technique

Paris VII

Information et communication sociales

Bordeaux III

Sc. de l'information et de la documentation

Aix-M III - Nancy I - Paris I  
Paris V - Paris VIII-Paris X

Option droit et techniques de communication en Droit

Poitiers

*Autres formations de maîtrise en information ou communication mentionnées par les universités en réponse à l'enquête CNE*

Métiers de la culture, des archives et de la documentation pour les collectivités territoriales

Mulhouse

Information - Documentation - IST

Montpellier III - Paris III

Etudes cinématographiques et audiovisuelles

Lyon II - Montpellier III

Nancy II - Paris I - Paris III

Paris VII - Paris VIII

Télécommunications

Lille I - Saint-Etienne

• **MAÎTRISES DE SCIENCES ET TECHNIQUES\***

Métiers de l'image et du son

Aix-Marseille I - Brest

Journalisme et communication

Aix-Marseille II

Carrières internationales, option communication

Avignon

Information-communication

Bordeaux III

Comm. des entreprises et des collectivités

Clermont-Ferrand II

Information-communication (4 options)

Grenoble II/III

Gestion des nouveaux systèmes de communication

Montpellier I/II/III

Traduction et documentation scientifiques

Mulhouse

Audiovisuel et télématique

Paris II

Documentation et IST

Paris VIII

Médiations culturelles

Paris VIII

Communication

Paris XIII

Communication

Poitiers

Information scientifique

Rennes I

Médiations culturelles

Rennes II

Presse et communication d'entreprise

Saint-Etienne

Journalisme et techniques d'information

Strasbourg III

Communication audiovisuelle

Toulouse II

Arts et communication

Valenciennes

Communication audiovisuelle

Valenciennes

Informatique, option télécommunication

Tours (à Blois)

Télécommunications

Limoges - Metz - Toulon

• **INSTITUTS UNIVERSITAIRES PROFESSIONNALISÉS**

Aix-Marseille I  
Bordeaux III  
Grenoble III

Lille III  
Paris XIII

Rennes II  
Toulouse II

---

\* En cours de modification, suite à l'implantation des IUP

## TROISIEME CYCLE

### • DEA

*Formations répertoriées par le MENC dans la discipline Sciences de l'information et de la communication*

Sciences de l'information et de la communication	Bordeaux III/Poitiers
Sciences de l'information et de la communication	Grenoble II/GrenobleIII
Sciences de l'information et de la communication	Lille III
Sciences de l'information et de la communication	Lyon II/ Lyon III/ENSSIB
Sciences de l'information et de la communication	Paris IV CELSA
Science de l'information	Paris II
Sciences de l'information et de la communication	Rennes II

Information stratégique et critique	Aix-Marseille III
Communication, arts, spectacles	Bordeaux III
Informatique et statistiques et cognition	Grenoble II
Relations et interactions culturelles internationales	Grenoble II
Informatique juridique et droit de l'informatique	Montpellier I
Médias, musées, entreprises	Paris VII/CNAM/Palais de la Découverte

Création et communication multimédia	Paris VIII
Nouvelles technologies de l'information appliquées à la communication et à l'information	Paris II
Industries culturelles et politiques d'information et comm.	Paris XIII
Production de l'information et développement régional en Europe	Strasbourg III
Information stratégique et critique	Aix-Marseille III
Systèmes d'information stratégique	Toulouse I

*Autres formations de DEA en information ou communication mentionnées par les universités en réponse à l'enquête CNE*

Linguistique, sémiotique et communication	Besançon
Echanges culturels internationaux	Grenoble II
Société, communication et nouveaux médias	Montpellier III
Droit des créations immatérielles	Montpellier I
Cinéma et audiovisuel	Nancy II
Art et communication	Paris I
Communication, technologie et pouvoir	Paris I
Cinéma, télévision et audiovisuel	Paris I/Paris X
Cinéma et audiovisuel	Paris I/Paris XIII
Philosophie du langage et de la communication	Paris III
Etudes cinématographiques et audiovisuelles	Paris III
Sociologie (option sciences de la communication)	Paris VII
Identité et organisation de l'entreprise	Paris IX
Concepts et méthodes du diagnostic d'entreprise	Paris IX
Cinéma, représentation et communication audiovisuelle	Toulouse II
Sciences et techniques des arts de l'image et de la communication	Valenciennes

• **DESS**

*Formations répertoriées par le MENC dans la discipline Sciences de l'information et de la communication*

Technologies nouvelles, information et communication	Aix-Marseille II
Gestion des systèmes documentaires d'IST	Aix-Marseille III
Formation de cadres de relations européennes	Besançon
Information-communication des organisations	Bordeaux III
Langue et communication appliquées à la valorisation des ressources régionales, option communication	Corte
Systèmes informationnels et documentaires : conception, organisation, et gestion	Lille III
Communication internationale	Littoral/Lille III
Informatique documentaire	Lyon I/ENSSIB
Création et communication audiovisuelle	Lyon II
Evaluation et maîtrise de l'innovation et de la technologie	Lyon II
Gestion des entreprises culturelles et développement culturel	Lyon II
Management social des organisations	Lyon II
Information et communication	Lyon III
Culture et communication	Nice
Information et communication-option communication des entreprises et des organisations	Nancy II
Information scientifique et technique	Nancy II/Nancy I/INPN
Ingénierie de la communication, psychologie du travail et nouvelles technologies	Nancy II/Metz
Communication politique et sociale	Paris I
Services publics de la communication	Paris II
Techniques de l'information et de la communication	Paris II
Techniques de l'information et de la communication	Paris IV
Applications de la télématique	Paris VII
Communication et information scientifique et médicale	Paris VII
Documentation et technologies avancées	Paris VIII
Edition	Paris XIII
Droit et techniques de la communication	Poitiers
Technologies audiovisuelles de l'éducation	Poitiers
Communication scientifique et technique	Strasbourg I
Image de synthèse appliquée à la communication	Strasbourg II
Journaliste spécialisé dans les affaires européennes	Strasbourg III
Initiatives culturelles et nouvelles technologies de création	Toulouse II
Management de la communication audiovisuelle	Valenciennes

*Autres formations de DESS en information ou communication mentionnées par les universités en réponse à l'enquête CNE*

Ecritures et réalisations professionnelles image fixe et animée	Aix-Marseille I
Management de la communication	Aix-Marseille III (IAE)
Echanges internationaux, option techniques de communication	Amiens
Images de synthèse	Lyon II
Information médicale à l'hôpital	Nancy I/Montpellier I
Communication, politique et animation locale	Paris I
Droit et administration de la communication audiovisuelle	Paris I
Etudes appliquées et consultation psycho-sociologique	Paris XIII
Systèmes d'information	Poitiers (IAE)
Droit de la communication	Toulouse I
Administration et gestion de la communication	Toulouse I
Nouvelles technologies de la création	Toulouse II
Informatique et communication homme-machine	Valenciennes
Images de synthèse appliquées à la communication	Valenciennes

## • MAGISTERES

*Formations répertoriées par le MENC dans la discipline Sciences de l'information et de la communication*

Communication	Paris IV
Management de l'information	Strasbourg III
Image, ingénierie des systèmes audiovisuels, nouvelles images	Valenciennes

*Autres masters en information ou communication mentionnés par les universités en réponse à l'enquête CNE*

Médias et formation économique	Aix-Marseille III
Marketing direct	Lille I
Droit de la communication	Poitiers

## AUTRES FORMATIONS POST-SECOND CYCLE

### EN INFORMATION SPECIALISEE

IEP - INTD - ENSSIB -  
Ecole des Chartes

### PREPARATION AU CAPES DOCUMENTATION (IUFM)

Aix-Marseille - Bordeaux - Caen - Clermont-Ferrand - Dijon - Grenoble - La Réunion - Lille - Limoges - Lyon - Montpellier - Nancy/Metz - Nice - Orléans/Tours - Paris - Poitiers - Rennes - Rouen - Strasbourg - Toulouse - Versailles

### DIPLOMES D'INGENIEUR

IMAC - Paris II  
ENIC - Lille I

### DIPLOMES D'UNIVERSITE (liste non exhaustive; source : enquête CNE)

Analyse des médias et de leurs publics	Bordeaux III
Communication et jeunesse	Bordeaux III
Diplôme européen en sciences de l'information	Bordeaux III
Recherche en sciences de l'information et de la communication	Bordeaux III
Droit de la communication audiovisuelle	Aix-Marseille III
Droit et systèmes d'information	Lyon II
Techniques de communication pour la gestion du patrimoine	Lyon II
Communication et management des hommes	Orléans
Sciences de la santé et communication	Amiens
Rédaction et communication médicales	Nice
Communication dans les structures hospitalières	Paris V
Théologie pratique et communication	Strasbourg II
Communication, modèles et systèmes	Lyon II
Communication et médiation scientifique et technique	Angers
Visualisation, communication, infographie	Lyon II

### LES MASTERS DES ECOLES DE COMMERCE ET GESTION

Technologie de l'information	CERAM - Nice
Communication d'entreprise	ESCAE - Toulouse
Management de l'information et des médias	ESCP-Paris
Publicité et communication	ESCP-Paris
Management de la communication	HEC-Paris *
Communication d'entreprise	ESSEC Paris
Management de la communication internationale	INSEAD Paris

---

\* jusqu'en 91-92

## ANNEXE II (suite)

<b>LES FORMATIONS INITIALES SPECIFIQUES DE L'INFORMATION SPECIALISEE (1991-1992) Source : divers</b>			
	- 12 Prép. CAFB	Aix-Mar. I Bordeaux I Caen Clermont II Dijon Grenoble II	Lille III Le Mans Nancy II Paris X Poitiers Toulouse II
			500 diplômés
1er CYCLE	9 IUT	Besançon Bordeaux Dijon Grenoble Nancy Paris Strasbourg Toulouse Tours	600 diplômés
	3 DEUST	Lille III Lyon I Lyon III (La Réunion)	100 diplômés
	- IRTD	Rouen	35 diplômés
	- Ecole Bibliothécaire Documentaliste (Catho)		30 diplômés
			soit 800 diplômés
2ème CYCLE	4 LICENCES	Lyon III Mulhouse Paris VII Paris X	
	5 MAITRISES	Mulhouse Nancy I Paris V Paris VII Paris VIII	100 diplômés
3ème CYCLE	- INTD (Master) (Doc)	CNAM	80 diplômés
	- ENSSIB (Conservateur Bibliothèque)		50 diplômés
	3 DEA	Aix-Marseille III Lyon II + III + ENSSIB Paris VII	50 diplômés
	8 DESS	Aix-Marseille III IEP Lille III Lyon I et ENSSIB Mulhouse Nancy II Paris VII Paris VIII	150 diplômés
	Ecole des Chartes		20 diplômés

**ANNEXE II (fin)**  
**La filière information-communication dans les départements tertiaires  
des instituts universitaires de technologie**

UNIVERSITE	IUT	OPTIONS	
		Ancien intitulé	Nouvel intitulé
Besançon	Besançon	Documentation Communication	Documentation d'entreprise Publicité Comm. d'entreprise*
Bordeaux III	Bordeaux B	Documentation Communication	Documentation d'entreprise Métiers du livre Communication d'entreprise Publicité Journalisme
Dijon	Dijon	Documentation	Documentation d'entreprise Métiers du livre*
Grenoble II	Grenoble B	Documentation Communication	Documentation d'entreprise Communication d'entreprise Métiers du livre*
Nancy II	Nancy A	Documentation Communication	Documentation d'entreprise Métiers du livre Communication d'entreprise Publicité
Nice *	Sophia-Antipolis	-	Communication d'entreprise
Paris V	Paris	Documentation Communication	Documentation d'entreprise Communication d'entreprise Publicité
Paris X *	Ville-d'Avray	-	Métiers du livre
Rennes I *	Lannion	-	Communication d'entreprise
Strasbourg III	Strasbourg-Sud	Documentation Communication	Documentation d'entreprise Communication d'entreprise Publicité
Toulouse III	Toulouse A	Documentation Communication	Documentation d'entreprise Communication d'entreprise
Tours	Tours	Documentation Communication	Documentation d'entreprise Journalisme

Source : Journal Officiel - 24-07-1992

\* Depuis sept. 1992



# **Les sciences de l'information et de la communication**

## **ANNEXE III**

### **Contenus d'enseignement : quelques exemples**

(source : enquête CNE - année de référence : 1991-1992 pour les MST, 1992-1993 pour les IUP)



# MST Communication Université d'Avignon

Création de la MST : 1989

**Certificat préparatoire :** 1er oct./8 nov.

informatique : préparation bureautique	20h
communication par l'image	50h
ingénierie de projet	18h
sociologie de la communication	18h
marketing	24h
analyse de produits de communication	30h
sémiologie	15h
économie des médias	18h

## MST 1

### ATELIERS

1 atelier obligatoire de bureautique

### 4 ateliers au choix parmi

photo, image animée, image interactive  
son, télématique, multivision, maquettes

### COMMUNICATION ET LANGAGES

créativité  
techniques d'expression  
sémiologie

### COMMUNICATION GENERALE

droit de la communication  
information scientifique

### COMMUNICATION ET CULTURE

sociologie de la culture  
stratégies et produits de comm. culturelle  
histoire de l'Art

### COMMUNICATION ET INSTITUTIONS

analyse de l'environnement institutionnel 9h  
stratégies et produits de comm. institutionnelle

### COMMUNICATION ET ENTREPRISES

socio. du travail et méthodo. en sciences sociales  
environnement des entreprises  
sociologie des organisations  
introduction à la comm. des entreprises

### COMMUNICATION MEDIATISEE

économie des médias  
analyse de produits interactifs  
analyse de produits de comm. pour réseaux câblés 18h

### ANGLAIS

soutien mise à niveau  
expression/compréhension

## MST 2

### horaires

30h

4 x 40h

40h

20h

27h

24h

24h

24h

12h

25h

industrie des réseaux

39h

politiques culturelles

44h

9h

9h

18h

36h

15h

18h

15h

30h

### ATELIERS

2 ateliers obligatoires parmi :

photo

multivision

PAO

maquettes C.F.A

image animée

image interactive

### ANALYSE ET PRODUCTION

ingénierie de projet

réal. de produits/projets tutorat

### LANGAGES

interrogation de banques de données

atelier d'écriture

créativité

anglais : soutien/mise à niveau

anglais : compréhension/expression

### COMMUNICATION GENERALE

droit de la communication

psycho-sociologie

sociologie de la communication

sémiologie

industrie des réseaux

### COMMUNICATION ET CULTURE

phénomènes culturels

l'action culturelle dans la cité

culture, image et publicité

### COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

communication interne : stratégies et outils

communication externe : stratégies et produits

### COMMUNICATION D'ENTREPRISE

stratégies et produits

### horaires

50h x 2

18h

150h

18h

24h

15h

30h

20h

32h

48h

30h

9h

9h

12h

24h

12h

25h

24h

20h

48h

STAGE : 6 à 9 semaines (évaluation en 2e année)

PROJET : sous la conduite d'un tuteur

### PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS :

- environ 1/3 des heures d'enseignement
- un "conseil de pilotage" est en projet

## MST Communication Université Clermont-Ferrand II

MST créée en 1991 - 27 inscrits (pour 142 candidats)  
25 h d'enseignement hebdomadaires

<b>MST 1</b>	<b>MST 2</b>	<b>horaires</b>
CODE, MESSAGE, LANGAGES	CODE, MESSAGES, LANGAGES	
théories de l'information et la comm.	sémiologie de l'image	50h
langues vivantes 75h	langues vivantes 75h	
informatique (PAO et télématique) 75h		
MEDIAS ET SUPPORTS	MEDIAS ET SUPPORTS	
techniques d'expression :	techniques d'expression :	
- entraînement à la pratique créative 25h	- atelier vidéo-son 50h	
- atelier de maîtrise de l'oral et du geste 50h	- atelier oral : prise de parole en situation professionnelle 25h	
- atelier de maîtrise de l'écrit 50h	initiation à l'écrit créatif et à la conception publicitaire 50h	
communication graphique 25h	approche des médias 50h	
approche des médias : 75h	- cinéma et télévision 50h	
presse et édition, radio	- télécommunications et nouveaux médias 50h	
POLITIQUE DE COMM. INT. ET EXT.	POLITIQUE DE COMM. INT. ET EXT.	
approche conceptuelle des sc. sociales 25h	ciblage de la communication :	
pratique de l'interview, de l'enquête et du sondage 50h	- les acteurs de l'entreprise 50h	
initiation à la statistique inductive 25h	- les publics de l'entreprise 50h	
marketing 50h	communication fonctionnelle :	
connaissance des métiers de la comm. 25	- production d'écrits d'entreprise, conduite de réunion, travail en groupe, négociation prise de décision, résolution de problèmes, mécénat, sponsoring, lobbying 125h	
TRAVAIL ET ENTREPRISE	TRAVAIL ET ENTREPRISE	
économie générale 25h	approche psycho-sociologique des nouvelles technologies et nouveaux modes d'organisation du travail 50h	
l'entreprise et son environnement 50h	l'environnement international de l'entreprise 25h	
histoire des entreprises 25h		
économie d'entreprise, comptabilité, et gestion financière 50h		
droit social, droit des affaires et droit de l'information et de la comm. 50h		
	IMAGE DE L'ENTREPRISE ET STRATEGIE DE COMMUNICATION (séminaire bloqué en fin d'année) 50h	

STAGE : 8 semaines en milieu de 2e année

PLACE DES PROFESSIONNELS :

- Comité de pilotage-convention avec le Club Information Communication Auvergne
- associés au recrutement en MST - assurent environ 1/3 des heures d'enseignement

NB : ORIGINE DES ETUDIANTS EN MST

- DEUG LEA : 10 (Clermont-Ferrand), dont 2 avec un DUT
- DEUG Culture-Communication : 2 (Nancy - Paris VIII)
- DEUG HISTOIRE : 1 (Brest)
- DEUG Psychologie : 1
- DUT Carrières de l'information : 4 (Besançon : 2, Bordeaux : 1, Nancy : 1)
- BTS Bureautique et secrétariat : 1 (Clermont-Ferrand)
- BTS Action et communication publicitaires : 1 (Clermont-Ferrand)
- DUT Techniques de Commercialisation : 5 (Clermont-Ferrand : 2, Annecy : 1, Paris : 1, Montluçon : 1)
- DUT GEA : 1 (Toulouse)
- DUT Mesures physiques, plus 14 ans d'expérience professionnelle : 1
- Licence Anglais : 2 (Clermont-Ferrand)

## **MST Communication audiovisuelle** **Université de Valenciennes**

Création de la MST Communication audiovisuelle : 1990 (transformation des anciennes licence et maîtrise)  
En 1990, sur 450 dossiers envoyés, 50 admis

### **MST 1 et 2**

	<b>horaires</b>
<b>PÔLE SYSTEMES NUMERIQUES :</b>	125 h
(Analyse des systèmes, Micro-processeurs aspect logiciel, Micro-processeurs aspect matériel)	
<b>PÔLE ELECTRONIQUE :</b>	255 h
(Transmissions et antennes, Transductions, Traitement du signal analogique et numérique, Télévision Noir et Blanc/Couleur/Numérique, Circuits spécialisés, Magnétophone, Magnétoscope, Caméra)	
<b>PÔLE INFORMATIQUE :</b>	380 h
(Programmation, Langage C, Infographie 2D et 3D, Systèmes informatiques, Méthodologie de stockage en numérique, Traitement d'images, Bases de données, CAO des synoptiques, Réseaux)	
<b>PÔLE FORMATION GENERALE :</b>	380 h
(Logique, Mathématiques, Electronique, Physique, Gestion, Techniques d'expression, Gestion de production, Droit de l'audiovisuel)	
<b>PÔLE SCIENCES HUMAINES :</b>	360 h
(Psychologie, Sémiologie, Esthétique et créativité, Ecriture de scénario, Analyse de films, Langue)	
<b>PÔLE TECHNIQUES AUDIOVISUELLES :</b>	285 h
(Photo, Diaporama, Vidéo, Son, Acoustique, Montage, Reportage Télévision, Eclairage, Prise de vue caméra, Conception-Réalisation)	
<b>ANGLAIS : 4 h 30 par semaine</b>	
<b>STAGE intégré de février à mai (8 semaines en MST 1 et 13 en MST 2)</b>	
<b>PROJETS ET TRAVAUX PROFESSIONNELS (25 % du temps pour travail sur matériel)</b>	

La filière comporte un "Conseil de perfectionnement" associant les professionnels

### **COMPOSITION DE LA PROMOTION 1990 :**

- 5 Classes Prépa
- 21 Deug Sciences
- 13 DUT
- 2 Deug A + Licence EEA
- 1 Deug A + Licence Mécanique
- 1 Deug A + Licence Physique - Chimie

**DEBOUCHE PRINCIPAL :** poursuite d'études en 3e cycle, soit

- DEA d'Electronique appliquée à l'Imagerie
- DEA d'Automatique Industrielle et Humaine
- DESS Informatisation et Communication Homme-Machine
- DESS Management de la Communication Audio-Visuelle
- DEA Sciences et Techniques des Arts de l'Image et de la Communication

## Contenus d'enseignement : la première année d'IUP

Sans vouloir entrer dans le détail des contenus spécialisés, il a paru intéressant de regarder comment est organisée la première année d'IUP (hors stages), dite de tronc commun, à travers quelques exemples introduits par "l'affichage" correspondant. Précision d'importance : les notations horaires sont celles produites dans le dossier de présentation de chaque IUP, il n'y a pas eu de validation sur le terrain.

**Aix-Marseille I** : "assurer une synergie entre savoir-faire technologique et humanisme moderne, assurer la polyvalence et l'adaptabilité des diplômés tout en proposant un complément opportun aux approches techniciennes et économistes"

- Langages fondamentaux et outils de comm. : expression écrite et orale (2X20H), physique (40H), analyse de l'image et audiovisuel (2X30H), informatique (20H)
- Culture et communication : théorie de l'art et de la culture (40H), économie, droit général, culture méditerranéenne, vocabulaire technique édition de l'image (4X20H)
- Théories de la communication : théorie de la comm. (20H), langage et comm. (30H), psychologie sociale-théorie (36H), théorie et culture de l'image et du film (30H)
- Approches méthodologiques de la comm. : connaissance de l'entreprise, communication des organisations (2X30H), sociologie du travail, écritures professionnelles, sociologie de la culture (3X20H)
- Connaissance et pratique du monde professionnel : découverte des métiers de la comm. (30H), ateliers de vidéo, journal, graphisme et maquettage, théâtre, relations publiques (5X20H), dynamique de groupes (30H)
- Langues vivantes : 150H

**Bordeaux III** : "éviter les impasses de connaissance"

- Sc. humaines et sociales : les médias dans le monde (20H), histoire de la presse (12H), droit de l'information (24H), économie des médias (25H), sociologie générale (30H), sémiotique générale (30H), logique et/ou épistémologie (20H), théorie de l'information et de la communication (20H), histoire des théories de l'info. et de la comm. (15H), espace et communication (10H)
- Sciences appliquées : informatique générale (10H), initiation statistique (20H), méthodes de recherche d'information (25), info. scientifique et technique (30H), analyse et production d'écrits (25H), sémiologie de l'image (30H), psychologie de l'individu et psychologie sociale (30H), télématique et télécommunication (20H)
- Connaissance du milieu professionnel : les métiers de la communication (15H), connaissance de l'entreprise (20H), connaissance des organisations territoriales et des associations (20H)
- Technologies de l'image et de la communication : son et image (60H), écrit (40H), multimédia (10H), instrumentation de l'exposé oral (5H).

**Grenoble III** : "formation générale en communication, soit : découverte des technologies, initiation théorique et connaissance de l'entreprise" autour de quatre unités d'enseignement

- Langages/écritures : sémiologie (cours), communications écrites et orales (ateliers), anglais (TD)
- Champs et sciences de la comm. : histoire sociale et technique des communications (cours), introduction aux sciences de la comm. (cours)
- Connaissance de l'entreprise et des organisations : sociologie de l'organisation (cours), économie et fonctionnement de l'entreprise (cours), droit social (cours), préparation au stage (TD)
- Technologies : informatique (cours et TD), réseaux (cours), technologies audiovisuelles (cours), ateliers image, son, infographie, TTX-PAO (TD)

**Lille III** : "connaître les disciplines de références (sciences de l'info. et de la comm., sciences du langage, sciences humaines et sociales), connaître les métiers et les tâches"

-Enseignements théoriques : SIC (analyse socio-économique des médias, analyse du discours des médias, kynésique et proxémique), sc. du langage (linguistique, sémiologie, littérature), SHS (histoire économique et culturelle, économie, psychologie sociale)

-Langages fondamentaux : communication écrite et orale, audiovisuel

-Formation professionnelle : connaissance des métiers, des tâches et des fonctions dans trois secteurs professionnels de base que restent l'information, la publicité, les relations publiques.

**Paris XIII** : "mise à niveau et première familiarisation avec les milieux professionnels" en 10 modules de 50H

-Connaissances fondamentales : théories de la comm., socio-économie des industries culturelles, principes généraux d'économie, connaissance de l'entreprise et des marchés ainsi que du droit du travail et des sociétés (4 modules)

-Langues vivantes : anglais + 1 (deux modules)

-Communication écrite, graphique et orale, initiation au traitement et à la gestion informatique des données, audiovisuel et initiation multi-médias (3 modules)

-Préparation et exploitation du stage (1 module)

**Toulouse II** : "harmoniser les apports et les influences issus des sciences humaines et sociales, des sciences expérimentales et appliquées, dans un cursus qui mène du généraliste au spécialiste"

-SHS : théories de la communication (48H), histoire de l'art, des sciences et des techniques (32H), droit et économie de la comm. (48H)

-Sc. exactes et appliquées : physique et électronique (48H), acoustique (48H), optique instrumentale (48H), les machines de la communication (64H)

-Langages et outils : expression audiovisuelle (72H), informatique et infographie (24H), télématique (24H), maintenance-collectage-assemblage des images et des sons (48H), -

Langue 1 (anglais) et Langue 2 (espagnol ou allemand) (2X48H)

-Initiation à la recherche (48H)





## ANNEXE IV

### Répartition et travaux des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) en information-communication

(année 1990-1991)

Université	Nom du laboratoire d'accueil	Titre de la thèse	Origine de l'allocataire
Bordeaux III	Centre d'études des Médias	La télévision italienne : la crise du service public	Bordeaux
Grenoble III	GRESEC (groupe de recherche sur les enjeux de la communication)	Usage des outils d'information dans l'entreprise et évolution de la participation du salarié à l'organisation du travail	Grenoble
Grenoble III	GRESEC	Les relations socio-économiques entre les entreprises de spectacle vivant et les sociétés de télévision	Grenoble
Grenoble II	CRISS (centre de recherche en informatique appliquée aux sciences sociales)	Exploitation des informations émanant de la morphologie dérivationnelle dans un système documentaire automatisé. Représentation opératoire du processus linguistique (morpho-syntaxe et sémantique) et de la morphologie dérivationnelle. Utilisation de cette représentation pour l'extraction de connaissances à partir de textes afin de construire la base de connaissances d'un système documentaire et pour la recherche d'informations	St-Etienne
Paris II	Institut Français de presse	Les restrictions à la liberté d'expression en R.F.A	Paris
Paris II	IFP	Communication et architecture	Paris
Paris VIII	Psychologie cognitive du traitement de l'information symbolique URA CNRS 1297	Influence des structures de connaissances et de croyances dans l'apprentissage d'un système fonctionnel et dans les activités de disfonctionnement	Paris
Paris VIII	Groupe Paragraphe	L'écriture multimédia : Interrelations et effets de sens	Paris
Rennes II	Cid-Ouest	Communication persuasive et communauté européenne : étude comparative de trois modèles possibles	Rennes

(année 1991-1992)

Bordeaux III	Centre d'études des médias	La politique de communication du Comité régional du tourisme d'Aquitaine, notamment en Espagne et aux Pays-Bas	Bordeaux
Grenoble III	GRESEC (groupe de recherche sur les enjeux de la communication)	La communication des collectivités territoriales	Avignon
Grenoble III	GRESEC	Les médias et la connaissance des publics - Histoire d'une relation politique et économique	Grenoble
Grenoble II	CRISS (centre de recherche en informatique appliquée aux sciences sociales)	Etude du dialogue homme-machine écrit pour l'interrogation de bases de données documentaires : constitution de corpus avec la méthode du Magicien d'Oz, étude des requêtes en langue naturelle et de la reformulation de ces requêtes en langage de commande	Grenoble
Paris II	Institut Français de presse	L'histoire de la presse provinciale pendant la révolution : le sud-ouest aquitain	Paris
Paris II	European institute for the media	Promotion de l'identité culturelle européenne dans les programmes audiovisuels français et britanniques	Reims
Rennes II	Cid Ouest	Création d'une identité culturelle européenne par le biais de l'édition	Rennes



## ANNEXE V

### 71<sup>ème</sup> section du CNU (Sciences de l'Information de la Communication)

#### *Domaines de compétences*

La 71<sup>ème</sup> section a vocation à accueillir les enseignants chercheurs en Sciences de l'Information et de la Communication.

Elle considère que les Sciences de l'Information et de la Communication recouvrent principalement :

1 - Les études sur les notions d'information et de la communication, sur leurs relations, sur la nature des phénomènes et des pratiques ainsi désignés, de même que les différentes approches scientifiques qui s'y appliquent.

2 - L'étude, d'une part du fonctionnement des processus, des productions, et des usages, d'autre part de la réception, de l'information et de la communication.

3 - L'étude des acteurs, individuels et institutionnels, de l'information et de la communication.

4 - L'étude de l'information, de son contenu, de ses propriétés, de ses effets et des représentations qu'elle véhicule.

5 - L'étude des systèmes d'information et celle des systèmes d'accès à l'information, documentaires ou non, informatisés ou non.

6 - L'étude des médias de communication sous leurs divers aspects.

Le champ de la section est résolument **interdisciplinaire**. Les méthodes mises en oeuvre par les études qui en relèvent peuvent être diverses mais chaque étude doit reposer sur une(des) méthodologie(s) bien identifiée(s).

L'ampleur même du domaine de l'information et de la communication et les différents emplois de ces termes amènent à distinguer la pratique de l'information ou de la communication (qui est le fait de tous les enseignants chercheurs comme de tous les individus), de **l'étude des processus de l'information et de la communication** qui est le champ d'enseignement et de recherches de la 71<sup>ème</sup> section.

Cette définition, déjà présente dans le texte de 1985 de la 71<sup>ème</sup> section du CNU, doit être réaffirmée avec insistance. Est donc du ressort de la 71<sup>ème</sup> section, non pas l'étude spécifique de l'interaction langagière ou sociale, mais celle des processus d'information ou de communication relevant d'actions organisées, finalisées, prenant ou non appui sur des techniques, et participant des médiations sociales et culturelles. Sont également pris en compte les travaux développant une approche communicationnelle de phénomènes eux-mêmes non communicationnels.

\*

Ceci posé, des problèmes de délimitation entre la 71<sup>ème</sup> section et d'autres sections demeurent, car les relations qui se nouent entre les processus de la communication "organisée" et la communication "ordinaire" sont complexes ; en outre, ces relations évoluent au fur et à mesure que se diversifient et s'étendent les stratégies de l'information et de la communication.

Aussi a-t-il paru nécessaire aux membres de la 71<sup>ème</sup> section du CNU de préciser les limites de compétences avec un certain nombre d'autres sections, non dans le souci de circonscrire un territoire, mais afin de définir ce qu'il y a de spécifique et d'essentiel dans

les approches de l'une et des autres. Cette façon de faire, présente dès la fondation en 1976 de la section (alors 52<sup>ème</sup> section du CCU) et développée dans un texte de la 71<sup>ème</sup> section de 1985, lui a permis de se constituer et d'organiser son développement, en s'assurant du respect d'une certaine cohérence épistémologique ; elle est toujours d'actualité.

Les observations ci-après doivent permettre de mieux informer les personnes qui se portent candidates à des emplois d'enseignants chercheurs des universités, ou qui postulent à la qualification dans cette section.

*Droit* : La 71<sup>ème</sup> section considère de sa compétence l'étude des composantes juridiques (relevant de diverses branches du droit) des systèmes de communication et d'information. Sont hors de sa compétence, les analyses juridiques qui n'ont pas pour visée principale d'éclairer le fonctionnement de ces systèmes.

*Science politique* : La 71<sup>ème</sup> section considère de sa compétence l'étude des processus de communication que mettent en oeuvre les acteurs du système politique ou les études portant sur les opinions publiques. Elle prend également en compte les études sur les relations internationales fondées sur une approche communicationnelle.

*Sciences économiques et de gestion* : Sont de la compétence de la 71<sup>ème</sup> section les travaux qui font appel à des concepts et à des méthodes, dans les processus et les systèmes d'information et de communication. Sont hors de sa compétence les travaux de théorie économique dite "de l'information" portant sur l'ensemble des activités économiques. De même sont de sa compétence dans les études de gestion des "ressources humaines" seulement celles qui identifient clairement les actions communicationnelles.

*Linguistique* : La 71<sup>ème</sup> section peut considérer de sa compétence certains travaux à caractère linguistique, psycho-linguistique, sémiotique, socio-linguistique, si l'objet principal de l'étude porte sur le fonctionnement d'un processus de communication, ou sur l'extraction et la représentation de connaissances en vue de la conception de systèmes d'information.

*Techniques d'expression* : L'enseignement des techniques d'expression correspond à une formation au maniement d'un outil qui n'est pas particulier à la 71<sup>ème</sup> section. Cet enseignement est du domaine de la 71<sup>ème</sup> section quand il est en relation avec une pratique ou un métier de la communication. Les recherches en techniques d'expression sont de la compétence de la 71<sup>ème</sup> section quand elles s'appliquent aux différentes formes de la communication, elles ne le sont pas lorsqu'elles portent sur la pédagogie et sur les contenus de l'expression.

*Arts et littératures* : Les études portant sur le cinéma, l'audiovisuel, les spectacles, les arts et les productions littéraires entrent dans le domaine de la 71<sup>ème</sup> section si elles portent sur les usages de ces objets à des fins de communication ou si elles les traitent dans une perspective communicationnelle.

*Histoire* : Peuvent être de la compétence de la 71<sup>ème</sup> section, les travaux d'histoire des moyens ou des systèmes d'information et de communication.

*Géographie* : Peuvent être de la compétence de la section les études se plaçant dans une perspective clairement communicationnelle.

*Sociologie, ethnologie, anthropologie et psychologie* : La 71ème section considère de sa compétence les travaux qui font appel à des concepts et des méthodes de ces disciplines pour analyser le fonctionnement des processus et des systèmes d'information et de communication, leurs contributions aux développements des sociétés, leurs interactions avec d'autres systèmes sociaux, et culturels ainsi que les attitudes, les comportements et les stratégies de ceux qui y interviennent. Sont hors de sa compétence, les études qui ressortent, à titre principal, de la psychanalyse, de la psychologie clinique ou pathologique et toutes les études de sociologie dans lesquelles les aspects de communication ne sont qu'accessoires.

*Informatique* : La 71ème section considère de sa compétence les recherches sur l'informatisation des processus de communication, celles concernant les interactions entre les utilisateurs et les systèmes d'information, ainsi que celles portant sur les procédés d'écriture (textes, images, sons et données) et celles, participant du domaine de la communication homme-machine, qui visent à la mise au point d'interfaces mono-ou multi-modales, à la gestion des modes et à la conception des modèles de dialogues (à l'exception des travaux sur les logiciels d'interfaçage). Elle considère hors de sa compétence les travaux sur les applications de l'informatique à la formation.

*Sciences de l'ingénieur* : La section appréciera, cas par cas, les travaux relevant des sciences de l'ingénieur mettant l'accent sur l'interaction homme-machine et sur les technologies des médias.

*Sciences de l'éducation* : La 71ème section peut considérer de sa compétence des travaux sur le recours aux techniques de l'information et de la communication dans les processus d'apprentissage, à l'exclusion des approches proprement didactiques ou pédagogiques. Sa position est identique vis à vis des industries de la langue.

*Communication des connaissances* : La section considère comme étant de sa compétence les études portant sur les actions organisées visant à la diffusion des connaissances.

\*

*Ce document constitue un cadre de référence définissant le domaine de compétences de la 71ème section. Dans l'examen des dossiers, la section tient compte des critères suivants : **expérience pédagogique, production scientifique, exercice de responsabilités, activité de valorisation ou de production, insertion dans le champ** (notamment pour les professeurs).*

*Quant aux professionnels candidats à une inscription sur la liste de qualification des enseignants chercheurs, si les travaux académiques tels que Thèse de Doctorat ou Habilitation à diriger des recherches ne sont pas exigés d'eux, ils doivent par contre avoir apporté une contribution significative aux sciences de l'information et de la communication.*

- Texte adopté en février 1993 -



## REMERCIEMENTS

**Le Comité et la Commission remercient toutes les personnes qui lui ont apporté leur concours et sans lesquelles ce travail n'aurait pu être mené à bien.**

Mesdames et Messieurs

Pierre Albert, professeur des universités directeur de l'Institut Français de Presse, université Paris II  
Sophie Bachmann, responsable de la Cellule Etudes et Recherches du Secrétariat Juridique et Technique de l'Information  
Michel Berry, directeur du Centre de Recherche en Gestion, Ecole Polytechnique  
Jacques Bille, vice-président délégué général de l'Association des Agences-Conseils en Communication  
Catherine Boiteux-Pelletier, délégué général de l'association Entreprises et Médias  
Roland Cayrol, enseignant chercheur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris  
Bertrand Commelin, responsable pédagogique de la filière Communication à l'IEP de Paris  
Daniel Confland, direction de l'information scientifique et technique, Ministère de la Recherche et de l'Espace  
Attilio Consonni, président de la Confédération européenne des relations publiques  
Robert Crispo, conseiller à la documentation, Université de Laval, Québec  
Emmanuel Davidenkoff, journaliste, groupe l'Etudiant  
R. Delalande, Directeur des Ressources humaines, Société Dauphin  
Richard Delmas, administrateur à la DG XIII, Commission des Communautés Européennes  
Francine Demichel, adjoint au Directeur des Enseignements supérieurs, chargé de la pédagogie, Ministère de l'Education nationale et de la Culture  
Bernard Gentil, directeur Statistiques, Service Juridique et Technique de l'Information  
Alain Grangé-Cabane, vice-président de l'Union des Annonceurs  
Charles-Pierre Guillebeau, professeur des universités, directeur du CELSA, université Paris IV  
Monique Hennebelle-Martineau, chercheur à l'Institut National de la Recherche Pédagogique, responsable des "Rencontres audiovisuelles"  
Daniel Junqua, directeur du Centre de Formation des Journalistes  
Jacques Keriguy, directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, et son équipe  
Alain Lancelot, directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris  
Patrick Lamarque, directeur de la communication, Direction Générale de l'Armement  
Marc Lavédrine, Confédération Nationale de la Publicité Audiovisuelle  
Yves Le Coadic, enseignant au Conservatoire National des Arts et Métiers  
Philippe Legendre, directeur des études, Association des Agences-Conseil en Communication  
Jacques Lesourne, directeur du journal "Le Monde"  
Arnaud de Leyssac, directeur de la communication, groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez  
François Libmann, vice-président de l'Association Française des Intermédiaires en Information  
Martine Louis, présidente d'AFREP-Union (Association Française des Responsables de Relations Publiques)  
François Mahieux, conseiller auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel  
Bernard Miège, professeur des universités, ancien président de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), université Grenoble III  
Pierre Moëglin, professeur des universités, université Paris XIII

Jean-Claude Moisdon, directeur du Centre de Gestion Scientifique, Ecole des Mines  
Geneviève Monestiez, ARREP, Lille  
Jean Mouchon, professeur des universités, président de la SFSIC, université Lille III  
Roger Odin, professeur des universités, université Paris III  
Paul-Dominique Pomart, président de l'Association française des Documentalistes et  
Bibliothécaires Spécialisés  
Janine Rannou, chercheur au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications  
Béatrice Revol, directeur de la communication, COFRES "La France à Séville"  
Daniel Renoult, sous-directeur des bibliothèques, Direction de la Programmation et du  
Développement Universitaire, Ministère de l'Education nationale et de la Culture  
Maurice Ronai, enseignant chercheur, EHESS  
Evelyne Santier, directeur de l'Institut d'Etudes et de Recherches Publicitaires  
Philippe Schwébig, enseignant à l'école des Hautes Etudes Commerciales  
Lucien Sfez, professeur des universités, université Paris I  
Patrick Stern, enseignant à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris  
Maud Tixier, enseignant à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et  
Commerciales  
A-J Tudesq, professeur des universités, université Bordeaux III

Les responsables de la documentation des organismes suivants :

- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
- Centre National de la Cinématographie
- Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises
- ONISEP
- Syndicat National des Attachés de Presse Professionnels
- SYNTEC
- Annuaire Télématique Communication
- PRESSPACE - Union de la Publicité Presse - Union de la Publicité Extérieure

Ainsi que les présidents des universités, les directeurs d'écoles et les responsables de formations qui ont répondu à l'enquête du Comité et reçu la visite des membres du Comité en charge de l'évaluation.



## Liste des sigles utilisés

AACP	Association des Agences Conseil en Publicité
AACC	Association des Agences Conseil en Communication
ACP	Action et Communication Publicitaires (BTS)
ADBS	Association des Bibliothécaires et Documentalistes Spécialisées
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BBC	British Broadcasting Corporation
CAFB	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire
CAPES	Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire
CELSA	Ecole des hautes études en Sciences de l'information et de la communication (université Paris IV)
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications
CFJ	Centre de Formation des Journalistes (Paris)
CIFRE	Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CNU	Conseil National des Universités
CTMC	Centre Transméditerranéen des Métiers de la Communication (Marseille)
CUEJ	Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme (Strasbourg)
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DEUST	Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
DRED	Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
DU	Diplôme d'Université
EHESS	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
ENSB	Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires
ENSSIB	Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
ESCP	Ecole Supérieure de Commerce de Paris
ESJ	Ecole Supérieure de Journalisme (Lille)
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
FEMIS	Fondation Européenne des Métiers de l'Image et du Son
HCEE	Haut Comité Education-Economie
HEC	Hautes Etudes Commerciales
IDATE	Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe
IEP	Institut d'Etudes Politiques
IFP	Institut Français de Presse (université Paris II)
INTD	Institut National des Techniques de la Documentation
IREP	Institut de Recherche et d'Etudes Publicitaires
IST	Information Scientifique et Technique
IUP	Institut Universitaire Professionnalisé
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MEN	Ministère de l'Education nationale
MRT	Ministère de la Recherche et de la Technologie
MST	Maîtrise de Sciences et Techniques
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PARINFO	Programme de recherches en information
PLV	Publicité sur le lieu de vente
PUCES	Pratique et Usage de la Communication dans son Environnement Social
SIC	Sciences de l'Information et de la Communication
SFSIC	Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication
STS	Section de Techniciens Supérieurs
SJTI	Service Juridique et Technique de l'Information
UDA	Union des Annonceurs
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture



## **PUBLICATIONS DU COMITE**

### **Rapports d'évaluation**

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986  
L'Ecole française de Rome, 1986  
L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987  
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988  
L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988  
L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989  
L'Ecole normale supérieure, 1990  
L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990  
L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991  
L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'Ecole française d'Athènes, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'université Paris X, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'Ecole des Chartes, 1992  
L'université du Havre, mai 1992

## **Rapports d'évaluation (suite)**

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine,  
1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III,  
1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens,  
1992  
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et  
de Grenoble, 1992  
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992  
Le Conservatoire national des Arts et métiers,  
1993  
L'université Bordeaux I, 1993

## **Autres publications**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-  
mars 1987, Gallimard  
Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard,  
1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-  
1989), La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport  
annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
  
Bulletin du CNE, Numéros 1 à 14



---

# **L'ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATION SPECIALISEE**

---

**Annexe au rapport d'évaluation  
des sciences de l'information et de la communication**



## **Préambule**

Le rapport d'évaluation du Comité consacré aux sciences de l'information et de la communication (publié en mars 1993) a pris en compte les principales analyses et conclusions de la sous-commission consacrée à l'enseignement et à l'adaptation des formations aux emplois dans le domaine de **l'information spécialisée**.

Le présent document reproduit à l'intention d'un public spécifique l'intégralité de la contribution des deux membres de cette sous-commission :

M. Jean Meyriat, Directeur d'études à l'EHESS, ancien Directeur de recherche à la Fondation Nationale des Sciences Politiques (pour les chapitres I, II, IV, VI et l'annexe 2)

M. Bruno Martinet, Directeur de l'information et de la formation, Technodes, Groupe Ciments Français (pour les chapitres III, V, VI).

Le Comité remercie à nouveau toutes les personnes qui ont apporté leur concours aux travaux de la commission.





## I - Le secteur et les métiers concernés

Dans l'ensemble des phénomènes que doivent étudier les sciences de l'information et de la communication, le sous-ensemble relatif à l'information spécialisée peut être distingué avec plus de clarté que quelques autres, bien que la terminologie n'en soit pas encore complètement normalisée.

On le désigne encore assez souvent par le terme "documentation", bien que celui-ci ait vu sa signification se modifier avec le temps. Au début du siècle, il voulait dénoter un corps de principes et de pratiques dynamiques, orientés vers le service des utilisateurs d'information, et se démarquant des activités plus conservatrices des bibliothécaires (et *a fortiori* des archivistes). Mais ces derniers, depuis quelques décennies, ont repris à leur compte beaucoup des comportements et des préoccupations des documentalistes, et l'on considère maintenant comme activités documentaires toutes celles qui tendent à faciliter l'utilisation de toutes espèces de documents et de l'information qu'ils contiennent.

Au départ il s'agissait principalement de documents écrits. Mais le progrès des techniques a multiplié les formes que peuvent prendre les supports d'information. Le même terme doit donc maintenant dénoter le traitement et l'utilisation de tous ces supports, qu'ils soient écrits, iconiques ou audiovisuels, magnétiques ou optiques : le terme se trouve quelque peu dépassé par cet élargissement de sa compétence. Et surtout, il apparaît de plus en plus que l'essentiel se trouve dans l'information et son appropriation, davantage que dans les objets matériels qui servent à la conserver et à la transporter.

Mais le terme "information" est fortement polysémique, particulièrement en français, alors qu'en anglais "information science" et en allemand "Informationswissenschaft", ont reçu d'emblée une acception non équivoque. On voit bien que les "sciences de l'information" qui figurent dans le nouveau nom, depuis janvier 1992, de l'Ecole nationale supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ex ENSB) ne sont pas les mêmes que celles dont se réclame depuis longtemps l'Institut Français de Presse et des Sciences de l'Information : il s'agit dans ce deuxième cas de la communication médiatisée par la presse, qu'elle soit écrite, radiodiffusée ou télévisée. Mais les sciences qui sont couvertes dans ce chapitre sont en revanche consacrées à une des espèces de l'information, celle qui est constitutive d'un savoir quel qu'il soit et à ce titre constitue l'élément nécessaire à toute démarche de création ou de production.

Cette information, maintenant reconnue comme "matière première" indispensable des activités intellectuelles, est souvent désignée comme "information scientifique et technique", représentée par le sigle devenu banal IST. Celui-ci, par extension, nomme non seulement une espèce de l'information, mais aussi toutes les activités qui la prennent comme objet. Selon le prospectus d'une formation universitaire qui lui est consacrée, le terme "recouvre l'ensemble des méthodes et des procédés à mettre en oeuvre pour collecter, analyser, enregistrer, rechercher, communiquer les informations (textes, images, sons) dans des domaines aussi variés que la documentation technique, l'édition encyclopédique, les publications scientifiques, les médias, l'information juridique..." Autrement dit, les épithètes "scientifique" (qui évoque prioritairement les sciences dites dures) et "technique" seraient insuffisantes : il faudrait y joindre l'économique, le juridique, etc. C'est pour éviter cette accumulation de mots qu'on parle ici d'**information spécialisée**.

Le prix de celle-ci dans la société contemporaine, le poids des institutions et des mécanismes socio-techniques mis en place pour la contrôler et faciliter son utilisation, expliquent que des professionnels s'y consacrent ; l'évolution rapide des techniques qui y sont appliquées justifie la diversification des métiers qu'ils pratiquent. A côté des archivistes, des bibliothécaires, des documentalistes, dont les activités professionnelles varient beaucoup selon le cadre institutionnel dans lequel ils les exercent, on a vu apparaître des responsables de ressources documentaires, des concepteurs ou opérateurs de systèmes d'information, des administrateurs de bases de données, des courtiers en information, des responsables de la veille technologique ou stratégique, des rédacteurs en documentation technique : on a pu recenser ainsi plusieurs dizaines de dénominations nouvelles correspondant à autant de spécialisations.

Les attentes de la société vis-à-vis de ces nouveaux professionnels se font en même temps plus nombreuses. La maîtrise des techniques documentaires traditionnelles (catalogage, recherche bibliographique, classification, indexation...) ne suffit plus. Une bonne connaissance des outils informatiques est devenue indispensable. Il faut savoir utiliser les ressources de la bureautique et manipuler les micro-ordinateurs. Il faut être initié à la panoplie des nouvelles technologies de l'information. Mais en même temps, il faut avoir développé ses aptitudes et son entraînement à la communication sociale et interpersonnelle. De plus en plus souvent il faut aussi s'être préparé à gérer rationnellement des ressources, à évaluer la qualité des services que l'on rend, à assurer leur place sur un marché où s'exerce une compétition entre ce que l'on commence à appeler les industries de l'information.

A cela s'ajoute nécessairement l'exigence d'une familiarité suffisante avec l'environnement social et institutionnel dans lequel chacun doit pratiquer son métier, et souvent aussi avec le domaine d'activité ou le champ du savoir dans lequel il est exercé, au moins pour les fonctions de responsabilité.

Combien de personnes en France exercent cette profession aux facettes variées ? On ne le sait pas avec certitude, et les statistiques de diverses origines échouent à le préciser, faute de critères d'identification fine des catégories concernées. On avance volontiers le chiffre de 30 000, toutes catégories confondues. Le taux de renouvellement en est relativement rapide, comme il arrive souvent dans les professions à très forte prépondérance féminine : on y entre assez jeune, mais on en sort souvent, notamment pour des raisons familiales, avant ou bien avant l'âge de la retraite.

Cela permet de supposer que le nombre de recrutements ne doit pas être chaque année inférieur à 1500 ou 1600. Approximativement un tiers de ces emplois seraient offerts par les entreprises du secteur privé, un tiers par les collectivités territoriales, le dernier tiers par les administrations, les établissements publics, les organismes de recherche, le secteur associatif. Or on recrute de plus en plus des titulaires de diplômes professionnels, à la différence de ce qui se pratiquait il y a vingt ou trente ans. Il y a donc là une demande, à laquelle se sont proposé de répondre un nombre croissant de filières de formation.

## **II - Les formations : état des lieux**

L'information spécialisée est devenue matière d'enseignement de niveau universitaire à un double titre. Dans un certain nombre de cas, il s'agit de préparer des étudiants aux métiers qui lui sont consacrés, tels qu'ils ont été évoqués dans les paragraphes qui précèdent : ces formations professionnalisées font l'objet du présent bilan. Dans un nombre non négligeable d'autres cas, l'information spécialisée est une composante d'une formation soit plus large, et couvrant globalement l'information et la communication, soit différente, destinée à préparer à leurs responsabilités les futurs cadres de l'économie et de l'administration, managers ou ingénieurs : la gestion de l'information est alors une des tâches auxquelles ils doivent être accoutumés, ou au moins sensibilisés. C'est le but des enseignements relatifs à l'information proposés dans des Grandes Ecoles d'ingénieurs et dans des Ecoles Supérieures de Commerce ou de Gestion (non couvertes par la présente étude). C'est aussi en un sens le rôle du module "documentation" (125 heures d'enseignement spécialisé), introduit dans diverses licences par quelques universités dès la rentrée 1991, et quatorze à la rentrée 1992, en application de l'arrêté ministériel du 28 août 1990 : elles ne sont pas non plus prises en compte dans ce chapitre.

La frontière entre les deux types de formations n'est pas toujours facile à tracer. L'intitulé des diplômes n'est pas nécessairement un guide suffisant. Beaucoup utilisent l'expression "information et communication" parce qu'elle bénéficie d'un label officiel, mais en lui donnant des contenus quelque peu variables. Nous n'avons pas retenu ici les licences et maîtrises ayant pour objet de former "des généralistes de l'information et de la communication", comme l'annonce le prospectus d'une université. Au niveau du troisième cycle, où n'existe pas la référence à une maquette nationale, les critères risquent d'être encore plus arbitraires. Leur classement par référence aux secteurs d'habilitation ou aux disciplines définis par le Ministère reflètent les propositions des établissements qui les délivrent, mais celles-ci sont parfois décidées pour des raisons tactiques ou contingentes, par exemple la discipline d'origine du responsable de la formation. On n'a donc pris ici en considération que les formations dont le programme correspond à une orientation professionnelle suffisamment définie. Ajoutons : celles qui existaient en 1991-1992, sauf erreur de notre part (mais quelques universités décrivent au présent des projets dont la réalisation n'est pas encore acquise, ce qui peut induire en erreur).

### **Avant l'Université**

Ce sont les métiers les plus traditionnels qui bénéficient les premiers d'une formation spécifique. Dès le 19<sup>ème</sup> siècle, l'Ecole Nationale des Chartes a pour mission de préparer les conservateurs d'archives (nationales ou départementales) et une partie (le tiers à l'origine) des conservateurs des bibliothèques publiques. Encore en 1991 et 1992, sur des promotions de 25 ou 26 diplômés, la moitié environ ont été affectés à des dépôts d'archives, l'autre moitié à des bibliothèques.

Tous les besoins des bibliothèques étant loin d'être couverts par ces érudits chartistes, il restait nécessaire d'assurer la formation d'un nombre suffisant de bibliothécaires. Les pouvoirs publics ne s'y décidant pas, c'est une initiative privée qui, en 1935, donne naissance à l'Ecole qui s'appelle maintenant Ecole des bibliothécaires-documentalistes. Rattachée à l'Institut catholique de Paris, elle prépare encore chaque année une trentaine de professionnels, au niveau du premier cycle des études supérieures. C'est seulement en 1963 qu'est créé le premier établissement public de formation, L'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires, installée d'abord à Paris, puis à Villeurbanne ; mais c'est alors un établissement administratif, non universitaire, qui recrute par concours au niveau de la licence un nombre variable de candidats (de 20 à 60 chaque année), appelés à devenir conservateurs dans les bibliothèques du secteur public. Quant aux bibliothécaires-adjoints, aux bibliothécaires des collectivités territoriales, etc., ils se qualifient depuis 1951 en obtenant un Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, préparé jusqu'à la fin des années 80 dans des Centres régionaux de formation professionnelle, relais de l'ENSB, placés auprès d'une trentaine de bibliothèques importantes. Le nombre de CAFB décernés chaque année est de l'ordre de cinq à six cents.

La catégorie professionnelle des documentalistes, ayant acquis plus tard son identité par différenciation d'avec les bibliothécaires, demandait à son tour une formation propre. Elle lui fut d'abord apportée par une initiative privée, celle de l'Union française des organismes de documentation, qui organise des cours depuis 1945. En 1950 en est issu un organisme public, l'Institut national des techniques de la documentation. Celui-ci est rattaché au Conservatoire national des arts et métiers et relève de l'enseignement technique supérieur. Il délivre un Diplôme technique de documentaliste jusqu'en 1975, puis depuis 1970, un Diplôme supérieur des sciences et techniques de l'information et de la documentation de niveau 3ème cycle (environ 70 diplômés par an), et en outre depuis 1990 un Mastère en management de l'information stratégique (une dizaine de diplômés par an). Une formation de niveau Bac+2 a été reprise à partir de 1984 par l'Institut régional des techniques documentaires, géré par la Chambre de commerce de Rouen (35 diplômés par an depuis 1986).

### **Implantation dans l'Université**

Avant 1965, les universités ignorent ce terrain, perçu comme celui d'applications seulement techniques. Tout au plus deux d'entre elles (celles de Nancy et de Toulouse) ont-elles fait, pendant quelques années, l'expérience d'une licence de documentation, qui a mis sur le marché du travail quelques dizaines de diplômés.

La situation commence à changer lorsque la vocation des universités à préparer aussi à une activité professionnelle est affirmée par la création des Instituts Universitaires de Technologie. L'option "Documentation" existe dans les neuf départements d'IUT ouverts entre 1967 et 1974 pour la spécialité appelée "Carrières de l'information". Celle-ci, depuis 1991, a reçu la dénomination "Information-Communication", comprenant cinq options, dont celles dites "documentation d'entreprise" et "métiers du livre" (édition, librairie, bibliothèques). De 500 à 550 DUT en documentation sont annuellement décernés. Quelques enseignants se consacrant à l'information spécialisée se sont ainsi trouvés introduits dans les corps universitaires, d'abord au niveau des maîtres-assistants.

La création en 1984 du Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) sanctionnant une "formation courte (de premier cycle) pré-professionnelle conçue pour entrer dans la vie active", ne change pas sensiblement ce tableau. Seuls quatre de ces DEUST joignent dans leur intitulé le mot "documentation" à "information" ; mais parmi eux celui de La Réunion n'inclut plus maintenant d'enseignements documentaires. Un cinquième, à Toulouse, affiche "Gestion et exploitation des médiathèques" ; un autre, à Aix-Marseille I, "Métiers du livre et des médias". Chacun n'intéresse que quelques dizaines d'étudiants. Un des rôles de plusieurs d'entre eux est de contribuer à la préparation des candidats au CAFB (voir ci-dessous).

L'implantation des universités sur ce terrain nouveau pour elles s'est poursuivie au niveau du 3ème cycle, dans chacune des deux orientations définies par les textes de 1974. Du côté des formations à finalité professionnelle, deux DESS, à Lyon et à Paris, sont habilités dès 1975 ; ils le sont encore. D'autres DESS ont été habilités par la suite ; le nombre de ceux qui relèvent de l'information spécialisée est en 1991, selon nos critères, de huit, chacun d'entre eux délivrant chaque année entre 10 et 20 diplômes et affichant une orientation assez spécifique.

L'histoire des DEA, "orientés-recherche", est plus mouvementée. Un des premiers qui aient été habilités dès 1975 sous l'intitulé "Sciences de l'information et de la communication" (à l'EHESS) comprenait une option "information scientifique", mais il a cessé d'exister en 1980. Ensuite, quelques autres ont inclus pendant un temps une option de caractère comparable. En 1991, trois DEA (à Aix-Marseille, Lyon et Paris) relèvent clairement de la spécialité ici considérée. Deux d'entre eux s'appuient résolument sur les "sciences dures", et accueillent les titulaires d'une maîtrise en chimie, physique, mathématique, informatique. Le troisième, dans lequel l'ENSSIB (voir ci-après) joue un rôle majeur, s'adresse à un public plus large et plus nombreux : une cinquantaine d'étudiants, dont la majeure partie se destine à la carrière de conservateurs de bibliothèque. On peut penser que globalement ces DEA forment davantage de cadres supérieurs et "pointus" du monde de la documentation que de futurs chercheurs ou enseignants-chercheurs.

Au niveau du deuxième cycle, le dispositif reste plus lâche. Parmi les maîtrises de sciences et techniques (MST) en Communication ouvertes à partir de 1972, très peu réservent une place à l'information spécialisée ; une d'elles (à Mulhouse) est tournée principalement vers les traitements archivistiques. Quelques filières conduisant à des licences et/ou à des maîtrises à dénomination particulière (plus "culturelles" et moins professionnalisées que les MST) sont ouvertes par diverses universités pendant les années suivantes. On peut, en 1991, en identifier sept, dont deux mettent un accent plus appuyé sur l'archivistique (à l'intention des archives départementales et municipales), une sur l'information scientifique et technique, une sur le journalisme scientifique. Deux maîtrises ont adopté l'intitulé créé par l'arrêté d'août 1990 de "sciences de l'information et de la documentation". Chaque filière est suivie avec succès chaque année par 15 à 30 étudiants au maximum.

Parmi les quatre premiers Instituts Universitaires Professionnalisés habilités en 1991 dans le secteur "Information - Communication", un seul, celui de Lille III, inscrit dans son programme la "documentation dans l'entreprise". Mais les IUP n'en sont, en 1991-1992, qu'au tout début de leur carrière triennale, et on ne peut encore évaluer le flux de leurs diplômés.

Une évolution significative a vu par ailleurs le "rapatriement" dans le contexte universitaire de formations nées ailleurs. En janvier 1992, l'ENSB, établissement public à caractère administratif, est devenue FEcole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle est classée parmi les "grands établissements", et à ce titre, outre son diplôme propre, le Diplôme de conservateur de bibliothèque, elle est habilitée à délivrer des diplômes nationaux, DEA et DESS.

Déjà quelques années auparavant, une réforme du CAFB avait confié sa préparation non plus à des centres régionaux relativement informels, mais à des Centres de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation, institués après 1987 par des universités en vertu d'un contrat avec l'administration centrale (sous-direction des Bibliothèques et direction du Livre). Ces centres, qui peuvent porter des noms quelque peu différents, sont depuis 1990 au nombre de 12 ; Mediat Rhône-Alpes a une antenne à Grenoble, une autre à Lyon ; Mediadix, à Paris X, a une antenne à Nanterre, une autre à Massy ; le centre de Poitiers a une antenne à Limoges. Plusieurs de ces centres contribuent à la préparation d'un DEUST. Quelques autres sont liés à des IUT. Un pont est ainsi jeté entre la préparation des bibliothécaires et celle des documentalistes. Mais cette situation est provisoire, la disparition du CAFB étant déjà programmée pour 1994.

### **Autres enseignements universitaires**

Il convient d'ajouter que plusieurs universités ont créé des diplômes d'établissement correspondant à une partie du domaine ici considéré. Du fait qu'ils ne bénéficient pas d'un label national, ces diplômes ne sont pas systématiquement recensés, et l'information les concernant reste parfois locale. On peut donc en donner seulement des exemples, en soulignant une tendance à remplacer certains d'entre eux par des diplômes nationaux quand la possibilité en est offerte. C'est ainsi qu'à Paris VIII un "Diplôme de spécialisation mention documentation", délivré depuis 1973, est à l'origine d'une maîtrise de sciences de l'information et de la documentation.

On peut ainsi signaler, parmi d'autres :

- à Bordeaux III, le Diplôme en informatique documentaire ;
- à Dijon, le Certificat d'aptitude à la documentation automatisée ;
- à Rouen, le Diplôme d'Université "bibliothèques, livre, documentation" ;
- à Aix-Marseille I, le DU de gestion de l'information d'entreprise et le Diplôme de documentation et information scientifique et technique ;
- aux Antilles-Guyane, le diplôme PropéBib.

Plusieurs de ces diplômes sont conçus pour être préparés dans le cadre de la formation continue (voir ci-après, chapitre V).

Une autre responsabilité normale des universités est de préparer les candidats aux concours de recrutement dans l'enseignement du second degré. En l'espèce, il s'agit uniquement de la préparation au CAPES "Documentation", ouvert en 1990. Cette préparation est effectivement assurée par un nombre croissant d'universités, en y utilisant les ressources humaines dont disposait l'une ou l'autre de leurs composantes.

### **III - Les formations de troisième cycle**

Plusieurs aspects frappent au premier coup d'oeil lorsque l'on passe en revue l'ensemble des formations de 3ème cycle proposées dans les métiers de la documentation et de L'IST : leur hétérogénéité, sur le plan des objectifs poursuivis et par voie de conséquence des contenus, et le peu d'effectifs diplômés (eu égard aux besoins du marché).

#### **1 - Des objectifs divers**

Toutes ces formations ont globalement un objectif commun très affirmé : être des formations professionnalisantes, y compris les DEA (à un degré moindre, mais réel). Ce souci de professionnalisation est très marqué : importance des stages dans l'enseignement pour quasiment toutes les formations, tant en durée qu'en poids des coefficients dans la note d'évaluation finale, existence d'un suivi du placement des anciens élèves dans presque toutes les formations (il existe même des associations d'anciens élèves efficaces pour certaines, comme l'INTD, Nancy II), importance de l'intervention de professionnels dans un certain nombre de formations (INTD, Nancy II, IEP, Marseille III (tant DESS que DEA), Paris VII (idem)).



Cet aspect est globalement très positif et mérite d'être souligné. Mais comme les professions des métiers de l'IS sont diverses (ou tout au moins les conceptions de ces métiers qu'ont les établissements de formation sont diverses), on arrive à une typologie de formations assez variée où se croisent plusieurs dimensions :

- a) formation de "généralistes de la documentation et de l'information spécialisée"  
(Nancy II, INTD, IEP, ENSSIB)  
formation de spécialistes sur des créneaux pointus (Paris VIII, Paris VII, Chartes, Aix-Marseille III, Mulhouse)
- b) formation initiale prédominante (DESS de Paris VII, INTD 1, Ecole des Chartes, ENSSIB, IEP)  
formation continue, voire recyclage, important (Paris VIII, Nancy II, Lille III, INTD 2)
- c) formation pour des étudiants d'origine scientifique (Aix-Marseille III, Nancy II, Paris VII, INTD 2)  
formation pour des étudiants d'origine littéraire (Paris VIII, Lille III, Chartes, IEP, Lyon III, Mulhouse).

Chaque dimension entraîne des spécificités marquées et l'on comprend que lorsque l'on croise les trois on arrive à un grand nombre de possibilités.

Certaines tendances se dégagent malgré tout de cet ensemble.

Même lorsque l'objectif premier est la formation initiale, on n'oublie jamais la formation continue, et, sur le papier au moins, des salariés peuvent intégrer les promotions. Ce point est à encourager car les professions de l'IS évoluent très vite et la question du recyclage des professionnels actuels va devenir de plus en plus cruciale dans les années à venir. Et ceci d'autant plus que ces formations de 3ème cycle sont les seules formations longues (c'est-à-dire supérieures à quelques semaines) existant dans ce domaine (cf. infra le chapitre sur "la formation continue").

Certaines formations (Lille III, IEP) vont même jusqu'à être conçues comme des formations de recyclage de diplômés non scientifiques vers un domaine, l'IS, très souvent à connotation scientifique. Sans être une panacée à la surabondance de diplômés littéraires, l'existence et la réussite de ces formations montrent que ce recyclage est possible, et mérite donc d'être encouragé.

## **2 - Les contenus des formations de troisième cycle**

Hormis à l'Ecole des Chartes et à l'ENSSIB, toutes les formations proposées sont des formations d'un an.

Le volume total d'heures de cours est très variable (du simple au double et au-delà) 314 h (Paris VIII), 410 h (Ecole des Chartes), 770 h (Nancy II) et 800 h (Lille III). Les DEA sont naturellement moins chargés en cours que les DESS (de 170 à 340 h). A cela s'ajoute un stage professionnel dont la durée varie de 2,5 à 5 mois selon les cas. Cette pratique générale, dont on a déjà souligné le côté professionnalisant très positif, est à encourager. Les seules exceptions sont certains DEA et l'Ecole des Chartes, mais on peut estimer que le travail sur la thèse peut faire fonction de stage, compte tenu des métiers assez spécifiques qu'exerceront les chartistes.

Dans la suite de ce développement, les références à l'Ecole des Chartes seront exclues, car l'établissement est trop spécifique dans son contenu pour être valablement comparé aux autres formations. Le DESS de Mulhouse, quant à lui, forme des archivistes dans l'acception la plus classique du métier.

On peut discerner trois grands domaines de formation : le "noyau dur", l'informatique, les contenus spécifiques

### **Le "noyau dur"**

Tous les métiers de l'information spécialisée font globalement appel aux connaissances suivantes :

- aspects économiques de l'information et des services de documentation, droit de l'information,
- techniques de base documentaires, logiciels documentaires,
- banques de données,
- méthodologie et pratique de la recherche d'information,
- anglais,
- propriété industrielle.

En ce qui concerne les DESS ou les diplômes équivalents, les quatre premiers domaines sont en général traités partout, sauf à Paris VII, et Paris VIII.

. Pour Paris VII, ceci s'explique par la vocation très marquée du DESS à faire exclusivement des professionnels du journalisme scientifique. Mais on peut déplorer que les étudiants n'abordent pas ces points qui leur ouvriraient un champ professionnel bien plus grand, où leurs compétences journalistiques pourraient également être précieuses.

Pour Paris VIII, cette lacune est difficilement compréhensible dans le cas d'un DESS ayant vocation à former des "responsables de systèmes d'information".

. L'anglais est désormais de fait une langue indispensable dans le domaine de L'IS. Une formation de 3ème cycle se doit donc de produire des diplômés maîtrisant, au moins à l'écrit, cette langue. On notera que toutes les formations envisagées, sauf Paris VIII, et Lille III (?) soit exigent un niveau suffisant à l'entrée, soit consacrent des heures de cours à cette langue, soit associent les deux exigences.

On ne peut que recommander l'intensification des actions de formation à cette langue.

. En ce qui concerne la propriété industrielle, les brevets sont également un élément incontournable de l'IS, et qui va le devenir de plus en plus dans les années à venir.

Ce thème, bien que mineur en terme de volume horaire, est significatif de la perception qu'ont les formateurs des évolutions des métiers auxquels ils préparent. Toutes les formations passées en revue l'abordent, sauf Paris VIII (même remarque que précédemment), Paris VII (idem), Lille III (?) et L'IEP.

Ce sont plutôt les formations à candidats littéraires qui n'abordent pas ce thème. Elles gagneraient à le faire.

Pour les DEA, la situation est plus contrastée et les enseignements beaucoup plus spécialisés. Aucun des trois DEA n'aborde l'ensemble des thèmes ci-dessus bien que tous y fassent référence. Lyon II et III en restent le plus éloignés.

## **L'informatique**

On englobe ici tout ce qui touche à l'informatique proprement dite, mais aussi à la télématique, aux réseaux de transmission, aux logiciels non documentaires, à la bureautique et à l'intelligence artificielle.

On note que, sauf à Paris VII, la proportion des heures consacrées à ces sujets est très importante :

1/4 (IEP)

1/3 (Nancy II, Paris VIII)

1/2 (Lille III)

2/3 (Aix Marseille III)

(les DEA sont moins intensifs en informatique que les DESS)

Il est certain que l'informatique joue un rôle important dans les métiers de l'IS, mais celle-ci représente aussi un risque de piège, de miroir aux alouettes.

L'informatique est en effet souvent apparue comme une panacée aux problèmes de collecte et de traitement de l'information, et bon nombre de professionnels voulant faire évoluer leur métier se sont engouffrés dans cette voie, en perdant trop souvent de vue que l'informatique ne s'applique bien qu'aux informations informatisées. Malheureusement il y a encore beaucoup de domaines professionnels où celles-ci sont encore largement minoritaires, et où d'autres techniques, plus empiriques et terre à terre, doivent toujours être utilisées.

Il y a donc un risque important que, sur l'ensemble des formations de 3ème cycle consacrées à l'IS, il y ait trop de place consacrée à l'informatique, globalement. Ceci dit, au delà de cet aspect global, certaines formations ont leur spécificité qui explique localement ce parti.

### **Les contenus spécifiques**

Aix-Marseille III se distingue par sa très forte coloration informatique, due à l'importance accordée par le DESS et le DEA à la scientométrie. Ces techniques s'appliquent très bien à certaines disciplines où l'on publie beaucoup (chimie, pharmacie par exemple). Le DESS et le DEA en question ont donc pour vocation de former des spécialistes de veille technologique dans ces domaines.

Paris VIII se consacre essentiellement aux applications de l'Intelligence Artificielle sans que des finalités professionnelles apparaissent clairement. La formation dispensée pour ce DESS apparaît surtout comme un patchwork de contenus divers. Ce n'est sans doute pas un hasard s'il n'y a eu que 5 diplômés ces trois dernières années (dont 0 en 1991). Dans ces conditions, on peut s'interroger sur l'utilité de maintenir en l'état cette formation.

Paris VII (DESS) se distingue par son absence complète d'enseignement à l'informatique. On tombe peut-être là d'un extrême dans l'autre. L'IS, quel que soit l'aspect par lequel on l'aborde, nécessite quand même un minimum d'informatique.

Lille III a le plus gros volume de formation informatique (400 h) de l'ensemble des formations de 3ème cycle. Ceci s'explique par la vocation de ce DESS à reconvertir des littéraires dans les métiers de l'IS : leurs connaissances en informatique leur donnent un "plus" reconnu, palliant leur absence de culture générale scientifique. C'est un cas où un gros volume d'informatique paraît justifié, pour un public particulier.

### **Le cas particulier de la veille technologique**

La veille technologique est l'appellation consacrée, dans les milieux industriels, de la fonction à remplir à l'avenir par les professionnels de l'IS. Le concept est encore flou, les formations qui y font explicitement référence, sont par conséquent rares.

Certains établissements cependant essayent de cerner le sujet et de proposer des formations en ce sens. Le fait de voir figurer ce thème, en tant que tel, dans les programmes de formation est donc plutôt un indicateur de dynamisme. On repérera par exemple Aix-Marseille III (le pionnier en la matière, qui a introduit ce thème il y a 10 ans), Nancy II, l'INTD (notamment dans le mastère créé en 1991 où une place très importante est faite à ce sujet) et l'IEP.

### **3 - Un nombre insuffisant de diplômés**

En cumulant toutes les formations de 3ème cycle, on arrive à environ 300 diplômés par an, alors que les associations professionnelles estiment le besoin des entreprises pour les années à venir à environ 1000 par an. Il y a donc une insuffisance notoire d'effectifs diplômés à ce niveau.

Les raisons en sont de plusieurs ordres :

- la demande croît très vite. L'offre universitaire a du mal à suivre, notamment par manque de spécialistes enseignants (cf. chapitre IV) ;

- la demande est floue, en partie créée par l'offre. C'est une raison supplémentaire pour que l'Etat ait une action volontariste dans le domaine et lance le mouvement par une offre abondante de diplômés de qualité ;

- l'offre de formation est, on l'a vu, très disparate, très souvent ciblée sur des créneaux pointus. On ne peut pas augmenter simplement les effectifs sur les créneaux.

On peut en revanche augmenter les effectifs des formations de généralistes tournés vers l'avenir (Nancy II, Lille III, INTD, IEP, ENSSIB). L'IEP, en augmentant récemment de 30 % ses effectifs, vient de s'engager sur cette voie.

Une des principales suggestions que l'on pourrait faire est qu'il conviendrait d'accentuer sensiblement la recherche dans le domaine de l'information spécialisée. Il est frappant de constater que l'ensemble des thèmes de recherche abordés dans les DEA et les thèses qui suivent n'est qu'un petit sous-ensemble de l'ensemble des thèmes abordés dans l'enseignement en information spécialisée.

Une bonne partie du flou actuel des concepts, des profils peu nets des métiers de l'avenir et de la pénurie d'enseignants qualifiés tient au manque de travaux de recherche de qualité, souligné par ailleurs dans le rapport général consacré par le CNE aux "sciences de l'information et de la communication".

#### **IV - Les enseignants**

Un des éléments du dispositif des formations à l'information spécialisée, celui des enseignants-chercheurs qui en assurent le fonctionnement, en apparaît malheureusement comme un des maillons faibles. Le premier collège électoral (niveau magistral) de la 71ème Section du CNU compte 62 membres pour l'ensemble des sciences de l'information et de la communication (en 1991). Parmi eux, six seulement peuvent être considérés comme relevant de l'information spécialisée au sens ici retenu. Il y a là une discordance flagrante avec la place numérique qu'occupent les formations de cette spécialité dans l'ensemble de celles qui relèvent des SIC.

Un nombre anormalement élevé de ces formations fonctionnent sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs qui maintiennent leur allégeance à d'autres disciplines, ou qui n'ont pas atteint le rang magistral. Les deux phénomènes résultent de la date encore récente à laquelle l'information spécialisée a été acceptée parmi les disciplines universitaires. Ils sont normalement destinés à s'atténuer à mesure que les années passeront. Mais dans le présent ils engendrent une faiblesse institutionnelle préjudiciable à la spécialité à l'intérieur des établissements d'enseignement supérieur.

Il ne s'agit pas seulement des responsables de formation. Lorsqu'ont été créés les départements de Carrières de l'information dans les IUT (sensiblement avant l'ouverture d'une 52ème Section au CCU), les postes de professeurs qui leur ont été attribués ont été le plus souvent occupés par des enseignants de matières autres que l'information : histoire, anglais, sociologie...

Et (très) peu parmi ceux-ci se sont ultérieurement reconvertis dans les SIC. Donc, dans les IUT et aussi bien dans les autres filières universitaires progressivement mises en place, les matières relevant de l'information spécialisée ont été très majoritairement enseignées par quelques maîtres-assistants ou assistants, et surtout par des vacataires recrutés dans les milieux professionnels. Cette participation de professionnels est certes recommandée et nécessaire dans des enseignements à finalité professionnelle, mais dans une mesure qui devrait rester quantitativement limitée, et ici l'équilibre a très souvent été rompu. Il faut ajouter qu'un enseignement confié à de trop nombreux enseignants qui s'y consacrent chacun à temps très partiel pose de difficiles problèmes de coordination, et qu'une cohérence pédagogique est rarement maintenue.

Cette situation n'évolue que lentement. En amont, on doit rappeler le petit nombre des thèses soutenues en information spécialisée, bien moindre que dans les divers secteurs de la communication. Mais surtout, relativement peu des titulaires d'un doctorat sont candidats à des postes dans l'enseignement supérieur ; davantage sont attirés vers des fonctions de recherche dans des organismes publics ou privés, ou vers des emplois dans le secteur de la production.

Il en résulte que ces dernières années encore, depuis que sont ouvertes les listes de qualification, le CNU a enregistré un nombre de candidatures relativement restreint dans cette spécialité. Au niveau des recrutements, le nombre des candidats pour chaque poste à pourvoir est dès lors plus faible, et il est arrivé quelquefois que tel ou tel emploi reste vacant un ou même deux ans, faute de candidats suffisamment qualifiés.

Tout se passe comme si cette spécialité à forte composante technique et à faibles retombées médiatiques attirait moins que des terrains mieux balisés et d'accès apparemment plus facile, ce qui contribuerait à expliquer le relatif déficit des thèses soutenues. On peut noter ici que certains des maîtres de conférences de la spécialité peuvent difficilement mener à bien les travaux de recherche qui les qualifieraient pour une promotion au rang de professeurs : une notable proportion d'entre eux sont affectés à des IUT, où les obligations d'enseignement et d'encadrement sont bien plus lourdes que dans les autres composantes. D'autres se trouvent seuls à enseigner l'information dans des UFR ou des instituts consacrés majoritairement à une autre spécialité, et où ils ne bénéficient pas de l'environnement scientifique qui pourrait les aider.

Au total, cette situation justifie quelque préoccupation. L'insuffisance de la recherche universitaire française en information spécialisée ne peut que fragiliser son enseignement.

## **V - La formation continue en information spécialisée**

### **1 - Une nécessité vitale pour le développement des métiers**

Les enjeux liés à la formation continue dans le domaine de l'IS, viennent de la double constatation exposée au long de ce chapitre :

- les professions de l'IS évoluent très vite qualitativement. Il faut donc réactualiser la formation des professionnels en service ;

- les effectifs de diplômés actuellement nécessaires au marché du travail sont distordus : pas assez de 3ème cycles (ce qui conduit les employeurs, du moins dans le privé, à nommer dans les métiers de l'IS des non professionnels, ou des personnels de qualification insuffisante) ; trop de 1er cycles, qu'il faut perfectionner.

#### **Faire face à l'évolution des métiers**

Les métiers de l'IS sont, on l'a vu, en pleine évolution, et en évolution rapide. Issus de professions de bibliothécaires et de documentalistes, toutes deux étymologiquement liées au livre et au document (éventuellement au sens large de l'acceptation), ils s'ouvrent à des champs très importants et très nouveaux : prise en compte de l'information non documentaire, informelle, comme composante essentielle de l'IS ; prise en compte accrue des questions touchant à l'économie de l'information ; souci de travailler sur les problèmes d'acceptation de l'information par les organismes, marketing interne de la fonction.

Or l'image de marque actuelle de la profession des bibliothécaires et documentalistes est, au moins dans le privé et dans l'enseignement, assez globalement dévalorisée (même s'il y a de nombreuses et brillantes exceptions).

Ceci tient en partie au fait que les professionnels concernés n'ont pas su évoluer aussi vite que les aspirations - souvent non clairement formulées d'ailleurs - de leurs employeurs et clients. Dans les entreprises par exemple, le service documentation est souvent considéré comme un local d'archives où l'on assure la mémoire collective, au mieux comme une bibliothèque qui attend que ses clients lui rendent visite.



Or il existe, on l'a vu de nombreux et intéressants développements des savoirs et savoir-faire de l'IS, destinés à faire jouer aux professionnels un rôle moteur et dynamique. Il y a donc un effort considérable à accomplir de formation des personnels en place, et ce, rapidement (en quelques années), vue la vitesse avec laquelle évoluent ces métiers.

Cet effort est d'autant plus important que bon nombre des professionnels ont une formation de base jugée actuellement insuffisante.

### **Remédier à la distorsion quantitative des formations**

Sur les quelque 1600 diplômés en IS annuels, environ 1200 sont de niveau 1er cycle et 400 de 3ème cycle (soit environ 1/4). Or, on estime que les besoins du marché du travail sont au minimum de 2/3 de diplômés de 3ème cycle (soit plus de 1000) pour 1/3 de 1er cycle. Ceci amène les employeurs à l'alternative suivante :

- soit ils recrutent des 3ème cycles (en général scientifiques) qu'ils affectent à des professions d'IS. Il faut donc apprendre les spécificités des métiers d'IS à ces personnels ;

- soit ils recrutent du personnel sous-qualifié (1er cycle au lieu de 3ème cycle). Très rapidement se pose alors le problème de faire évoluer celui-ci.

Dans les deux cas, la réponse se pose en terme de formation continue, Pas la même, bien entendu, car le public est très différent. On estime qu'il y a environ 700 cas par an. Il est plus difficile de faire la répartition entre les deux types de publics (peut être 100 du premier type et 600 du second ?).

Il ressort des considérations précédentes que les enjeux de la formation continue en IS sont considérables, tant sur le plan qualitatif où il faut trouver une offre très collée, sinon en avance, sur les besoins très évolutifs du marché du travail, que sur le plan quantitatif où des effectifs considérables de professionnels sont à former : 5000 par an en perfectionnement (sur la base de 30 000 professionnels à former en 6 ans) ; 700 par an en formation lourde (1er cycle à faire évoluer vers un niveau 3ème cycle, ou 3ème cycle à compléter avec les spécialités de l'IS).

Il ne semble malheureusement pas que le marché de l'offre de formation puisse répondre à ces besoins.

## **2 - Une très grande variété d'organismes de formation continue**

Il y a environ 180 organismes déclarant faire de la formation continue dans les métiers de l'IS. Ces organismes sont :

- pour 50 % les services de formation continue d'unités faisant de la formation initiale (universités, IUT, grandes écoles, CNFPT ... ),

- pour 10 % les associations professionnelles des gens du métier (dont la principale, est l'ADBS, association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés),

- pour 10 % des organismes de formation privés (par exemple: CEGOS, CNOF, INPI, CentreInffo, SSII diverses ... ),

- pour 30 % des organismes très variés, dont beaucoup sont des organismes locaux (associations dépendant des CCI ou des régions, Asfo ... ).

Cette dispersion de l'offre de formation conduit à une très grande variété de contenus et une non moins grande difficulté à évaluer la qualité de ces formations. On peut néanmoins dégager quelques tendances.

### **Les troisièmes cycles en information spécialisée**

Toutes les formations proposées par les organismes répertoriés sont des formations courtes (quelques jours). Les seules proposant un cycle long sont les DESS et autres formations de 3ème cycle. Ces formations sont par surcroît diplômantes.

Il a déjà été constaté dans l'analyse des formations de 3ème cycle que la plupart des DESS en IS étaient ouverts aux salariés et qu'effectivement la proportion de ceux-ci dans les effectifs était loin d'être négligeable.

Les montants demandés aux étudiants sont très variables (de 0 à 50000 F), en général réduits de moitié pour les demandeurs d'emploi. Ceux-ci constituent une part importante des effectifs accueillis en formation continue.

L'analyse du contenu des formations a été exposée dans un paragraphe précédent.

## **Des formations de perfectionnement très courtes, essentiellement centrées sur l'informatique**

En dehors des formations diplômantes ci-dessus (et des formations du CNFPT, destinées par définition au personnel de la fonction publique territoriale), la quasi totalité de l'offre de formation se résume à des stages courts (de 2 à 5 jours dans 90 % des cas). Il y a environ 400 titres proposés qui se répartissent, selon leur contenu, de la façon suivante :

- techniques documentaires générales	24%
- marketing et gestion documentaires	3%
- informatique documentaire	20%
- interrogation de banques de données	8%
- mémoire optique	5%
- documentation audiovisuelle	7%
- bibliothèque-archivage	13%
- télématique	20%

On constate que la formation aux outils (informatique, télématique, banques de données ... ) est largement majoritaire dans ces titres. C'est d'une manière générale le domaine privilégié d'application dans la formation courte : la formation utilitaire à court terme.

Les formations aux aspects et aux enjeux nouveaux du métier sont absentes des propositions, car elles mériteraient plus de temps. On note cependant quelques apparitions récentes de thèmes novateurs, la plupart du temps d'ailleurs à l'instigation des enseignements de 3ème cycle (stages de veille technologique issus des DESS d'Aix-Marseille III ou de l'ENSSIB, stage Management de l'information stratégique issu du Mastère de l'INTD). Quelques tentatives de formation à ces sujets ont été faites par des organismes de formation privés, mais toutes se sont heurtées au difficile problème de trouver des animateurs spécialistes de qualité, et les résultats obtenus sont finalement mitigés.

Les coûts proposés pour les stages courts de formation continue sont en général de 1000 à 1500 F/jour/stagiaire pour les organismes publics et de 1500 à 2200 F/jour/stagiaire pour les organismes privés. Ceci correspond en gros à l'état 1992 du marché de la formation continue, toutes disciplines confondues.

### **3 - Un bilan en demi-teinte**

La situation actuelle de la formation continue en information spécialisée est donc la suivante :

- de très gros enjeux y sont attachés, liés à l'évolution de la fonction IS. Rappelons que par surcroît, dans les entreprises cette fonction est de plus en plus partie prenante de la compétitivité ;

- une grande quantité de personnels sont à former, très schématiquement à faire passer d'une qualification "fin de 1er cycle" à une qualification de niveau 3ème cycle.

Pour faire face à cette situation, le dispositif de formation continue propose :

- des formations longues issues directement des formations diplômantes de 3ème cycle

Celles-ci malheureusement n'accueillent tout au plus que quelques dizaines de salariés par an, ce qui est bien inférieur aux besoins.

Ceci conduit donc à suggérer d'augmenter sensiblement les effectifs de salariés admis dans les formations de 3ème cycle en IS. Ceci doit être fait, non pas en augmentant les effectifs dans les formations existantes, mais en multipliant les formations de 3ème cycle aux contenus orientés sur les évolutions majeures des métiers.

On suggérera également de favoriser (notamment financièrement) l'accès des demandeurs d'emploi à ces formations : un docteur en matériaux ou en chimie peut faire un veilleur technologique de tout premier plan avec un DESS approprié.

- des formations très courtes :

Essentiellement utilitaires, chères pour les individus, ces formations sont destinées à perfectionner à court terme des professionnels déjà en place. Elles sont indispensables pour suivre l'évolution des techniques et des technologies (qui constituent la majeure partie des contenus qu'elles proposent). Elles ne sont sans doute pas adaptées à engager des formations fondamentales à la hauteur des enjeux précités.

On ne peut qu'encourager les initiatives du type de celles prises par Aix-Marseille III, l'INTI) ou l'ENSSIB (avec le CAST) de développer des formations un peu moins courtes (jusqu'à quelques semaines), beaucoup plus axées sur les grandes évolutions des objectifs et des métiers de l'information spécialisée.

## VI - Conclusions et recommandations

Le sous-ensemble "information spécialisée" présente quelques caractéristiques communes qui permettent de l'individualiser à l'intérieur des SIC. Il semble même qu'il ait acquis une certaine autonomie par rapport aux autres éléments de cet ensemble. Ses lieux d'implantation ne sont pas toujours les mêmes que ceux des enseignements généraux de la communication : il est par exemple bien représenté à Mulhouse ou à Nancy, où il est majoritaire par rapport à d'autres branches des SIC. En revanche à Bordeaux, un des campus où la communication occupe depuis longtemps une place privilégiée, l'information spécialisée a été ramenée à une portion congrue. Au centre bipolaire de la région Rhône-Alpes, l'expérience d'un DEA à options multiples associant quatre universités a dû être abandonnée parce que devenue trop lourde à gérer ; mais deux pôles d'enseignement et de recherche en information spécialisée et deux autres en communication restent bien implantés respectivement à Lyon et à Grenoble. A Paris, les universités les plus actives dans l'un ou l'autre secteur ne sont pas les mêmes. L'Institut d'études politiques, qui avait créé en 1969 la première formation universitaire de 3ème cycle en information et documentation, a développé plus récemment toute une filière de communication regroupant d'assez nombreux enseignements, mais n'établit aucune interconnexion entre les deux voies ainsi ouvertes.

Etant donné le caractère fortement professionnalisé des filières d'enseignement ici considérées, leur adéquation au marché du travail doit être d'abord prise en compte. Du point de vue quantitatif, l'équilibre entre l'offre et la demande de diplômés n'est pas mauvais. On constate d'ailleurs que peu de diplômés (à un bon niveau) rencontrent des difficultés pour obtenir un emploi. Il faut ici remarquer que tous les diplômés ne recherchent pas un emploi : beaucoup de ceux qui obtiennent un diplôme de premier et souvent de deuxième cycle s'engagent dans une préparation d'un niveau supérieur. D'ailleurs 30% des nouveaux titulaires d'un DUT poursuivent des études, bien que ce ne soit pas la vocation originelle des IUT. En outre, une proportion non négligeable de ceux qui obtiennent un diplôme, notamment par la voie de la formation continue diplômante, travaillaient déjà dans la profession et atteignent une qualification plus élevée sans entrer en compte dans le nombre des nouveaux demandeurs d'emploi.

Mais un premier déséquilibre apparaît sur le plan géographique. On peut ici laisser à part l'important secteur d'emploi que représentent les collectivités territoriales, principalement alimentées par les titulaires du CAFB, dont les centres de préparation sont régionaux. Pour le reste, on peut estimer que les deux tiers des emplois se situent dans l'Ile-de-France, alors que celle-ci n'héberge qu'une minorité de formations.

Le déséquilibre est encore plus accentué du point de vue qualitatif. On a vu que les "produits" des établissements de formation se situent pour les deux tiers au moins au niveau des techniciens (diplômés du premier cycle), pour un tiers seulement au niveau des cadres. Or la demande des employeurs se répartit de façon inverse : la majorité des besoins se situe à un niveau comparable à celui d'ingénieurs, préparés à concevoir des systèmes d'information, à les faire évoluer en fonction de la conjoncture, à imaginer les applications des nouvelles technologies qui deviennent disponibles, à gérer des réseaux, à organiser et à diriger des équipes. Mais au niveau bac+2, si le plus grand nombre des diplômés cherchaient aussitôt un emploi dans l'information spécialisée, le nombre des diplômés dépasserait les capacités d'absorption du marché.

En revanche, il y a place pour une expansion des enseignements au niveau du 3ème cycle. Le besoin est moins évident au niveau du 2ème cycle : un certain enchevêtrement des diplômes décernés et le caractère ésotérique de quelques intitulés peut brouiller leur image aux yeux des employeurs. Il semble que les qualifications correspondant au niveau bac+3 gagneraient à être mieux définies. Non seulement ce niveau bénéficie d'une reconnaissance semblable dans les Etats de la Communauté, mais c'est celui où devraient se situer désormais beaucoup des recrutements dans la fonction publique.

Certes pour leur part, les DESS, quelques DEA, plusieurs diplômes d'établissement, ont acquis une légitimité reconnue. La plupart d'entre eux se sont fait une place spécifique ; l'avenir paraît être à ceux, existant ou à créer, qui définiront bien la cible visée et s'adapteront aussi vite que possible aux besoins d'un secteur d'activité en évolution rapide. Mais le danger existe, dans un avenir proche, de se trouver avec un trop faible nombre de chercheurs et d'enseignants spécialisés.

Tout ceci amène à formuler un certain nombre de recommandations générales qui, par commodité, sont classées ci-après en 7 rubriques.

## **1 - Sur le plan des effectifs**

- Diminuer les effectifs de 1er cycle (diviser par 2, de 800 à 400 diplômés/an) ou bien les amener à un niveau supérieur. La demande des employeurs a évolué vers des emplois "haut de gamme".

- Ne pas augmenter les formations de 2ème cycle. Les métiers de l'IS sont avant tout des métiers de double compétence : une compétence de généraliste au minimum bac + 4 plus une compétence pointue en IS de type 3ème cycle.

- Doubler les effectifs des formations de 3ème cycle (de 400 à 800 diplômés/an), non pas en augmentant les promotions des formations existantes, mais en multipliant les formations (DESS, DEA, Mastères, Grandes Ecoles en SIC ... ).

## **2 - Sur le plan des enseignants**

Former des enseignants (l'objectif pourrait être de doubler les effectifs de spécialistes en IS)

- en reconnaissant plus largement le statut des "Sciences de l'information et de la Communication" pour attirer dans ce domaine des enseignants d'autres disciplines ;
- en développant la recherche et en conservant des docteurs dans l'enseignement.

## **3 - Sur le plan des contenus**

- Maintenir la vocation professionnalisante marquée de cette filière ;
- Respecter un minimum de "noyau dur" du métier dans les enseignements ;
- Eviter les dérives vers des créneaux trop pointus et sans débouchés professionnels (ex : trop informatique, ou trop communication) ;
- Multiplier les contacts avec les employeurs potentiels.

## **4 - Sur le plan des recrutements d'étudiants**

- Privilégier la double compétences : culture générale (de préférence scientifique) + spécialisation en IS (ceci revient à éviter les cursus intégralement SIC) ;
- Favoriser l'accès des personnes en formation continue dans les formations de 3ème cycle par une adaptation des horaires (pour les salariés) et des tarifs (pour les demandeurs d'emploi).

## **5 - Sur le plan de la recherche**

Voir le rapport du CNE sur "Les Sciences de l'Information et de la Communication" sur ce point.

## **6 - Sur le plan géographique**

- Renforcer les enseignements d'information spécialisée en région parisienne, endroit où se trouvent les 2/3 des emplois.

## **7 - Formation continue**

- Aider les universités et grandes écoles à développer des formations continues longues, afin d'aider les professionnels à faire face aux évolutions lourdes de leur métier ;

- Réserver les formations courtes aux entreprises privées, afin de favoriser l'émergence d'une offre privée de formation continue.



---

## **ANNEXES**

---



## **Annexe 1**

---

### **Formations et Flux de Diplômés**

---



**LES FORMATIONS INITIALES SPECIFIQUES DE L'INFORMATION SPECIALISEE**

	- CAFB 12	Paris X Aix-Marseille 1 Bordeaux 1 Caen Clermont 2 Nancy 2	Dijon Grenoble 2 Le Mans Lille 3 Poitiers Toulouse 2	500 Diplômés
<b>1<sup>er</sup> CYCLE</b>	- 9 IUT	Bordeaux Toulouse Tours Strasbourg Nancy Besançon Dijon Grenoble Paris		600 Diplômés
	- 3 DEUST	(La Réunion) Lyon I Lyon III Lille III		
	- IRTD	Rouen		35 Diplômés
	- Ecole Bibliothécaire Documentaliste (Catho)			30 Diplômés
<b>2<sup>ème</sup> CYCLE</b>	- LICENCE 4	Paris X Paris VII Lyon III Mulhouse		
	- MAITRISE 5	Nancy I Paris V Paris VIII Paris VII Mulhouse		100 Diplômés
<b>3<sup>ème</sup> CYCLE</b>	- INTD (Master) (Doc)	CNAM		80 Diplômés
	- ENSSIB (Conservateur Bibliothèque)			50 Diplômés
	- DEA 3	Lyon II + III + ENSSIB Paris VII Aix-Marseille III		50 Diplômés
	- DESS 8	IEP Aix-Marseille III Nancy II Lyon I et ENSSIB Lille III Mulhouse Paris VII Paris VIII		150 Diplômés
	- Ecole des Chartes			20 Diplômés

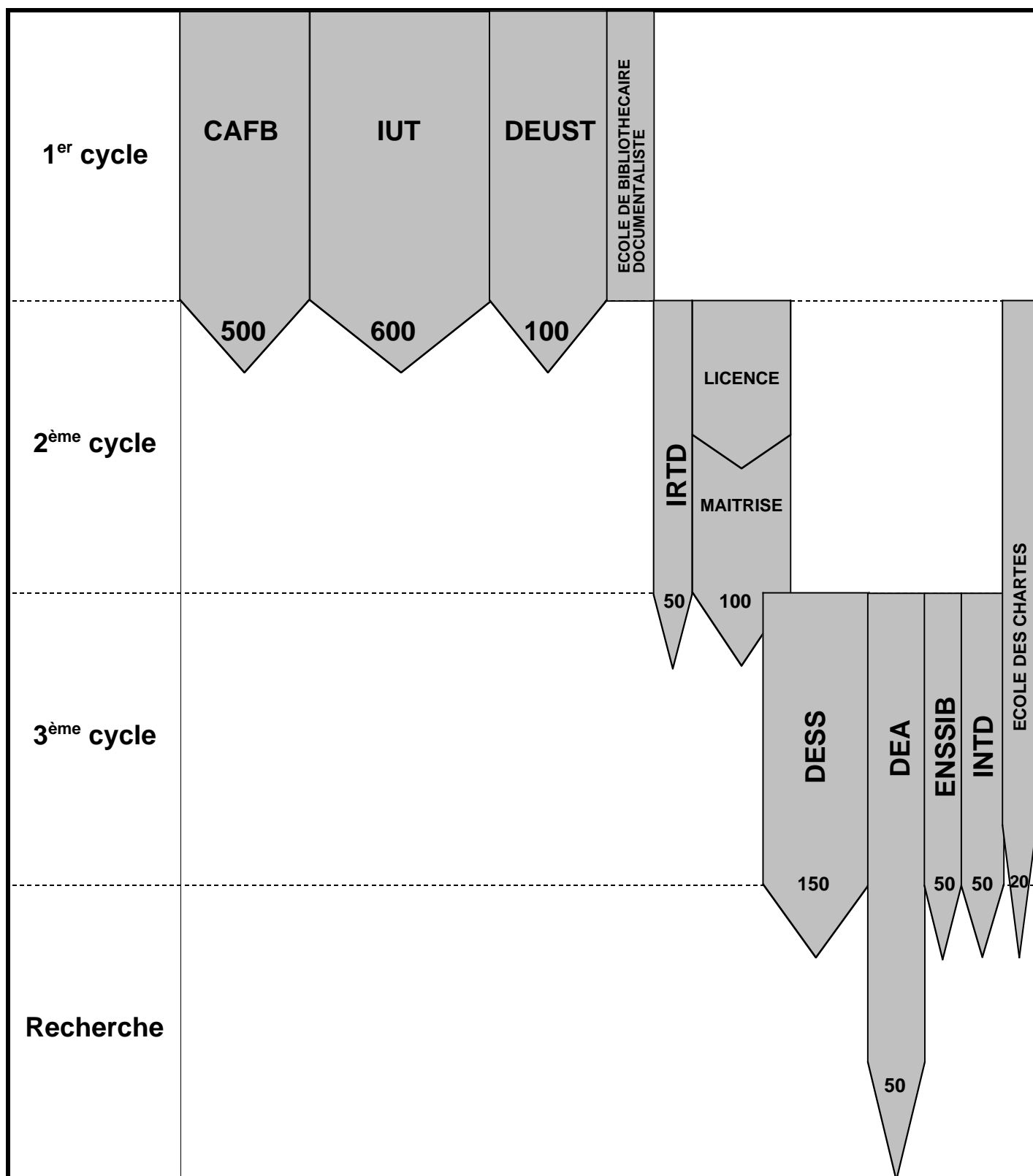
**PANORAMA DES DIPLOMES DE 3EME CYCLE  
EN INFORMATION SPECIALISEE**

ETABLISSEMENT	AIX MARSEILLE 3	PARIS 8	NANCY 2 NANCY 1 INPL	PARIS 7	LILLE 3	INTD	INTD	ECOLE DES CHARTES
Diplôme	DESS Gestion des systèmes documentaires et d'IST	DESS Documentation et Technologies avancées	DESS Spécialiste en IST	DESS Communication en IST et médicale	DESS Information Informatique et communication	Diplôme supérieur de Sciences et Techniques de l'information et de la Documentation	Mastère Spécialisé en management de l'information stratégique	Chartiste
Diplômés/an	6	0	13		15 ?	70	10	20
Salariés en formation continue	oui	4/5	2/3	non	1/3	oui	oui	oui
Total heure cours (hors stage)	540 (1 an)	314 (1 an)	770 (1 an)	625 (1an)	800 (1an)		450 (1an)	1300 (3 ans)
dont informatique (yc télématique, IA, étude logiciels)	340	135	265	0	400			0
Stage	4 mois	3 mois	3 mois	5 mois	4 mois	2,5 mois	4 mois	non
Anglais (en h)	exigé à l'entrée oui	non	exigé à l'entrée + 60 h	exigé à l'entrée	?	exigé au concours	oui	0
Profil d'admission type	Maîtrise scientifique	Maîtrise Doc	Maîtrise scientifique	Bac + 4 Scientifique	Bac + 4 Littéraire	Bac + 4	Bac + 5 Scientifique ou Doc	Bac + 2 Littéraire
Dominante de l'enseignement	Scientométrie	IA appliquée à la Doc	Généraliste Doc/IST	Journalisme scientifique	Généraliste Doc/IST et informatique	Généraliste Doc/IST (Formation initiale)	Généraliste Doc/IST (Formation continue)	Archiviste Bibliothécaire

**PANORAMA DES DIPLOMES DE 3EME CYCLE (suite)  
EN INFORMATION SPECIALISEE**

ETABLISSEMENT	IEP PARIS	ENSSIB LYON I	MULHOUSE	DEA		
				ENSSIB LYON 2 LYON 3	PARIS VII CNAM ESIEE Marne-La-Vallée INSTN	AIX MARSEILLE 3
Diplôme	DESS Cycle supérieur de spécialisation en Information et Documentaiton	DESS Informatique Documentaire	DESS Technique d'archivage et de documentation	DEA en Sciences de l'Information et de la communication	DEA Information scientifique et technique	DEA Information Stratégique Critique Veille Scientifique et Technique
Diplômés/an	20	49	20	30	20	10
Salariés en formation continue		1/3	oui			
Total heure cours (hors stage) dont informatique (yc télématique, IA, étude logiciels)	485 (1 an) 135	600 (1 an) 250 ?	469 (1 an) 75	170 (1an) 5	340 (1an) variable	252 60
Stage	4,5 mois	4 mois	3 mois	mémoire	mémoire (4 mois)	mémoire
Anglais (en h)	exigé à l'entrée + 60 h	exigé à l'entrée	0	0	0	0
Profil d'admission type	Maîtrise non scientifique	Bac + 4 50% scient. 50% autre	Licence d'histoire	Maîtrise	Maîtrise scientifique	Maîtrise scientifique
Dominante de l'enseignement	Généraliste Doc	Généraliste Doc très axé informatique	Archivage	5 options possibles (voir annexe)	Produits de l'information et informatique	Veille techno Scientométrie

## " Les flux d'étudiants en Information Spécialisée





## **Annexe 2**

---

### **Quelques données sur l'enseignement de l'information spécialisée en Europe communautaire**

---

## **Allemagne** (seulement l'Allemagne fédérale avant l'unification)

Le système allemand de formation se caractérise par sa segmentation. La culture, la science et la formation relèvent non de l'Etat fédéral, mais de chaque Land qui fixe sa propre réglementation. Ce qui est commun, c'est la distinction entre divers secteurs d'activité et statuts. Dans les métiers les plus anciens, ceux de bibliothécaire et de documentaliste, on distingue nettement trois niveaux : celui de cadre supérieur, celui de cadre moyen ou de technicien et celui d'assistant. A chacun de ces niveaux d'emploi correspond un type de formation et un diplôme spécifique ; les passages ultérieurs entre niveaux ne sont pas prévus. De même, le candidat est prédéterminé, dès sa formation, à travailler soit dans le secteur public (où il peut être fonctionnaire ou contractuel), soit dans le secteur privé et en outre, soit dans des bibliothèques académiques, soit dans la lecture publique. Le métier plus récent de documentaliste reproduit la même structure, mais de façon plus souple, d'autant plus qu'il est le plus souvent pratiqué dans le secteur privé de l'économie.

Les formations correspondantes sont assurées par 26 établissements qui sont soit des composantes de quelques universités, soit plus souvent des composantes d'Ecoles techniques supérieures (Fachhochschulen) ou des Ecoles supérieures spécialisées en bibliothéconomie, en archivistique, en documentation médicale. Dans la liste figurent deux bibliothèques de Länder et le Centre de formation de la Société allemande de documentation à Francfort (supprimé à la fin de 1991 et remplacé par une Fachhochschule à Postdam).

Au niveau supérieur sont diplômés chaque année en deux ans d'étude après la licence environ 40 "bibliothécaires scientifiques" (l'épithète qualifiant en fait uniquement un niveau d'études, donc d'emploi) à Cologne, Francfort, Hanovre, Munich ; 20 "documentalistes scientifiques" à Francfort ; 25 archivistes qualifiés à Marbourg et Munich. Les flux de diplômés au niveau moyen (trois années d'études supérieures) sont sensiblement plus importants : 700 "bibliothécaires diplômés" (dont les deux tiers pour les bibliothèques publiques) à Berlin, Bonn, Cologne, Hambourg, Hanovre, Munich, Stuttgart; environ 35 archivistes diplômés à Marbourg et Munich; 60 documentalistes diplômés à Cologne, Hanovre et Stuttgart, auxquels il faut ajouter 120 documentalistes spécialisés en médecine (à Ulm), en économie ou en chimie (à Darmstadt), en biologie (à Hanovre). On retrouve de petits effectifs pour les assistants : près de 120 bibliothécaires formés (en deux années au niveau des années terminales du secondaire) à Cologne, Francfort, Hanovre, Karlsruhe, Munich ; une dizaine d'archivistes à Munich ; une vingtaine de documentalistes à Francfort, mais en outre une centaine d'assistants documentalistes médicaux à Giessen, Marburg et Ulm.

En outre, certaines universités (Berlin, Cologne, Constance, Dusseldorf, Mayence, Regensburg, Sarrebruck) offrent des programmes d'étude en science de l'information, soit à titre de "majeure", soit en complément d'une autre discipline. Ces filières plus théoriques sont suivies chaque année par 100 à 200 candidats au titre de Magister Artium ou à un doctorat, qui ne donnent pas à eux seuls accès à un poste dans une institution documentaire.

La formation permanente est assurée, non par des institutions étatiques, mais par les grands établissements d'enseignement, par des organismes documentaires, par des associations professionnelles et par des sociétés privées.

## **Belgique**

Il faut naturellement ici distinguer la situation des deux communautés linguistiques. Deux systèmes de formation ont été développés parallèlement ; il est à présumer qu'ils alimentent en professionnels deux marchés du travail différents.

Dans la partie francophone, plusieurs établissements de niveau pré-universitaire préparent, en un an, à un Certificat d'aptitude à travailler dans une bibliothèque publique, et en deux ans à un Brevet d'aptitude à tenir une bibliothèque publique. Au niveau universitaire, mais dans le cadre de l'enseignement social supérieur, trois écoles (à Bruxelles, relevant de l'Etat ; à Liège et depuis peu à Namur, des autorités provinciales) délivrent un "graduat" de bibliothécaire-documentaliste (niveau technicien supérieur) après trois ans d'études.

Quatre autres écoles délivrent le même diplôme à un tout petit nombre de candidats après quatre années de cours du soir. Au total, le nombre annuel de gradués est maintenant de l'ordre de 75. Ils constituent les cadres moyens de la plupart des bibliothèques et centres de documentation.

Par ailleurs, l'Université Libre de Bruxelles offre depuis 1977 aux titulaires d'un diplôme beige de 2ème cycle (licence) une formation en deux ans à temps partiel à une "licence spéciale" d'information et documentation, qui est en fait une première qualification pour la recherche (pouvant prélude à la préparation d'une thèse de doctorat), et un moyen organisé de perfectionnement professionnel. Il peut aider à être promu à des fonctions d'encadrement. Les universités de Louvain-la-Neuve et de Liège ont plus récemment ouvert des filières comparables.

Dans la partie néerlandophone, diverses institutions offrent une préparation en 120 heures à un Certificat de capacité, du niveau para-professionnel, permettant de travailler dans les bibliothèques publiques. Au niveau des techniciens supérieurs, cinq écoles (à Anvers, Bruges, Gand, Genk et Louvain) préparent en trois années d'études à temps partiel à un diplôme surtout apprécié dans les bibliothèques de lecture publique. Seule l'école de Bruges relève du gouvernement belge. A Anvers enfin, l'Université prépare en deux ans à un diplôme de 3ème cycle appelé "licence de bibliothéconomie et science de l'information".

## **Espagne**

Dès 1915 la Catalogne a créé à Barcelone une Ecole Supérieure de Bibliothécaires (qui jusqu'en 1974 n'admettait que les femmes), mais c'est une exception en Espagne, où la nécessité de former professionnellement les techniciens des bibliothèques et de la documentation n'est acceptée qu'en 1978. Un décret institue alors dans les universités les enseignements de "bibliothéconomie et documentation". Puis des Ecoles Universitaires de Bibliothéconomie et Documentation sont créées, celle de Barcelone devenant la première en 1981, suivie, en 1982 et 1987, par celles de Grenade et Salamanque. Elles délivrent un diplôme, dont l'habilitation est aussi accordée, à partir de 1989, à des Facultés des universités de Murcie, Saragosse, Madrid.

Le diplôme de Bibliothéconomie et Documentation se prépare en trois ans, selon un programme commun. Les Ecoles utilisent la petite marge d'adaptation qui leur est laissée pour amorcer une spécialisation : en archivistique à Saragosse, archivistique ou bibliothéconomie à Salamanque, documentation spécialisée à Murcie, les autres étant plus généralistes. Ce diplôme qualifie pour des emplois de niveau moyen dans des organismes documentaires : les fonctions de direction et de responsabilité sont confiées à des membres du "Corps facultatif" (c'est-à-dire académique) d'archivistes bibliothécaires, recrutés par concours après cinq années d'études supérieures en n'importe quelle matière.

Les titulaires du Diplôme ne peuvent pas jusqu'à présent poursuivre leurs études en 2ème cycle. Une licence (à bac+4) en Documentation vient d'être créée par un décret de Juillet 1992, mais n'est pas encore mise en place. Les diplômés doivent trouver un emploi, mais les risques de surproduction existent, les Ecoles étant tenues par la réglementation universitaire d'admettre un nombre excessif de candidats : 300 dans certains cas. Des problèmes se sont déjà posés à ce sujet en Andalousie. Quelques universités (comme la Complutense de Madrid dans sa Faculté des sciences de l'information, c'est-à-dire de journalisme) offrent des enseignements de 3ème cycle, mais ceux-ci sont généralement optionnels et ne conduisent pas à la délivrance d'un diplôme national. Toutefois, la nouvelle Université Carlos III de Madrid a ouvert à la fin de 1991 un enseignement de Master en deux ans, orienté vers la gestion de l'information, qui concerne 30 étudiants, préalablement diplômés en médecine, biologie, architecture, ingénierie ...).

La formation continue a d'autant plus d'importance que la formation initiale a longtemps été déficiente. Elle est surtout assurée par de grands organismes documentaires, comme le Centre d'information et documentation du Conseil supérieur des recherches scientifiques, et des associations professionnelles, comme la SEDIC, qui organisent des cours annuels faisant une large place aux nouvelles technologies ainsi que de nombreuses sessions spécialisées de brève durée.

## **Italie**

L'information spécialisée n'est pas reconnue en Italie comme discipline d'enseignement. Il n'y a pas en cette matière de formation professionnelle organisée et sanctionnée par un diplôme. Les professionnels sont recrutés en fonction des titres obtenus dans n'importe quelle discipline académique.

Plusieurs universités offrent des enseignements spécialisés, portant surtout sur les bibliothèques et les archives, à des candidats déjà titulaires d'une "laurea" littéraire; ces enseignements sont orientés vers la recherche et non pas vers une activité professionnelle. Seules deux Universités ont créé une composante spéciale, dans leurs Facultés des lettres : l'Ecole spéciale pour Archivistes et Bibliothécaires à l'Université La Sapienza de Rome et celle de Préservation du patrimoine culturel dans le domaine des Archives et Bibliothèques à l'Université d'Udine. Un diplôme de troisième cycle y est préparé en deux ans. Les deux écoles offrent un enseignement optionnel de documentation. Celle-ci est aussi matière de cours dans les départements de "Sciences de l'information", ce qui veut dire ici d'informatique, de plusieurs universités. Mais il n'existe pas de corps d'enseignants qualifiés de la spécialité.

Un certain nombre de régions et de municipalités importantes ont récemment entrepris de donner une formation documentaire à leurs propres employés, avec l'aide financière des Communautés européennes. Quant à la formation continue, qui doit suppléer à l'absence de formation initiale, elle est surtout le fait d'initiatives privées, de sociétés de service, de producteurs et serveurs de banques de données.

## **Pays-Bas**

Une première école pour la formation professionnelle des bibliothécaires avait été fondée en 1964 à Amsterdam ; cinq autres avaient suivi jusqu'en 1975. Une loi de 1986 a unifié le système en transformant les écoles en Départements de bibliothéconomie et de science de l'information dans des Instituts polytechniques nationaux à Amsterdam, Deventer, Groningue, La Haye, Maastricht et Tilburg. Le programme, qui leur est commun, est dispensé en quatre ans, mais trois établissements proposent aussi des études plus longues à temps partiel : le diplôme délivré est un BA ; il est obtenu par environ 200 candidats chaque année, dont la plupart trouvent un emploi de bibliothécaire ou de documentaliste, mais souvent à temps partiel. La majorité de ces départements, respectant le programme commun auquel ils sont tenus, cherchent à renforcer une spécialité originale, parfois en se rapprochant de formations à des professions voisines comme la gestion.

L'université d'Amsterdam est la seule à offrir, dans sa Faculté des lettres, une formation de troisième cycle en "Science du livre, des bibliothèques et de l'information". Elle attire peu de candidats, en raison de droits de scolarité élevés et de l'absence de débouchés professionnels.

Une place non négligeable est tenue par la Fondation indépendante GO (Stichting Gemeenschappelijke Opleiding voor Archief, Bibliotheek, Documentatie en Informatiebewerking), fondée en 1950, qui propose des sessions de formation à temps partiel, payantes, à tous les niveaux (secondaire, universitaire, et post-universitaire), à orientation fortement professionnelle. Les diplômes qu'elle délivre sont très appréciés par les employeurs.

## Royaume-Uni

La formation initiale des professionnels et des spécialistes de l'information est assurée par seize établissements : sept universités, sept Instituts polytechniques, deux autres établissements d'enseignement supérieur. Quatre sont situés à Londres, huit dans le reste de l'Angleterre, un dans le pays de Galles, deux en Ecosse, un en Irlande du Nord. Ces établissements ont créé chacun un département spécialisé, qui dans quatre cas porte le nom d'"Ecole". Leurs dénominations varient. Le plus souvent, elle associe "Library" ou "Librarianship" à "Information studies". Le terme "Information studies" apparaît douze fois, celui d'"Information science" trois fois, "Archive" une fois, "Technology" deux fois ; et une fois "Information and Communication". Les noms des filières ouvertes varient plus encore.

Tous ces établissements en effet sont réellement autonomes, qu'il s'agisse de la création de filières, des programmes d'enseignement, de la délivrance des diplômes, des méthodes pédagogiques, du recrutement des enseignants. Mais en même temps (autre caractéristique britannique) ils garantissent la valeur professionnelle de leurs diplômes en faisant approuver les filières qu'ils ouvrent par une ou deux associations professionnelles, la Library Association (qui naguère fixait elle-même les programmes et faisait subir les examens) et souvent aussi l'Institute of Information Scientists.

La plupart d'entre eux délivrent le premier diplôme de la spécialité, Bachelor of Arts ou Bachelor of Sciences, après trois ans (quelquefois quatre) d'études universitaires. Tous en outre délivrent des diplômes de niveau supérieur. Quinze conduisent à un Master of Arts (ou un MSc) en un an après un BA (ou BSc). Beaucoup d'entre eux offraient un "Postgraduate Diploma" d'un niveau intermédiaire entre le BA et le MA, mais ils en renforcent maintenant le programme pour en faire un MA (ou MSc). Tous enfin offrent la possibilité de faire des recherches et d'obtenir un doctorat. La plupart de ces programmes prévoient des aménagements pour être accessibles à temps partiel à des candidats travaillant déjà.

Quelques institutions offrent une formation de niveau pré-universitaire aux "para-professionnels" (assistants), mais elles sont extérieures au système national de l'enseignement supérieur qui vient d'être décrit. Celui-ci, vers 1975, produisait environ 1000 diplômés par an, ce qui conduisait à une saturation du marché. La crise économique qui a suivi a contracté ce marché et sensiblement diminué les ressources financières des établissements (bien que les études soient payantes). Le nombre des candidats s'est réduit, mais celui des enseignants l'a été plus encore : dans certains cas il a diminué de moitié entre 1985 et 1990. Le nombre global des enseignants est maintenant de l'ordre de 250 et le taux d'encadrement, qui était de un pour dix étudiants, se rapproche de un pour vingt. Le nombre annuel des diplômés n'est plus que d'environ 800, dont 60% au niveau "postgraduate"; ces derniers sont les plus recherchés par les employeurs et n'ont guère de difficulté à trouver un emploi. Pour l'ensemble des diplômés, le taux de chômage, qui avait atteint 13% en 1980, n'est plus guère que de 5%.

Une autre conséquence de la crise est une spécialisation croissante des départements, chacun voulant préciser son image et améliorer sa part de marché. Certains s'allient avec des départements de gestion, d'informatique, d'ingénierie. Des diplômes plus spécialisés sont proposés.

La formation permanente est très développée. A peu près tous les départements patentés de formation offrent de nombreux programmes, dont certains sont diplômants. Ils sont complétés par l'action des associations (notamment la Library Association et l'ASLIB), ainsi que d'organismes documentaires (comme la British Library), de collectivités locales, d'industriels de l'information, de sociétés privées.



## **Annexe 3**

---

### **Présentation de trois métiers**

---

# **Bibliothécaire**

## **1 - Un métier qui évolue**

Chargé de la constitution, du traitement, de la conservation et de la communication de collections de tous types de documents (livres et périodiques, mais aussi documents audiovisuels et aujourd'hui, électroniques), le bibliothécaire est amené, selon son grade et l'importance de sa bibliothèque, à exercer des responsabilités administratives, scientifiques ou culturelles

Il se distingue du documentaliste en ce qu'il considère le document dans son unité bibliographique et non pour l'information qu'il contient. La gestion électronique des documents tend à effacer cette frontière : l'indexation des documents en vue de leur exploitation, ainsi que l'interrogation des bases de données, sont communes aux deux métiers dans les bibliothèques de recherche répondant à des demandes spécialisées. Le bibliothécaire de lecture publique, sans ignorer les techniques de la recherche documentaire, est davantage orienté vers la demande généraliste, le développement de la lecture et l'animation culturelle.

Dans tous les cas, les fonctions essentielles du bibliothécaire sont : le développement et le renouvellement des collections ; la conservation et la valorisation des fonds patrimoniaux ; le catalogage, les travaux bibliographiques et les recherches scientifiques liées aux collections ; la communication au public des documents, sous une forme appropriée (prêt, transfert sur supports de substitution, communication à distance) ; la promotion de leur consultation et l'information du public.

## **2 - Lieux d'exercice**

- Bibliothèque nationale
- Bibliothèques de lecture publique (bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques municipales, Bibliothèque publique d'information)
- Bibliothèques universitaires et leurs sections, auxquelles s'ajoutent celles des grands établissements (Institut de France, Museum, etc.) et celles des grandes écoles
- Bibliothèques administratives (ministères, établissements publics) et des grands corps de l'Etat (Assemblée nationale, Sénat, Conseil d'Etat, etc.)
- Bibliothèques de recherche liées aux organismes de recherche (CNRS, INSEE, etc.)
- Bibliothèques des écoles d'art (beaux-arts, architecture, conservatoires)
- Bibliothèques d'hôpitaux et autres établissements spécialisés
- Bibliothèques d'entreprises et associatives
- Bibliothèques des centres culturels français à l'étranger.

On trouve aussi des bibliothécaires dans des organismes gestionnaires des bibliothèques : Direction du livre et de la lecture (ministère de la Culture), sous-direction des bibliothèques universitaires (ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche) ; centres régionaux de formation aux métiers du livre ; agences régionales de coopération entre bibliothèques, etc.

Les établissements d'enseignement secondaire sont pourvus de CDI (Centres de documentation et d'information) dont la responsabilité est confiée à des enseignants titulaires du CAPES de documentation.

Les Centres de documentation pédagogique sont confiés à des documentalistes qui constituent un corps particulier de l'Education nationale.



## **Responsable de veille technologique**

Au sein de la Direction scientifique ou de la Direction de l'information d'une entreprise du secteur industriel, le responsable de veille technologique est spécialement chargé de trouver, traiter, diffuser et conserver l'information.

### **1 - Aller chercher l'information**

L'information est une "matière première" parfois difficile à extraire.

L'information documentaire est la plus aisée à se procurer :

- abonnements à des revues et à des banques de données scientifiques et techniques, avec recours éventuel à la sous-traitance. Les documentalistes de l'entreprise sont en relation avec les sociétés de gestion d'abonnements et les serveurs des banques de données ;
- collecte de la "littérature interne" de l'entreprise (une bonne connaissance de son fonctionnement est indispensable).

L'information non documentaire est à rechercher dans les réunions ou colloques internes, les salons, congrès, expositions, etc. Ceci peut être du ressort d'un documentaliste sous certaines conditions : pratique de l'anglais, maîtrise relationnelle, connaissances techniques.

### **2 - Traiter l'information**

L'information arrive par des canaux et sous des formes très diverses. Il faut donc la traiter pour la rendre accessible au plus grand nombre.

Le travail de veille technologique consiste ici dans

- l'élaboration de produits documentaires (synthèses d'information sur un sujet particulier, destinées à un public particulier, sous une forme appropriée : revue de presse, revue bibliographique, revue des congrès, revue de l'actualité technologique japonaise ou nord-américaine, etc.), qui impliquent un gros travail rédactionnel et de mise en page, traité en interne ou sous-traité ;
- l'organisation de manifestations internes d'information (orale) sur des sujets d'actualité, qui impliquent de conjuguer capacités d'expression, savoir technique et connaissance du "public" interne.

### **3 - Faire circuler l'information**

L'information coûte cher. Elle doit circuler sous peine de représenter un investissement dormant. Elle est aussi une source de pouvoir.

Le veilleur technologique a donc un rôle actif : trouver en interne des "clients" pour l'information, gérer un fichier interne, savoir acheminer l'information au meilleur destinataire (en bousculant parfois les habitudes hiérarchiques).

### **4 - Assurer la mémoire**

Le département de documentation a un rôle essentiel de stockage physique et d'indexation.

Si la réponse à la recherche documentaire ou la reprographie sont des tâches classiques, l'indexation d'un texte est un travail à forte valeur ajoutée, qui demande connaissances techniques et capacités intellectuelles générales.

## **Intermédiaire en information**

Une véritable industrie de l'information professionnelle émerge depuis une quinzaine d'années. De nombreux opérateurs participent au développement de ce secteur autour de supports variés : annuaires, lettres confidentielles, banques de données, CD-Rom, sans oublier serveurs et autres services informatiques.

Une nouvelle profession est née : celle d'intermédiaire en information. Le terme le plus souvent utilisé est l'anglo-saxon "broker". On parle aussi de "Courtier" en information. Une dizaine de professionnels existent en France, mais cette mission est également assurée par des organismes publics (les ARIST, par exemple).

La fonction consiste à fournir à la demande de tiers des informations à caractère professionnel. Il s'agit essentiellement d'interroger des banques de données pour le compte de clients n'ayant ni le temps ni les capacités de se connecter à des dizaines de serveurs et à plusieurs milliers de banques de données.

### **- Etapes de la démarche**

- discussion avec le client de la question pour laquelle l'information est recherchée,
- choix des serveurs et banques de données les mieux à même de répondre,
- formulation de la question dans le langage propre au serveur,
- examen des résultats et reformulation éventuelle de la question,
- édition des résultats,
- traitement des résultats : dans de rares cas, la recherche a été suffisamment fine et le traitement est inutile ; dans la plupart des cas, il y a deux traitements possibles : sélection des documents pertinents avec classement éventuel ou synthèse des informations,
- envoi des informations sous forme papier ou le plus souvent disquettes informatiques.

### **- Les compétences nécessaires**

- une connaissance suffisante de la matière sur laquelle porte l'interrogation,
- une parfaite mise à jour dans la connaissance de l'offre des banques de données,
- une maîtrise des différents langages d'interrogation.

### **- Quand fait-on appel à un "broker"?**

- quand il n'y a pas de service de documentation interne,
- quand le service de documentation est débordé,
- quand le service n'a pas l'habitude d'un type de question (par exemple une question commerciale posé à un service habitué aux questions d'ordre scientifique et technique),
- quand le service n'a pas accès au serveur sur lequel fonctionne la banque de données nécessaire.

### **- Perspectives**

Ce métier est encore peu développé en France. La spécialité n'est ni définie ni reconnue. Le code de déontologie de la profession n'est pas fixé. Les règles de coopération ou de concurrence entre opérateurs privés et publics ou para-publics sont à clarifier.

Une association professionnelle, l'AF21 (Association Française des Intermédiaires en Information) s'emploie à développer et promouvoir la profession.

# **L'information spécialisée**

## **Table des matières**

**I Le secteur et les métiers concernés**

**II Les formations initiales : état des lieux**

**III Les formations de troisième cycle**

**IV Les enseignants**

**V La formation continue**

**VI Conclusions et recommandations**

### **Annexes**

**1 - Formations et nombre de diplômés**

**2 - L'enseignement de l'information spécialisée en Europe communautaire**

**3 - Trois métiers : - bibliothécaire**

**- responsable de veille technologique**

**- intermédiaire en information**